VENDREDI 09 DÉCEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1710
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Vents porteurs pour l'agroénergie ?



Les incertitudes sur nos possibilités de se fournir en énergie, liées à la guerre en Ukraine, ont ramené au premier plan le potentiel que l'agriculture peut représenter, dans ce cadre. Le sujet génère des projets ambitieux et innovants, mais aussi de la méfiance vis-à-vis de la disponibilité du foncier agricole et de la fonction fondamentalement alimentaire de l'agriculture. En Bourgogne Franche-Comté, des projets émergent, qui méritent attention mais nécessitent de la vigilance, notamment quant à leur modèle économique. *Pages 07, 08, 14 et 15.*



ACTUALITÉ P.04

Promotion // « L'Aventure du vivant », a fait étape à Nevers



PRODUCTIONS P.11

Couverts végétaux // Un impact sur la fertilisation azotée



RURALITÉ P.17

Société // Les violences conjugales difficiles à détecter en zones rurales

fendt.fr
FENDT

DÉMO POSSIBLE - FENDT 300, 500, 700
FendtONE : La nouvelle philosophie de fonctionnement.
C'est la pierre angulaire de toute innovation Fendt : prendre quelque chose de perfectionné et le rendre encore meilleur. Le nouveau poste de conduite Fendt offre une plus grande surface d'affichage, des touches librement attribuables, avec toute la facilité d'utilisation qui fait la réputation de Fendt. Même les nouveaux conducteurs Fendt se sentiront immédiatement chez eux.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

Promodis Jusqu'au 20/12/2022


PROMOTION Mobil
1 fût de 208 l. ACHETÉ
1 bidon de 20 l. OFFERT
Groupe Méthivier
Joigny 03 86 91 79 09 - Toucy 03 86 44 01 08
Tracy 03 86 24 27 06
www.groupe-methivier.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 L'AVENTURE DU VIVANT : UN CAMION POUR DÉCOUVRIR

.05 YNOVAE : LES POINTS FORTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

.06 C'EST QUI LE PATRON : UNE RÉUNION POUR FAIRE LE POINT

.07 DIJON CÉRÉALES : L'AMBITION, À TOUS LES NIVEAUX

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 COOPÉRATIVES : L'ALLIANCE BFC CONCRÉTISE SES GRANDS PROJETS

.09 TÉMOIGNAGE : *« UNE ATTAQUE DE LOUP LAISSE DES TRACES »*

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 FERMOSCOPIE 2022 : UNE ANNÉE DE PRÉCAUTION ET DE PRÉVENTION

.11 COUVERTS VÉGÉTAUX : UN IMPACT SUR LA FERTILISATION AZOTÉE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 ÉLEVAGES OVINS : UN SACRÉ COUP DE POUCE

.13 COMMERCE D'ANIMAUX : ASSURER ÉQUILIBRE ET SÉCURITÉ DANS LES TRANSACTIONS

PRODUCTIONS // ÉNERGIE

.14 ASSISES DE L'AGRIVOLTAÏSME : LES PROJETS AGRICOLES AVANT TOUT

.15 UNITÉ DE MÉTHANISATION D'ÉCHEVANNES : QUEL BILAN, APRÈS 18 MOIS D'UTILISATION ?

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 RESTAURATION COLLECTIVE : LA LOI ÉGALIM À L'ÉPREUVE DES CUISINES

.17 SOCIÉTÉ : LES VIOLENCES CONJUGALES PLUS DIFFICILES À DÉTECTER EN ZONES RURALES

.18 INSERTION : DES SOLUTIONS POUR L'EMPLOI DANS LE TONNERROIS À TRAVERS L'AGRICULTURE

RURALITÉ // SOCIAL

.19 MÉTIERS : ENSEMBLE C'EST TOUT

.20 PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : COMPRENDRE LE COMPORTEMENT DES ANIMAUX POUR ÉVITER LES ACCIDENTS

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 PLAISIR DES PAPILLES : DÉGUSTEZ SAVEURS DE CÔTE-D'OR 2022 !

.32 FLEURS ET AROMATES : DES BOUQUETS À CROQUER



// LE DESSIN

// EN BREF

Retraites agricoles Feu vert pour le calcul sur les 25 meilleures années

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité (238 voix pour) en première lecture, le 1er décembre, la proposition de loi (PPL) visant à calculer la retraite de base des agriculteurs sur leurs 25 meilleures années de revenus. L'Hémicycle a notamment adopté un amendement (n° 42) du rapporteur Julien Dive (LR, Aisne) précisant que les spécificités du régime agricole sont conservées : l'architecture *« duale »* du régime – composé d'une retraite forfaitaire et d'une retraite proportionnelle – et le calcul par points de la retraite proportionnelle. Le gouvernement devra remettre, dans les trois mois à compter de la promulgation de la loi, un rapport sur *« les paramètres »* de la réforme et *« les conséquences »* sur les cotisations, l'équilibre et la redistributivité du régime. Ce rapport pourrait aussi évaluer l'intérêt d'une mise en œuvre *« progressive »* de la réforme, indique l'exposé des motifs. Par ailleurs, pour plus de clarté, le texte est rebaptisé PPL *« visant à calculer la retraite de base des non-salariés agricoles en fonction des vingt-cinq années d'assurance les plus avantageuses »* (amendement n° 43). La réforme entrera en vigueur le 1er janvier 2026 si le texte est adopté par le Sénat.

Bio La FNSEA rappelle le ministère à son engagement sur les aides non consommées

« Julien Denormandie avait promis que les aides à la conversion qui ne sont pas consommées resteraient orientées vers l'agriculture biologique, et c'est que nous devons confirmer avec Marc Fesneau », indique à Agra presse Étienne Gangneron, vice-président de la FNSEA en charge du dossier. Sur les 340 M€ prévus en moyenne par an sur la période 2023-2017, jusqu'à 100 M€ pourraient ne pas être débloqués face au ralentissement des engagements, estime la FNSEA. Alors que la conjoncture est compliquée dans plusieurs filières bios, le syndicat majoritaire aimerait que cette enveloppe soit redirigée *« pour soutenir les fermes déjà existantes, pourquoi pas au travers d'une MAEC sur le maintien, grâce à un assouplissement du cadre européen »*.

Affichage nutritionnel La Conférence nationale de santé soutient le Nutri-Score

Dans un avis du 25 novembre, la Conférence nationale de santé (CNS) apporte son soutien *« pour généraliser le Nutri-Score au niveau de l'Union européenne »*. La Commission européenne doit se prononcer d'ici fin 2022 sur le choix d'un étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé dans tous les pays européens. Elle avait créé la surprise en indiquant, le 30 septembre, qu'elle n'allait pas proposer le Nutri-Score, rapportait l'UFC-Que Choisir dans un article publié fin octobre. Bruxelles a justifié sa position en expliquant vouloir *« éviter la polarisation du débat »*. La Commission pourrait se diriger vers un système combinant plusieurs méthodes existantes. *« À ce jour, seul le Nutri-Score a fait l'objet de plusieurs démarches d'évaluation reprises dans des publications scientifiques, témoignant de son impact positif sur l'information des personnes et sur les changements de comportements alimentaires »*, estime la CNS, organisme consultatif placé auprès du ministère de la Santé. Elle dénonce *« la mobilisation de plusieurs grandes entreprises agroalimentaires pour à la fois décrédibiliser le Nutri-Score et pour empêcher ou retarder son adoption au niveau européen »* et dénonce des *« stratégies de lobbying »*.

// EN IMAGE

Sapin de Noël L'élu de l'Élysée

Le 18 novembre, le sapin de Noël de l'Élysée a été coupé et sera installé puis décoré début décembre dans la cour d'honneur du Palais à Paris. Il a été offert par Val'hor, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage et l'AFSNN (Association Française du Sapin de Noël Naturel). C'est un Nordmann de 11 m de haut, d'un poids de 2 tonnes et planté il y a environ 25 ans, qui a été sélectionné par le jardinier en chef de l'Élysée. *« Dans une société qui cherche ses repères, certaines traditions rassurent. C'est le cas du Sapin de Noël qui guide les rêves vers une fin d'année heureuse. L'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage remercie le Président de la République d'avoir renouvelé la coutume du sapin naturel qui brille dans la cour d'honneur de l'Élysée. Paré d'or et de bleu, ce sapin naturel symbolise la présidence française de l'Union Européenne à venir et traduit le souhait de porter haut nos savoir-faire et l'excellence de nos métiers »* souligne Catherine Muller, présidente de Val'hor. Pour Frédéric Naudet, président de l'AFSNN, *« les producteurs français de sapins de Noël sont très fiers d'offrir au Palais de l'Élysée cet arbre majestueux issu de nos productions agricoles raisonnées. C'est le fruit de notre travail qui est mis en lumière au plus haut sommet de l'État »*.

D'après communiqué



Crédit photo : Val'hor – AFSNN -Sylvain Barthélémy

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

NATIONAL

// RETRAITES AGRICOLES

« Une grande victoire syndicale ! »

Luc Smessaert, le vice-président de la FNSEA, revient dans cette interview, sur le combat qui a mené à la prise en compte, dans le calcul des retraites agricoles, des 25 meilleures années.



Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA, revient sur le combat syndical qu'a représenté l'obtention de la prise en compte des 25 meilleures années d'une carrière dans le calcul des retraites agricoles.

L'Assemblée nationale a adopté le 1er décembre les 25 meilleures années pour le calcul des retraites agricoles. Quelle est votre première réaction ?

Luc Smessaert : *« C'est une date historique. Nous avions rencontré quelques semaines avant le débat à l'Assemblée nationale le ministre du Travail, Olivier Dussopt, et le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Ils étaient à l'époque très réticents en raison du coût de cette réforme. Mais Julien Dive, député LR de l'Aisne, que nous avons rencontré également, Christiane Lambert et moi-même, a accepté de porter notre demande des 25 meilleures années sur laquelle nous étions très déterminés. Dans un premier temps la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a rejeté de justesse la proposition de loi de Julien Dive, le 23 novembre. Mais, en séance publique, le 1er décembre, les députés se sont ressaisis et ont adopté la proposition de loi à l'unanimité toutes tendances confondues. Pour avoir assisté au débat qui a duré deux heures, je ne cache pas mon plaisir d'avoir entendu les députés de tous les horizons politiques soutenir l'agriculture et les femmes et les hommes qui la font ».*

C'est aussi l'aboutissement d'un long parcours et d'une longue bataille syndicale…

L.S.: *« Ce vote permet de corriger une inégalité que nous dénoncions depuis 20 ans à la FNSEA. Les agriculteurs étaient les derniers à calculer leur retraite sur la totalité de leur carrière, bonnes et mauvaises années confondues. En retenant les 25 meilleures années, comme pour les salariés, et non la carrière entière, il ne sera plus tenu compte des mauvaises années et des mauvaises récoltes consécutives à des évènements climatiques exceptionnels, le gel ou la sécheresse par exemple, ou des accidents sanitaires, pour le calcul de la retraite. Déjà, en 2010, l'Inspection générale des affaires sociales avait rédigé un rapport indiquant que le choix de la carrière entière, au lieu des 25 meilleures années, privait les agriculteurs de 300 à 400 euros de retraite par mois. Selon la MSA les retraites des agriculteurs n'atteignent actuellement, tous régimes confondus, que 1 150 euros par mois contre 1 500 euros en moyenne pour les Français. Merci donc à Julien Dive qui a accepté de porter notre demande et à André Chassaigne, député communiste du Puy-de-Dôme, qui s'est également mobilisé pour que les retraites agricoles atteignent 85 % du Smic pour une carrière complète, il y a quelques années. Ce fut un premier pas. Merci à notre réseau FDSEA/JA et à la Section nationale des anciens exploitants qui se sont beaucoup engagés sur le terrain pour faire aboutir cette réforme. Reste maintenant au Sénat à transformer l'essai au mois de janvier prochain. Mais nous avons bon espoir que les sénateurs suivent avec une belle unanimité l'Assemblée nationale ».*

> ***« Les agriculteurs étaient les derniers à calculer leur retraite sur la totalité de leur carrière, bonnes et mauvaises années confondues »***

Le vote de l'Assemblée nationale a-t-il mis un terme au dossier des retraites agricoles ?

L.S.: *« Le dossier n'est pas clos. La proposition de loi adoptée prévoit la prise en compte des 25 meilleures années pour les agriculteurs qui prennent leur retraite en 2026 et une montée en puissance progressive. Nous aurions préféré un calendrier plus serré, dès 2024. En outre, le texte prévoit que le Gouvernement présente un rapport dans les trois mois qui suivent la promulgation de la loi sur les modalités de sa mise en place et le cas échéant d'éventuelles dispositions législatives et réglementaires ainsi que les conséquences sur les cotisations. C'est dans ce cadre que nous plaidons, à la FNSEA, pour une évolution de l'architecture des retraites agricoles ».*

Que souhaitez-vous plus précisément ?

L.S.: *« Nous sommes face à un millefeuille complexe et bureaucratique, une retraite de base composée d'une retraite forfaitaire et d'une retraite proportionnelle complétée par une retraite complémentaire obligatoire (la RCO). Les points attribués pour le calcul de la retraite proportionnelle sont fonction du revenu professionnel, mais acquis par palier. Ainsi, l'acquisition de points est identique (30 points) quel que soit le revenu de l'exploitant de 8 456 euros à 15 662 euros. Le maintien du statu quo qui assure une retraite quasi forfaitaire aux agriculteurs sans tenir compte de leur capacité contributive n'est plus acceptable. La FNSEA soutient une révision des paliers et souhaite parvenir à terme à la fusion de la retraite forfaitaire avec la retraite proportionnelle. Enfin conformément à l'engagement d'Emmanuel Macron dans sa campagne électorale, nous nous battrons dans le projet de loi pour les retraites qui viendra en discussion au Parlement au début de l'an prochain pour que la promesse d'une pension minimale de retraite à carrière complète tous régimes confondus de 1 100 euros par mois se concrétise. Il y a encore en France trop de personnes ayant une carrière complète, 1,8 million dont 400 000 indépendants agricoles et non agricoles selon un rapport officiel, qui reçoivent une retraite inférieure à 1 000 euros par mois. Ainsi grâce aux améliorations que nous pourrons apporter au régime des retraites agricoles, nous serons en mesure de donner des perspectives aux agriculteurs en place et aux jeunes qui s'installent ».*

Propos recueillis par Actuagri

// EN BREF

Suicide La mission sur le mal-être prolongée

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a déclaré au Sénat, le 30 novembre, que la mission sur le mal-être en agriculture « sera prolongée », car « c'est un élément essentiel ». L'annonce est intervenue à l'occasion de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 en première lecture, au sein de la Chambre haute. La forme et la durée de la prolongation de cette mission n'ont pas été précisées, mais l'idée serait de rendre ce travail plus pérenne. Pour rappel, la mission interministérielle visant à mettre en œuvre la feuille de route « Prévention du mal-être et accompagnement des populations agricoles en difficulté » a été confiée le 3 février à l'inspecteur général des affaires sociales Daniel Lenoir, proche de la retraite.

Santé au travail Première étape franchie vers un cahier des charges

Le décret établissant les « principes » et « référentiels » qui vont permettre d'élaborer le cahier des charges de certification des services de santé au travail en agriculture est paru au Journal officiel le 3 décembre. Concernant les principes de cette certification prévue par la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, le décret indique qu'elle doit « garantir l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des services (…) et des processus » relatifs à la santé au travail. De plus, elle doit assurer « le respect de l'impartialité et de la confidentialité » vis-à-vis des employeurs, des salariés et des non-salariés agricoles. Quant aux référentiels, la certification sera délivrée selon une liste de critères « factuels, non discriminants, explicites et reproductibles » à l'issue « d'audits sur site ». Les niveaux de certification seront délivrés pour une période de un à cinq ans. Ces principes et référentiels devront être mis en œuvre dans un cahier des charges via un arrêté du ministre de l'Agriculture, qui entrera en application au plus tard le 1er mai 2023.

Énergie Les agriculteurs concernés par les risques de coupures d'électricité

La Première ministre a envoyé une circulaire aux préfets leur précisant les conditions de mise en œuvre des délestages électriques qui pourraient être mis en œuvre à l'échelle infradépartementale cet hiver, notamment au mois de janvier, en raison de la baisse de production du parc nucléaire, a annoncé le gouvernement dans un point avec la presse le 30 novembre. Dans l'agroalimentaire, « quelques sites industriels sont placés dans la liste des clients prioritaires », laquelle restera confidentielle, a indiqué Matignon, questionné par Agra Presse. Les sites placés sur cette liste ne subiront pas de délestage, ils en seront prévenus par les préfets. Du côté du secteur agricole, le gouvernement indique que les agriculteurs seront considérés comme des clients comme les autres. Matignon précise que certaines installations classées sont dotées de groupes électrogènes. Dans les prochaines semaines, les préfets « réuniront les acteurs », pour organiser l'éventualité d'un délestage, afin d'« adapter les horaires et les gestes métiers ». Matignon rappelle que les risques de coupures seront signalés trois jours à l'avance, et confirmés la veille à partir de 17 h sur le site Ecowatt. Les délestages interviendront de 8 h à 13 h et de 18 h à 20 h, pour une durée maximale de 2 heures.



// L'AVENTURE DU VIVANT

58

Un camion pour découvrir

Dans le cadre de l'initiative nationale « L'Aventure du vivant », le camion dédié a fait un arrêt à Nevers, du 21 au 23 novembre. L'occasion de faire la promotion des métiers du vivant auprès des jeunes et du grand public.



Outre le camion, des ateliers (Anefa, Apecita, formations Legta du Morvan, et de Challuy-Plagny) étaient aussi proposés dans les locaux de la CCI. Jean-Marie Baillard a tenu à remercier l'aide de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Nièvre pour l'organisation et la mobilisation des collèges.



Théo s'oriente vers un Bac agro-équipement.



Le camion des métiers du vivant a pris ses quartiers durant trois jours place Carnot à Nevers.

Porté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le camion « l'Aventure du vivant » s'est arrêté à Nevers du 21 au 23 novembre. Le but était de présenter les métiers du vivant aux collégiens et lycéens du département, mais aussi au grand public.

Parmi les collèges conviés, celui de Cercy-la-Tour était présent, avec Audrey Beausse, professeure de mathématiques et principale des 3e. *« Nous sommes venus avec des élèves de 3e et des 4e afin qu'ils découvrent les métiers agricoles. C'est la première fois que nous participons à un événement de ce type et c'est très intéressant d'avoir une présentation générale avec des moyens très modernes. Parmi ceux-ci, je pense notamment aux outils de réalité virtuelle ou encore au simulateur de conduite d'engins agricoles ; parfait pour capter leur attention ! »*. Les élèves ont également salué cette démarche, à l'instar de Romain Masle, 14 ans, élève en classe de 3e. *« C'était passionnant de découvrir tous les métiers que le milieu agricole propose et de voir d'où les aliments viennent. Même si je souhaite devenir médecin, je ne me ferme aucune porte et avec ce que j'ai vu sur les orientations agricoles, cela pourrait aussi me plaire »*. De son côté, Artus Cruz-Martin, 14 ans, en 3e également, ajoute : *« tous les métiers étaient représentés et pas seulement les plus connus, et ce de manière très pédagogique. Suite à cela, certains changeront peut-être d'avis sur leurs orientations, car cela donne pleins d'idées. Pour ma part, je voudrais devenir journaliste sportif, mais qui sait ce que l'avenir me réserve ? »*. Enfin, Théo Theveniaud, 14 ans en 3e, se dirige vers un Bac agro-équipement. *« C'est bien de trouver les différentes filières et les formations pour y entrer au même endroit car cela facilite les échanges. Et puis, même si on est familier avec le milieu agricole, nous n'avons pas connaissance de tous les métiers qu'il recèle. C'est une bonne initiative. De plus, on voit que ce milieu s'ouvre de plus en plus vers l'extérieur avec les hors-cadre familial ou encore les femmes. C'est une excellente chose, car cela donne un nouveau souffle à ces métiers où tout le monde a sa place ! »*.

Une démarche indispensable

Le passage du camion « L'Aventure du vivant » fut aussi l'occasion pour les élus et représentants des Chambres consulaires, d'alerter, de saluer et d'espérer. Jean-Marie Baillard, directeur du Legta de Challuy, insiste : *« Les élèves sont curieux et il est de notre devoir de leur donner toutes les clefs pour leur orientation afin de susciter des vocations. De plus, le milieu agricole a besoin de nouvelles arrivées notamment pour pallier les nombreux départs en retraite des prochaines années »*. Jean-Luc Dechauffour, conseiller municipal de la ville de Nevers (délégué aux grands évènements, festivités, animations commerciales et au soutien aux projets associatifs événementiels) a tenu à rappeler le lien étroit entre la ville et l'agriculture. *« Un travail important a été fait pour réunir le plus d'acteurs possibles autour de cet arrêt du camion à Nevers. Je remercie particulièrement le service horticole de la ville de Nevers qui, avec ses compétences à permis l'obtention d'une 4e fleur du label « Villes et Villages Fleuris » (en 2019). L'agriculture est donc dans notre ADN, et on le prouve aussi dans notre intérêt à participer à la relance du comice de Nevers en 2023 ! »*. Pour Jean-Philippe Richard, président de la CCI de la Nièvre, c'est l'engagement de tous qu'il met en avant : *« constater l'engagement des Chambres consulaires à travailler ensemble pour promouvoir tous les métiers montre indéniablement que notre territoire est dynamique ! »*. Enfin, Philippe Guillien, représentant la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour l'occasion, conclut : *« l'agriculture offre aux jeunes des métiers divers et variés aussi intéressants les uns que les autres, et cet événement est là pour leur montrer que c'est un secteur d'avenir et d'innovation technique »*.

Chloé Monget

// SANITAIRE

21

Mortellaro, quèsaco ?

Sicarev Coop organise une journée technique autour de la dermatite digitale, en collaboration avec le GDS 21 et sa filiale de parage Farago. Le rendez-vous est donné mardi 13 décembre à Auxant.

C'est une maladie qui prend de l'ampleur en Côte-d'Or et beaucoup d'éleveurs recherchent des solutions. Dans ce contexte, Sicarev Coop organise un rendez-vous dédié à cette thématique la semaine prochaine, près de Bligny-sur-Ouche. *« Mortellaro est une maladie d'origine infectieuse qui touche de façon persistante les onglons des bovins »*, rappelle Émilien Perceau, technicien à la section Sicarev Auxois-Morvan, *« une vache touchée par cette maladie va boiter, rester couchée plus souvent, piétiner… Les conséquences pour le troupeau vont être techniques et économiques avec de l'amaigrissement, une fertilité réduite, une faible immunité de la vache et de son potentiel veau, une production moindre et une réforme précoce… »*.

Présence de spécialistes

La contamination d'un troupeau sain se fait souvent lors de l'introduction de nouvelles bêtes ou d'une participation à un évènement brassant un grand nombre d'animaux de plusieurs origines, poursuit Émilien Perceau. *« Le mode de contamination est mal connu, mais pour que les bactéries pénètrent la peau, celle-ci doit être agressée. Un environnement humide, sale et abrasif est donc un facteur de risque car idéal pour la survie et la prolifération des bactéries. Un déficit des défenses immunitaires, un parage irrégulier ou inexistant des onglons aggravent également le risque de Mortellaro »*. La journée technique du 13 décembre permettra d'en savoir davantage sur cette maladie, en présence de représentants du GDS et de sa filiale Farago. Un vétérinaire référent des boiteries en élevages bovins interviendra tout au long de la journée. Inscriptions sur réservation à la coopérative.

AG



Mathieu Labonde, en Gaec avec Patrice Gagnepain, accueillera les participants l'après-midi, sur son exploitation.

Au programme

10h-12h15 (salle des fêtes): approche globale des boiteries axée sur la maladie de Mortellaro : symptômes, lésions, traitement, facteurs de risque et prévention. 12h15-13h15 : repas, 13h15-16h : cas concret au Gaec Corvée de la Tour, observation de différents stades de la Mortellaro sur des vaches de l'exploitation, démonstration de parage et de soins.

// YNOVAE

Les points forts de l'assemblée générale

L'assemblée générale de la coopérative Ynovae s'est tenue le jeudi 1er décembre, à Joigny. Son président, Laurent Poncet, a dressé le bilan de l'activité d'Ynovae sur la dernière campagne, allant de la moisson 2021 à celle de 2022, en passant par la réorganisation interne de la coopérative, l'acquisition de Ruzé ou encore le conflit Russo-Ukrainien et ses conséquences sur l'agriculture.

« *Débutant par une récolte 2021 nettement meilleure que la précédente, mais impactée par une météo extrêmement capricieuse, il a fallu aux équipes s'y adapter des plages horaires pour permettre de préserver au maximum la qualité des récoltes afin de répondre aux exigences de nos clients industriels. Cette moisson épisodique a nécessité à la fois un ajustement de nos normes d'agréages, une augmentation des transferts silos, du travail du grain et également une augmentation des coûts s'y rapportant* ». C'est par ce constat que Laurent Poncet, président d'Ynovae, a débuté son intervention lors de l'assemblée générale de sa coopérative, le jeudi 1er décembre, à Joigny.

À la suite de la moisson 2021, une hausse des prix des engrais était à constater « *qui nous semblait alors quelque peu prohibitif par rapport à nos prix de vente de céréales* ». Une hausse des prix s'accompagnait d'une obligation de mise à jour de la réglementation des engrais avec la parution au niveau européen d'une nouvelle réglementation sur les précurseurs d'explosifs.

2021-2022, un tournant pour Ynovae

L'exercice 2021-2022 « *est un peu un tournant pour notre coopérative* », comme le confie Laurent Poncet. « *Avec de nombreux départs en retraite, parmi lesquels des collaborateurs à plusieurs décennies d'ancienneté, il a fallu transmettre les fonctions et le savoir-faire. La valeur n'attendant pas le nombre des années, notre directeur (Jean-Luc Billard) a choisi de faire confiance à une équipe de jeunes, motivés et compétents, prêts à faire tourner l'entreprise dans les années à venir* ». Une réorganisation qui sera finalisée en début d'année avec l'arrivée de Georges Lemineur (passé par Cerepy entre 1990 et 1998) au poste de directeur commercial.

Aussi, l'année fut marquée par l'acquisition du négociant Ruzé. Entrée officiellement en négociation exclusive avec la SAS Ruzé le 14 décembre 2021, la coopérative Ynovae a finalisé ce rachat le 31 mars 2022. « *Ce négoce familial vient compléter les activités de notre filiale Senograin sur notre territoire* », indique Laurent Poncet.

> ***« On aurait pu se satisfaire de tels prix mais lorsque l'on pense que c'est le prix des bombes, du sang et des larmes, comment se réjouir »***
>
> Laurent Poncet, président d'Ynovae

Beaucoup moins réjouissant, la guerre en Ukraine fait également partie de l'actualité de l'agriculture et par conséquent de la coopérative. Le 24 février 2022, « *ce qui nous semblait être des manœuvres d'intimidation de la part de la Russie vis-à-vis de l'Europe et de l'OTAN devient un acte de guerre de la Russie à l'encontre de l'Ukraine* », rappelle le président d'Ynovae. « *En une seule journée la tonne de blé atteint des records à plus de 340 €/t. On aurait pu se satisfaire de tels prix mais lorsque l'on pense que c'est le prix des bombes, du sang et des larmes, comment se réjouir* ».

Ajouté à cela un prix de l'énergie qui s'envole « *avec un baril de pétrole à plus de 100 dollars et une augmentation du prix du gaz naturel de 40 % »*.

Des semis dans des conditions optimales

Quant à la moisson 2022 ? « *Contrairement à la précédente, elle s'est déroulée sous une météo clémente et de manière précoce. La sècheresse de printemps a fait que les résultats sont très hétérogènes et fonction de la capacité de réserves hydrique des sols* ».

Toutefois, les résultats sont dans l'ensemble un peu en recul en termes de volume. « *Les colzas sont très satisfaisants, les blés auraient pu mieux faire avec une qualité bien présente en dehors de quelques soucis de valorisation de l'azote liés à la sécheresse pour les blés de force, les orges d'hiver sont hétérogènes sans soucis particuliers de qualité à l'inverse des orges de printemps qui, elles, ont des rendements très faibles avec un excès de protéines* ».

Les semis récents de la récolte 2023 ce sont, quant à eux, déroulés dans des conditions optimales. « *Il y avait longtemps que l'on avait pas connu d'aussi belles levées de colza et il en est de même pour les céréales qui ont bénéficié de pluies salvatrice alliées à une douceur automnale exceptionnelle* ».

Une assemblée générale qui s'est conclut par une conférence sur la thématique de l'agriculture et l'alimentation : « *enjeux et solutions dans la lutte contre le changement climatique* », animée par Clément Ory, en charge du pôle agriculture et agroalimentaire chez Carbone 4, basée à Paris.

Christopher Levé



Laurent Poncet (au centre), président d'Ynovae, a animé l'assemblée générale de sa coopérative, le jeudi 1er décembre, à Joigny.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Bienvenue Cléane

Une nouvelle technicienne vient d'arriver à l'antenne de Créancey de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or.

Elle a 24 ans et habite Grancey-le-Château. Cléane Hernandez a rejoint ces dernières semaines l'équipe de techniciens de la Chambre d'agriculture basés à Créancey. Ses missions s'intéressent à l'élevage ainsi qu'à l'environnement : « *Je viens épauler Matthieu Javelle dans le conseil fourrages, avec notamment le suivi des mesures d'herbe pour la rédaction d'Herbe Hebdo. Je m'occupe des plans de rationnement et de toutes autres demandes de la part des éleveurs. Les déclarations Pac et le suivi des éleveurs engagés en MAE C font partie de mes autres missions* ».

Cléane Hernandez connaît bien l'antenne de Créancey pour y avoir travaillé durant presque un an, dans le cadre de sa licence professionnelle « *conseil en élevage* », de septembre 2021 à juillet 2022. La nouvelle salariée, en CDD d'un an, est également titulaire d'un Bac S et d'un BTS PA.

AG



Cléane Hernandez était en apprentissage à la Chambre ces tout derniers mois.



// C'EST QUI LE PATRON

58

Une réunion pour faire le point

Le 15 novembre, les producteurs laitiers de la démarche « C'est qui le patron ? » tenaient une réunion d'information pour faire le point sur l'année écoulée et celle à venir.

Afin de faire un tour d'horizon de l'année passée, et de poser les jalons pour 2023, Léo Houdayer, chargé de l'accompagnement des producteurs associés à l'initiative « C'est qui le Patron ? » (CQLP), animait une réunion dans la Nièvre, au Gaec Howald à Sermoise-sur-Loire, le 15 novembre dernier. Pour lui, *« la démarche est transparente pour les consommateurs, mais doit également l'être pour les producteurs, d'où cette rencontre »*.

Ainsi, les échanges ont démarré sur un résumé des évolutions de prix de rémunération de ces dernières années pour les producteurs. *« Au total, nous avons eu trois hausses cette année, afin de s'ajuster à l'augmentation des coûts de production que nous avons tous connus »* détaille Léo Houdayer. *« Nous espérons que la dernière hausse sera plus pérenne. Après consultation des producteurs, les sociétaires de la coopérative de consommateurs CQLP valident en ce moment une rémunération à 540 euros / 1 000 l, ce qui rendra le prix conseillé de la brique de lait demi-écrémé à 1,27 euro pour les consommateurs. Certes, nous avons tous peur que ce nouveau prix rende l'achat moins aisé. Mais, au vu de l'augmentation constante des ventes de ces dernières années grâce au soutien grandissant des consommateurs, nous pouvons nous rassurer. De plus, il est nécessaire de mettre à mal l'idée que le lait ne coûte rien, car il vaut bien quelque chose à produire ! Si les coûts de production venaient à baisser, nous pourrions peut-être conserver ce prix de 540 euros / 1 000 l, afin, éventuellement, de faire une cagnotte pour aider les installations en production laitière »*.



Léo Houdayer

Certains producteurs, disponibles l'après-midi, se sont rendus, entre autres, à l'Intermarché de Varennes-Vauzelles afin de rencontrer le directeur du magasin.

Explications

Durant la réunion, le pourcentage de lait allant à CQLP des producteurs de l'Association des Producteurs de lait du Bassin Centre (APLBC), ici présents, a été évoqué. Pour sa part, Alain Troux (Parigny-les-Vaux) regrette que ce pourcentage n'augmente pas plus, tout en reconnaissant l'évolution de ce dernier au cours des dernières années. Léo Houdayer rappelle : *« le fondement de l'initiative est d'avoir le maximum d'impact sur chaque exploitation. Les 80 familles de la Bresse (soit une cinquantaine d'exploitations) à l'origine de l'initiative en 2016, ont l'intégralité de leur lait valorisé dans la brique CQLP. Grâce à l'explosion des ventes de notre brique solidaire, un second groupe de producteurs a pu rejoindre la démarche, l'APLBC. Le choix des producteurs de l'APLBC en 2017, pour ne pas faire bénéficier qu'une seule partie des producteurs qui auraient la totalité de leur lait valorisé en CQLP, a été d'ouvrir les portes de l'initiative à tous ceux souhaitant rejoindre le cahier des charges voté par les consommateurs, répartissant ainsi les volumes vendus sur l'ensemble de ces producteurs. Les producteurs ont choisi que ce pourcentage fluctue ainsi en fonction de l'évolution des ventes »*. Olivier Legrand, président de l'APLBC, rebondit : *« à l'époque, nous ne voulions faire aucune discrimination entre les producteurs. Nous voulions qu'un maximum profite de cette initiative. Si, au départ, nous avons commencé à 10 %, aujourd'hui, nous avoisinons les 40 %, et plus de 70 % des producteurs de l'APLBC font partie de CQLP, il y a donc un impact direct pour une majorité d'entre eux, et pas seulement que quelques-uns »*. Léo Houdayer continue : *« L'évolution des pourcentages dépend des ventes (qui sont toujours en progression), mais aussi du nombre d'exploitations de l'APLBC à avoir rejoint le cahier des charges CQLP au fur et à mesure, et de l'augmentation des volumes produits. Avec le temps, l'APLBC a cadré ces deux derniers éléments, de façon à s'assurer que les pourcentages ne chutent pas par un trop gros nombre d'entrées d'exploitations dans la démarche ou ne soient absorbés par les exploitations qui grossissent »*. Gaëtan Brague (Urzy) termine : *« depuis mon entrée dans CQLP, le résultat total de mon exploitation est en hausse de 15 % ; ce qui est énorme. Au vu du contexte économique actuel en termes de charges, ces 15 % supplémentaires me font vivre »*.

Ouvrir ses portes

La suite de la réunion a concerné les actions à mener par les producteurs pour faire connaître la démarche, que ce soit auprès des grandes et moyennes surfaces (GMS) du département ou encore des consommateurs. Un accueil à la ferme a été évoqué par Léo Houdayer, mais cela soulève trop d'impératifs réglementaires à respecter pour les mener à bien pour les exploitants. *« Il faut surveiller tout le monde, afin d'éviter tout accident, ce qui est lourd à porter. Mais nous apprécierions, un jour de le faire quand même »*. Cela étant, ils ont commencé à s'organiser pour orchestrer des rencontres avec les consommateurs dans les magasins distributeurs de la fameuse brique de lait. Sébastien Martinet (Gaec des Avenières à Sauvigny-les-Bois), conclut : *« échanger est nécessaire pour faire un bilan de l'année, et nous donner une visibilité sur l'avenir, notamment en nous répartissant les tâches pour aller rencontrer les GMS, afin de consolider notre présence dans leurs étals. Si nous ne nous engageons pas dans ces projets, personne ne le fera pour nous. De plus, les attentes sociétales ont changé, et les consommateurs apprécient de plus en plus ce type d'événement où nous sommes présents. Nous devons pérenniser ce dialogue pour avancer dans le bon sens »*. L'après-midi, les producteurs se sont déplacés dans divers magasins pour proposer des dates aux GMS concernées par ces événements. Pour le moment, aucune n'a été fixée définitivement.

Chloé Monget

// CONCOURS MISS ET MISTER FRANCE AGRICOLE

21

Deux Côte-d'oriens en lice

Deux jeunes Côte-d'oriens participent au concours de Miss et Mister France Agricole. Quelques secondes suffisent pour les aider à aller en finale. Il est possible de voter jusqu'à dimanche midi.

Le concours Miss et Mister Agri est organisé chaque année sur Facebook. Cet événement *« amical »* a pour but de promouvoir les femmes et les hommes du milieu agricole, afin de montrer une image positive de la profession. Deux jeunes de Côte-d'Or sont en lice et ont besoin du maximum de votes pour se qualifier parmi les 20 finalistes de leur catégorie. Julien Baulot, pour commencer, habite Sauvigny, un petit village entre Époisses et Semur-en-Auxois. Ce jeune homme de 22 ans est ouvrier sur la ferme familiale en polyculture-élevage lait et allaitant, son installation est programmée courant 2023. Lucie Faurie, 23 ans, vient de Lux et intervient dans plusieurs exploitations du département dans le cadre du service de remplacement. Les votes sont ouverts jusqu'au 11 décembre, un jury déterminera le lendemain les gagnants parmi les 20 finalistes de chaque catégorie (miss et mister de plus de 18 ans, miss et mister junior de 15 à 17 ans). Les lauréats seront invités et mis en avant lors du prochain salon de l'agriculture. Pour voter, il suffit de se rendre sur la page Facebook *« Élection Miss et Mister France Agricole»*. De nombreux candidats de toute la France sont en lice. Différents moyens sont à disposition pour retrouver les fiches des deux jeunes du 21 : Julien Baulot a posté sa candidature le 20 novembre à 11 h 16, Lucie Faurie en a fait autant le 28 novembre à 19 h 58. Merci pour eux !

AG



Lucie Faurie (Lux) avait engrangé 640 likes, deux jours seulement après son inscription.



Julien Baulot (Sauvigny) comptabilisait 444 votes à la date du 1er décembre.

// DIJON CÉRÉALES

21

L'ambition, à tous les niveaux

Productions énergétiques, recherches sur de nouvelles cultures, efficience accrue sur les métiers de base liés aux activités agricoles historiques, montée en compétences sur les nouveaux enjeux : Dijon Céréales aborde 2023 avec une motivation très forte.



Pour Didier Lenoir, président, et Christophe Richardot, directeur général, Dijon Céréales doit être capable de démontrer sa légitimité et sa pertinence dans des domaines très différents mais qui poursuivent un même but : générer de la valeur pour les agriculteurs adhérents.

Un virage se prend, incontestablement, pour la coopérative Dijon Céréales : c'est celui de la production énergétique. Et comme tout virage, il doit se négocier avec prudence et performance. Parce que, pour Didier Lenoir comme pour Christophe Richardot, respectivement président et directeur général de l'entreprise, il ne s'agit pas d'évoluer en oubliant d'où l'on vient. Les deux dirigeants insistent sur ce fait : Dijon Céréales se positionne clairement sur la voie innovante et prometteuse des productions énergétiques en lien avec l'agriculture, mais en restant centré sur les productions alimentaires, qui sont la base de ses métiers. Christophe Richardot a d'ailleurs rappelé les cinq axes de la stratégie interne pour les années à venir :

- le socle agricole historique
- l'agroénergie
- les nouvelles cultures
- les attentes sociétales
- une alliance inscrite en région Bourgogne-Franche-Comté.

Rechercher de la valeur

Pour autant, négliger les évolutions qui se dessinent en matière de productions énergétiques, reviendrait à commettre une erreur économique d'ampleur : *« tout ce qui nous motive dans ce domaine,* soulignait Christophe Richardot, lors d'une conférence de presse organisée le 5 décembre, *c'est la recherche de valeur pour nos adhérents et les productions énergétiques pourront, dans certains cas, générer, cette valeur supplémentaire »*. Didier Lenoir le confirme sans ambages : l'entreprise est lancée à pleine vitesse sur ce secteur. Concrètement, cela se traduit sous deux aspects principaux : la méthanisation d'une part, et l'agrivoltaïsme de l'autre. Dans ces deux domaines, en compagnie de nombreux partenaires, Dijon Céréales développe une activité intense. Il y a évidemment le projet Sécalia de méthaniseur implanté dans le nord Côte-d'Or (voir page 14 de ce même numéro). Il vient d'obtenir son permis d'exploitation et le méthaniseur, pour lequel 150 agriculteurs vont fournir de la matière, devrait commencer à fonctionner, début 2024. Par ailleurs, Dijon Céréales s'engage également sur la voie d'un développement d'installations de micro-méthanisation, en lien avec des élevages laitiers. Actuellement, quatre projets de ce type sont en cours de réalisation en Côte-d'Or. Enfin, Dijon Céréales réfléchit également, avec Engie, sur un projet de méthanisation qui pourrait prendre place dans le secteur de Genlis.

Combinaison vertueuse

L'autre grand volet de cette ambition énergétique, c'est l'agrivoltaïsme. Avec TSE, Dijon Céréales est impliqué dans la mise en place de structure de production d'énergie avec panneaux solaires en ombrière. Un premier démonstrateur a vu le jour en Haute-Saône et un second doit être installé en Côte-d'Or, à Verdonnet. Avec TotalEnergies, une autre expérimentation est menée à Channay, toujours dans le nord Côte-d'Or, avec, cette fois-ci, des panneaux verticaux. Dans les deux configurations, le but est de prouver que l'on peut combiner production énergétique et productions agricoles. Au total, d'ici une dizaine d'années, 3 000 hectares devraient être consacrés à l'agrivoltaïsme en BFC, sur des projets dans lesquels Dijon Céréales est partie prenante. Cette combinaison production énergétique-production agricole s'appuie en grande partie sur la recherche et le développement en matière de nouvelles cultures. Une orientation également motivée par la nécessité de s'adapter au changement climatique à l'œuvre. Ainsi, Dijon Céréales cherche à implanter des cultures fruitières, (abricots, pêches) que l'on trouve habituellement au sud de Lyon. Mais cela peut aussi concerner des plantes médicinales ou aromatiques. La coopérative ne s'interdit rien, tout en restant consciente que ces pistes n'aboutiront pas toutes. L'autre grand chantier développé par la coopérative, c'est le traitement de la donnée, collectée auprès de ses adhérents, mais qui doit permettre à terme, de gagner en efficience et de proposer de nouveaux outils de gestion. Cinq spécialistes travaillent sur ce domaine à plein temps, qui pourrait être très prometteur, entre autres, dans une logique d'accroissement de l'autonomie fourragère des élevages. Didier Lenoir et Christophe Richardot sont enfin revenus sur deux points marquant de l'année 2022 : le lancement de la marque Nous Autrement, qui référence aujourd'hui 2 000 produits distribués dans plus de 600 points de ventes en BFC, et les ateliers de la performance : un outil destiné à permettre au personnel de la coopérative de monter en compétences afin d'accompagner au mieux les ambitions nouvelles affichées par Dijon Céréales.

Berty Robert

Les chiffres de l'année

- Chiffre d'affaires consolidé du groupe Dijon Céréales : 511,9 millions d'euros
- Chiffre d'affaires coopérative : 390,4 millions d'euros
- Collecte 2021-2022 : 894 000 tonnes de céréales
- Nombre de salariés du groupe : 734
- Nombre d'adhérents : 3 431
- Investissements : 6,3 millions d'euros

// PAC 2023 – 2027

58

Réunions d'information territoriales

Le Plan Stratégique National déterminant les mesures françaises dans le cadre de la nouvelle PAC 2023 – 2027 a été approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022. Des réunions d'information à l'attention des exploitants agricoles sur les principaux dispositifs (aides directes, politique de développement rural) ont été réalisées courant septembre 2022 par la Direction Départementale des Territoires en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Afin de porter l'information toujours au plus près des exploitants agricoles, de nouvelles réunions publiques sont organisées. Au programme : Présentation des dispositifs avec leurs aspects réglementaires, impacts sur les exploitations, questions et échanges les :

- 12 décembre 2022 de 14 h à 16 h 30 - Salle du Belvédère - Palais de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire (stationnement place de la Pêcherie)
- 14 décembre 2022 de 14 h à 16 h 30 – Salle de conférences - Lycée d'enseignement général et technologique agricole à Challuy
- 17 janvier 2023 de 14 h à 16 h 30 - Salle de conférences - Lycée agricole du Morvan à Château-Chinon
- 19 janvier 2023 de 14 h à 16 h 30 - Salle de fêtes Théodore-Gérard à Decize (lieu-dit La Levée)

D'après communiqué



RÉGION

// COOPÉRATIVES

L'Alliance BFC concrétise ses grands projets

Réunie en assemblée générale au palais des congrès de Beaune le 30 novembre, l'union de coopératives Alliance BFC a mis en valeur toutes les actions déployées pour accompagner l'évolution de l'agriculture et des coops régionales, face aux enjeux du futur. Près de 200 personnes se sont retrouvées à ce rendez-vous dont une cinquantaine de partenaires de l'union.



Christophe Richardot, directeur général, a passé en revue les principaux dossiers qui auront jalonné l'année de l'Alliance BFC : agroénergie, développement d'une marque locale, recherche et développement, traitement et valorisation des données…



Lionel Borey, président de l'Alliance BFC et de la coopérative Bourgogne du Sud.

Depuis 5 ans, les coopératives Bourgogne du Sud, Dijon Céréales et Terre Comtoise sont engagées activement dans l'union Alliance BFC qui a pris sa vitesse de croisière, qui fédère 12 000 agriculteurs et 1 600 collaborateurs, et pour laquelle l'exercice 21-22 a été une campagne de belles concrétisations : Sur le front de l'agriculture productrice d'énergie avec le lancement du chantier de la méthanisation collective Sécalia (voir aussi page 14 de ce même numéro) qui fédère 150 exploitations agricoles en haute Côte-d'Or ; avec des projets de micro-méthanisation programmés avec Agripower dans huit élevages en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ; avec l'investissement et la mise en route de deux démonstrateurs en agrivoltaïsme avec Total Énergie (Channay, Côte-d'Or) et TSE (Amance, Haute-Saône et bientôt Verdonnet en Côte-d'Or) dont l'Alliance BFC assure l'évaluation agronomique. *« Nous répondons au défi de la transition énergétique sans laisser aucunement de côté celui de l'alimentaire. L'agroénergie est une piste d'évolution essentielle pour nos coopératives et nos adhérents, l'actualité de ces derniers mois a mis en valeur toute sa pertinence, elle répond aussi aux attentes sociétales »*, note Lionel Borey, président de l'Alliance BFC.

Plein feu sur la recherche et le développement

L'union est également bien présente sur le front de l'innovation, avec la naissance d'un service R & D commun à l'Alliance BFC. Celui-ci, rassemblant une vingtaine de collaborateurs (ingénieurs, techniciens et une part importante d'alternants), doit apporter un panel de solutions avec un rayonnement expérimental à 360°. *« Nous nous adossons à des partenaires de renom comme l'Inrae Bourgogne Franche-Comté avec laquelle nous venons d'engager un accord-cadre de collaboration autour de thématiques majeures comme la biodiversité, la gestion du sol et de la ressource en eau, l'agroénergie et l'adaptation au changement climatique. Nous nous positionnons avec l'Inrae BFC dans une logique de co-construction, dépassant ainsi le stade du simple transfert, tout comme nous l'avons fait avec l'Institut Agro dans le domaine de la formation »* a précisé Christophe Richardot, directeur général de l'Alliance BFC. La R & D voit donc large : autour du socle agricole classique en insistant sur le fonctionnement sol-plantes et l'approche biocontrôle / biostimulants ; avec deux plateformes nouvelles cultures (et bientôt trois) en réponse au changement climatique et à la diversification des assolements ; avec des travaux sur l'optimisation de la gestion de l'eau en agriculture ; avec le développement d'une expertise data très poussée, qui permet le développement « maison » d'outils d'aides à la décision (en grandes cultures, élevage et vigne) et la valorisation de l'ensemble des données coopératives – adhérents en lien également avec le machinisme. L'Alliance est bien présente sur le front de l'engagement sociétal. Elle déploie un programme Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) complémentaire à ceux des trois coopératives membres, dans lequel l'agroénergie, l'adaptation de l'agriculture au service du revenu des agriculteurs, la formation des jeunes ou encore l'accompagnement de la demande des consommateurs autour de produits locaux portée par la marque « Nous Autrement », tiennent bonne place.

Une marque valorisante

Le lancement de la marque « Nous Autrement » début 2022 a effectivement été une étape importante pour la valorisation des produits agricoles, alimentaires ou encore énergétiques en BFC : 2 000 produits et près d'une soixantaine de producteurs ou PME ont été agréés en 11 mois, *« la marque s'installe dans le paysage régional, elle incarne une nouvelle façon de consommer en lien avec l'agriculture et les producteurs ou PME de notre région »*, a rappelé Christophe Richardot. Cette assemblée générale a finalement rappelé la capacité de l'Alliance BFC à dynamiser des projets dans une approche collective de portée régionale, des partenariats qui s'illustrent parfaitement dans Profilait, plan régional de développement de l'offre de protéines à l'usage des éleveurs de la région, et dont les premiers contrats devraient être engagés au printemps 2023.

D'après communiqué

// ÉCONOMIE

21 Entreprises du commerce agricole et tensions internationales

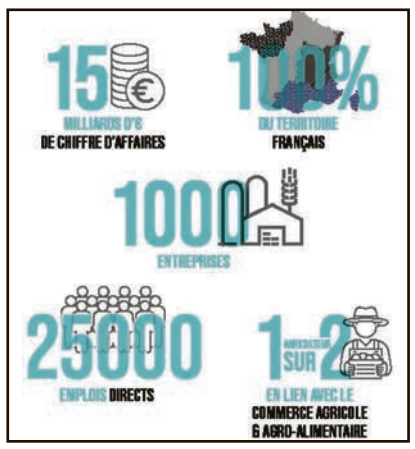
Début décembre s'est tenu à Beaune, en Côte-d'Or, le colloque de la Fédération du commerce agricole et agroalimentaire. Dans un contexte économique marqué par la guerre, le secteur est confronté à de véritables difficultés mais met en place des solutions.

Le conflit qui oppose l'Ukraine à la Russie impacte les entreprises de commerce agricole et agroalimentaire. La Fédération du commerce agricole et agroalimentaire (FC2A) avait choisi d'étudier l'impact de ce conflit, lors de son colloque annuel organisé le 2 décembre au palais des congrès de Beaune. Ces entreprises qui doivent faire face à ce contexte de tension tout en préservant la continuité de leurs missions vis-à-vis de la sécurité alimentaire. Lors du colloque, les conséquences géopolitiques du conflit ont été mises en avant par le Capitaine de frégate Édouard de Vallée, et plus particulièrement sous les aspects des échanges internationaux. Une table ronde a réuni des intervenants issus des entreprises adhérentes des fédérations membres de la FC2A. Ils ont mis en avant les difficultés rencontrées, les solutions d'adaptation mises en place et les conséquences économiques.

Essentiels et prioritaires

À la tribune, se sont succédés Loïc Coulombel, président du Syndicat national des industriels et professionnels de l'œuf (Snipo), Xavier Bernard, secrétaire de la Fédération du négoce agricole (FNA), Angélique Lhuillier, administratrice de la Fédération française des commerçants en bestiaux (FFCB), Régis Lhoutellier, vice-président de l'Association des expéditeurs et exportateurs de fruits et légumes (Aneefel) et Éléonore Albaud, administratrice de la Fédération nationale des négociants de pommes de terre (Fedepom). Le Plan de sobriété énergétique adopté au niveau national, les accords sur le marché européen de l'électricité, les réserves stratégiques de gaz ont été évoquées au cours des prises de parole. Partage d'expériences et affirmation du caractère essentiel et prioritaire du commerce agricole et agroalimentaire pour assurer la sécurité alimentaire ont été les maîtres mots. En conclusion du colloque, Gérard Poyer, président de la FC2A indiquait : *« Nous attendons des pouvoirs publics une réelle reconnaissance de notre rôle, nous renouvelons nos demandes de siéger au Conseil national de l'alimentation et d'être identifiés comme des Opérateurs d'importance vitale, au même titre que d'autres métiers essentiels à la nation »*.

Berty Robert, d'après communiqué



Un agriculteur sur deux est en lien avec le commerce agricole et agroalimentaire.

// TÉMOIGNAGE

39

« Une attaque de loup laisse des traces »

Voilà quelques semaines que des attaques de loups sur bovins ont eu lieu dans le Doubs et dans le Jura. Quels sont les effets de la présence du prédateur sur les éleveurs, notamment les conséquences sur leur travail et sur leur santé ?



Loup observé à Lajoux, dans le Jura, grâce à un piège photographique de la fédération des chasseurs du Jura.

Les témoignages se font plus rares. Un repli, une retenue, ne plus en parler dans la presse. Mais le choc est réel. Il ne se résume pas au moment de l'attaque ni aux quelques heures et quelques jours qui suivent… Fabrice Guy, éleveur dans le Doubs, à Petite-Chaux, tout près de la frontière suisse, en Gaec avec trois associés, s'est préparé à « l'inévitable ».

Il se souvient. *« Les premières attaques sur le secteur ont eu lieu au mois d'août, à 1 km à vol d'oiseau de nos troupeaux. Puis d'autres ont suivi sur Chapelle-des-Bois. On se dit qu'on passe au travers. On va donner la main aux copains, on voit les bêtes mortes au pré. Mais quelque chose a déjà changé en nous : on est en alerte sur la présence du prédateur, sans jamais savoir à quel moment et à quel endroit il va jeter son dévolu… ».*

S'ensuit, pour l'éleveur et ses associés, une vigilance accrue. *« Si on se réveillait la nuit, on allait faire un tour vers le troupeau. Le matin, on allait voir les bêtes avec une boule au ventre, se demandant ce qu'on allait trouver ».*

Ce matin-là…

C'est sur un troupeau de 14 jeunes bovins de 8-10 mois parqués près de Chaux-Neuve que l'attaque a eu lieu pour le Gaec de la Petite-Chaux. *« C'était mi-octobre, je ne me souviens plus du jour exact ».* Il faut dire qu'une trentaine d'attaques en tout ont eu lieu dans les élevages de la commune de Chapelle-des-Bois ou à proximité entre le début du mois d'août et le 30 octobre, date de la dernière attaque, où le troupeau en panique a fait irruption dans le village à 2 heures du matin. En trois mois, 24 génisses ont été tuées par les loups et 30 blessés. *« Ce matin-là, j'ai trouvé le troupeau affolé, en tas. Un jeune veau manquait. Et là on se dit qu'on a pris… Il était en parti mangé. J'ai appelé les numéros qu'il fallait et l'OFB est arrivé dans l'après-midi. Nous avons rentré les 4 animaux blessés et 2 ou 3 génisses qui ont une valeur génétique importante, laissant le reste du troupeau pour que les louvetiers puissent tirer si les loups revenaient. C'est malheureux de devoir réagir comme cela en triant les bêtes mais aujourd'hui on en est là ».*

Un sentiment de colère

« La nuit suivante je n'ai pas beaucoup dormi. Les louvetiers sont restés trois nuits. La première, ils ont vu les loups mais n'ont pas pu tirer. Le lendemain, ils ne les ont plus revus. Je suis resté brassé par tout ça pendant une semaine, puis le boulot a repris le dessus ».

L'éleveur s'exprime calmement, mais avec une détermination et une colère perceptible. *« Nous travaillons avec du vivant. Des pertes, nous en avons autrement mais pas de cette manière-là, ce n'est pas normal. On n'élève pas des bêtes pour qu'elles puissent être mangées par le loup. On nous met une contrainte de plus, que l'on subit et qui aujourd'hui est incontrôlable. L'État, par le biais de l'OFB, a une responsabilité importante dans la gestion de ce problème…Je ne suis pas contre le loup mais il faudra le réguler fortement, lui faire comprendre qu'il n'est pas le roi du monde, qu'il ne peut pas faire tout ce qu'il veut ! ».*

La neige va arriver

L'éleveur s'interroge aussi sur la perception et la prise en compte du travail réalisé par les éleveurs pour le dynamisme économique du territoire et pour l'entretien des paysages. *« Nous avons 45 ha d'alpages, si nous ne mettons plus nos bêtes cela redeviendra de la forêt et pour les pistes de ski de fond, c'est mort… Préserver la nature, nous le faisons. Que l'on puisse préserver notre activité aussi ! »*

Interrogation également vis-à-vis du tourisme et des activités de nature, avec la neige *« que l'on espère voir arriver ».* Dans ces familles d'éleveurs, plusieurs jeunes sportifs de haut niveau s'entraînent toute l'année. *« Mon fils en fait partie. Impossible de ne pas y penser quand on enfile les baskets pour aller courir. Beaucoup de copains m'ont dit qu'ils n'iraient plus skier à la frontale »*, relate François Guy. Le village de Chapelle-des-Bois compte aussi deux classes nature, explique l'éleveur. À l'inquiétude des parents et des professeurs des écoles, l'administration a répondu qu'il n'y avait pas de danger. Mais la première élue de Chapelle-des-Bois, Élisabeth Greusard, témoigne de l'impact qu'a eu cet épisode d'attaques. *« Les éleveurs ne dorment plus la nuit. Ici, plus personne n'ose aller en forêt. Les parents disent aux gamins de rentrer à la nuit tombée »*, indiquait la maire début novembre dans la presse.

Les animaux sont rentrés

Voilà une semaine que les animaux sont rentrés dans les bâtiments pourtant la pression demeure. *« Si le loup arrivait à rentrer dans les stabulations et à faire un carnage ? ».*

La question traverse les esprits des éleveurs. Certains ont des fermes ouvertes et ont installé des grillages pour protéger les veaux. Au Gaec de la Petite-Chaux, une partie de la stabulation entravée doit être aérée, là aussi un grillage sera installé.

Des contraintes supplémentaires. Maintenant, la première chose que François Guy fait lorsqu'il va voir son troupeau, c'est de compter ses bêtes. *« Vivre une attaque de loup chez soi laisse des traces. Ce n'est pas anodin, ça change notre vie d'éleveur ».*

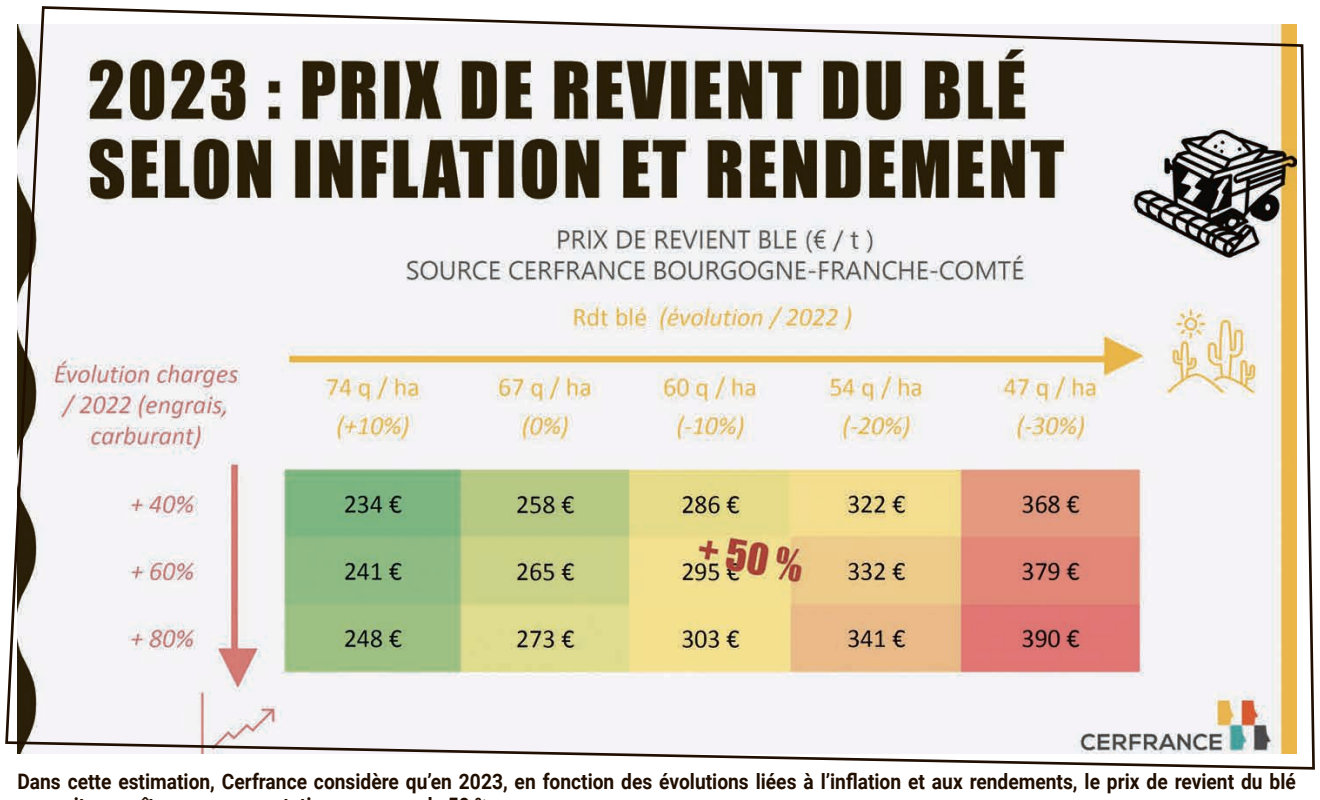
Isabelle Renaud



// FERMOSCOPIE 2022

Une année de précaution et de prévention

Dernier épisode de la série des bilans économiques dressés par CerFrance en Bourgogne-Franche-Comté. Intéressons-nous cette fois-ci aux grandes cultures. Ces systèmes disposent de peu de leviers pour amortir la flambée des facteurs de production, notamment les engrais et le carburant. En 2022 les prix ont permis de dégager des excédents de trésorerie… mais après ?



Dans cette estimation, Cerfrance considère qu'en 2023, en fonction des évolutions liées à l'inflation et aux rendements, le prix de revient du blé pourrait connaître une augmentation moyenne de 50 %.

Justine Pasquier, conseillère de gestion CerFrance BFC à Saint-Clément, dans l'Yonne, et experte en grandes cultures sur le nord de ce département a présenté les résultats économiques des exploitations spécialisées pour 2022. À l'échelle de la grande Région, on compte 6 000 exploitations spécialisées en grandes cultures et l'échantillon suivi par Cerfrance est de 850. *« Avec en moyenne 1,34 UMO 178 ha de SAU dont 153 ha de Scop. 56 % de ces exploitations sont en société. Ce sont des systèmes structurellement exposés aux risques d'aléas climatiques et économiques, introduit la conseillère : en effet, avec un cycle de production court, peu de stocks, ils disposent de peu d'amortisseurs internes par rapport à la polyculture élevage (autoconsommation des céréales, rétrocession de fumier…) »* L'envolée des cours explique une bonne part des bons résultats prévus pour 2022. *« On prévoit 26 % de hausse du produit en moyenne, avec des rendements stables (sauf pour les cultures de printemps) et une forte hausse des prix de vente, tandis que les autres produits d'exploitation restent stables. Mais on enregistre déjà 14 % de hausse des charges opérationnelles (sachant qu'elles intègrent des achats d'engrais et de produits phytosanitaires de l'exercice antérieur), et +18 % au niveau des charges de structure. L'EBE s'envole de 26 % ; les amortissements et frais financiers restent stables. En conséquence, le RN progresse de 39 % pour atteindre 107 600 €/UTAF ».*

Anticiper le renversement de tendance

La présentation a permis d'envisager l'impact de la hausse des charges et d'une éventuelle sécheresse en 2023. *« Alors qu'en blé conventionnel cette année le prix de revient augmente de 10 % pour atteindre 1 270 €/T il était largement couvert par le prix de vente à 1 562 €/T. Si, en 2023, les rendements ne sont pas dans la moyenne olympique, une augmentation des charges de 40 % qui se conjuguerait à un repli du prix de vente de 25 % suffirait à avoir une marge d'orientation négative. »* D'où l'intérêt d'anticiper le renversement de tendance, toujours probable dans le domaine très spéculatif des céréales de vente. Toute la question, pour les acteurs du secteur, sera de savoir comment mobiliser au mieux les trésoreries, afin d'anticiper les retournements de tendance. *« Après quatre années à marge déficitaire, on a eu deux années à marge d'orientation positive, en moyenne 23 €/ha. 2021 a permis d'apurer la dette des années précédentes, 2022 de faire des réserves pour la suite »*. Le témoignage de deux exploitants de l'Yonne, Samuel Legrand et Sébastien Châtelet, au Gaec des Étangs (400 ha de céréales) est venu étayer la réflexion. *« Ces deux exploitants, partant du faible potentiel de leurs terres, ont cherché la valorisation avec le label HVE et la diversification (meunerie et vente directe) »* explique le conseiller. *« On regarde la rotation pour diminuer la dépendance aux intrants. On a stocké des engrais pour se prémunir vis-à-vis de la hausse des cours »*, précise Samuel Legrand. La diversification de la rotation, bien que susceptible d'augmenter la quantité de travail d'une exploitation, reste un axe de résilience à creuser, tant vis-à-vis des aléas climatiques que des fluctuations des cours. *« Encore faut-il avoir un débouché »*, ont fait remarquer plusieurs participants…

Adapter et amortir

Autre piste à explorer, la recherche d'amortisseurs externes : développer un atelier ovin ou volaille, par exemple, pour pouvoir faire jouer les synergies et les complémentarités. *« Enfin, développer une épargne de précaution sera encore plus essentiel dans les années à venir compte tenu des aléas, sans pour autant négliger les investissements, ni oublier l'assurance ! »* conclut le conseiller. Au bout du compte, l'intervention de CerFrance sur ce secteur des grandes cultures permettait de définir quelques pistes d'adaptation en conventionnel comme en bio. En conventionnel, il importe de raisonner à la marge, d'adapter les périodes d'achat, et des amortisseurs peuvent se trouver dans le revenu externe, l'épargne de précaution et les assurances. Du côté du bio, les adaptations peuvent se faire sur les aspects agronomiques et dans la recherche d'autonomie accrue du système. Les amortisseurs se situeront plutôt du côté des coûts de production, de recherches d'alternatives et de gestion de la commercialisation.

Alexandre Coronel, Berty Robert

58 Le colza, une culture opportuniste

// TOUR DE PLAINE BIO

La Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait un tour de plaine à Prémery, axé sur le colza bio et les cultures d'hiver.

Le mercredi 23 novembre s'est déroulé chez Jacques-Antoine Rose à Prémery, un tour de plaine bio articulé autour du colza Bio et des cultures d'hiver. Sur son exploitation de 130 ha, 68 ha sont consacrés à la culture, 62 ha en surface fourragère exploités par un troupeau de limousines et un troupeau de charolaises.

Le colza opportuniste

Pour la première fois, Jacques-Antoine Rose a introduit la culture de colza dans son assolement bio. Ainsi, 13,5 ha de colza ont été semés le 24 août à une densité de 3,8 kg/ha. La préparation de sol a été effectuée par un passage d'outil à dents puis d'un fissurateur et enfin d'un déchaumeur classique. Le colza a été semé au combiné à une profondeur de 5 cm. La levée s'est effectuée régulièrement. Il est nécessaire de rappeler qu'en Bio ou en conventionnel, les mêmes problématiques insectes sont rencontrées. Malheureusement, peu de moyens de lutte existent, si ce n'est les plantes accompagnatrices pour attirer les insectes sur ces dernières et les détourner du colza. Le colza étant exigeant en azote, il est préférable de le réserver aux parcelles bien pourvues en éléments minéraux. Sur la parcelle visitée, la partie de sol argilocalcaire témoigne de cette non-disponibilité, qui entraîne une décoloration synonyme de faim d'azote. Sur le plan du désherbage, un bon couvert limite le salissement.

Blé tendre, assurer la couverture du sol

Le blé tendre a été semé tôt (le 18 octobre) afin de libérer du temps pour l'élevage. Grâce aux températures élevées d'octobre, la levée s'est faite très rapidement, imposant un passage de herse étrille à l'aveugle pour détruire les pousses d'adventices (vulpins) présent sous forme de filaments. La variété Winner, utilisée ici, est un blé réputé à fort pouvoir couvrant, une qualité à ne pas négliger en AB, qui permet de concurrencer plus rapidement les adventices et à terme pouvoir les étouffer. L'autre variété semée, Energo, est peu couvrante au démarrage, toutefois sa hauteur de paille lui permet d'étouffer les adventices en fin de cycle. À noter que le stade deux talles déjà atteint permettra de réaliser un passage de herse étrille pour détruire les quelques jeunes pousses de vulpins présentes, quand les conditions climatiques et d'intervention le permettront.

Osez la luzerne et la féverole

La surface consacrée à la luzerne est de 15 ha. Cette légumineuse est le fournisseur d'azote dans une rotation bio et est la tête d'assolement par excellence. Sa valorisation est assurée par les troupeaux bovins de l'exploitation et en 2022, plusieurs coupes ont pu être réalisées. De son côté, la féverole est une culture qui réussit bien chez Jacques Antoine. En effet, l'an dernier il a récolté 25 q/ha. Cette année, les féveroles Diva et Nebraska (résistantes au froid) ont été semées le 28 octobre derrière un labour.

François Bonal (CA 58)



CA 58

Le tour de plaine Bio de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est déroulé chez Jacques-Antoine Rose à Prémery.

// AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS

89

Couverts végétaux : un impact sur la fertilisation azotée

Jeudi 24 novembre, une formation sur les couverts végétaux a eu lieu à Étivey. Une journée qui fait suite à une première, le 9 février dernier. Avec l'objectif d'observer l'impact des couverts végétaux sur la fertilisation azotée.

Animée par le SMBVA (syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon), cette formation s'adressait en priorité aux agriculteurs situés sur les BAC (bassins d'alimentation de captage) de la « Source de Sanvigne », à Étivey (dont le maître d'ouvrage est la commune d'Étivey), et de la « Source Fontaine du Lavoir », à Aisy-sur-Armançon (dont le maître d'ouvrage est le Syndicat des Eaux du Tonnerrois). Neuf agriculteurs ayant un intérêt pour l'agriculture de conservation des sols étaient présents.

Après une première journée qui s'est tenue le 9 février dernier, portant sur les connaissances en matière de pratiques des couverts végétaux, en particulier sur les conditions d'implantation par rapport au type de sol, cette seconde journée, qui a eu lieu le jeudi 24 novembre, pointait l'impact des couverts végétaux sur la fertilisation azotée. « *Les couverts permettent de piéger l'azote et éviter qu'elle soit lessivée dans les nappes phréatiques. Cela permet donc de préserver la qualité de l'eau. Et pour les agriculteurs, l'intérêt est de voir comment cet azote peut être restitué à la culture suivante. Cela leur permet d'ajuster leurs apports en fonction de ce qui est restitué* », indique Marion Cassard, animatrice agricole du SMBVA (syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon).

Une meilleure structuration des sols

La matinée de ce jeudi 24 novembre a été consacrée à l'observation sur le terrain de plusieurs parcelles avec des couverts végétaux semés par des agriculteurs participants à la formation (notamment Thibault Nys et Thomas Perdu). « *Cela a été l'occasion d'échanger sur les facteurs de réussite des couverts* », poursuit Marion Cassard.

Pour l'intervenant Frédéric Thomas, agriculteur et l'un des acteurs du développement de l'agriculture de conservation des sols en France, la technicité d'implantation est très importante et en particulier la date et la profondeur du semis sont les deux éléments clés.

L'après-midi s'est déroulée en salle et Frédéric Thomas a apporté des connaissances sur l'intérêt de différentes espèces pouvant servir de couvert végétal, sur les dates et modes de destruction, ou encore sur les facteurs influençant la minéralisation.

« *Suite à l'observation faite sur sa parcelle, l'agriculteur Thibault Nys estime que le coût de son couvert (environ 50 à 60 € / ha) est remboursé par les économies qu'il fait en apportant moins d'azote pour la culture suivante. De plus, le constat a été fait que les couverts permettent une meilleure structuration des sols, limite l'érosion des sols, apporte de la biodiversité par exemple avec les abeilles, a un effet positif sur le paysage et sur les relations avec les habitants (qui trouvent les couverts jolis)* », détaille l'animatrice agricole du SMBVA.

Christopher Levé



SMBVA

La matinée été consacrée à l'observation sur le terrain de parcelles avec des couverts végétaux.

// DESTRUCTION DE COUVERTS VÉGÉTAUX

58

Dix outils en démonstration

La Chambre d'agriculture avec ses groupes d'agriculteurs (GDA et Dephy) et la fédération départementale des Cuma organisaient une démonstration de matériels destinés à détruire les couverts, le 17 novembre entre Varzy et Fly.

Outre le cadre de la Directive Nitrates, les intérêts agronomiques des couverts végétaux en font presque un incontournable afin d'éviter de laisser le sol nu. Leur destruction, notamment dans un contexte de tension autour de l'avenir du glyphosate, amène des questions sur l'efficacité des outils mécaniques. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la fédération départementale des Cuma proposaient une démonstration de matériels dédiés à celle-ci, le 17 novembre sur une parcelle entre Varzy et Fly du Gaec Detable.

S'informer

Au total 10 outils ont été présentés : Maxicut (rouleau Dalbo), Roll krop (rouleau Actisol), Top-Cutter Twin (rouleau HE-VA), TGA 430 (scalpeur Treffler), Finer SL (scalpeur Horsch), Stell'air (mulcheur Actisol), Compil (déchaumeur Duro France), Fraise rotative bio (rotavator Valentini), Glypho-mulch (Eco Mulch), Mini NH 9+1 (charrue déchaumeuse Ovlac). Guillaume L., exploitant, souligne : « *je salue la bonne mobilisation des constructeurs et aussi des agriculteurs qui prouvent, par leur présence, qu'ils cherchent à faire évoluer leurs pratiques, notamment dans la réduction de l'utilisation du glyphosate. Pour ma part, je suis venu aujourd'hui, car on peut voir différentes techniques en situation réelle au même endroit ; très pratique pour comparer et se faire son propre avis* ».

Investir

Nombreux étaient les exploitants ayant fait le déplacement pour l'occasion, même si ces techniques n'étaient pas une découverte pour certains, comme Michaël François exploitant à Courcelles : « *nous avons déjà évoqué ces techniques avec le GDA Bourgogne Nivernaise et dans mon canton nous faisons tous un peu de couverts, mais là c'était l'occasion de voir les modalités de destruction dans des conditions différentes* ».

Malgré son enthousiasme, et son envie de continuer à avoir une destruction performante, Michaël François insiste : « *Nous verrons si nous mettrons en place l'un de ces appareils, car le plus grand frein à son instauration est le coût de l'investissement qui n'est pas anodin, surtout dans un contexte incertain ; faire un investissement de ce type se réfléchit* ». La Chambre d'agriculture remercie fortement les agriculteurs qui se sont mobilisés pour l'accueil de la journée et le prêt de matériel.

Chloé Monget



Une soixantaine de personnes est venue voir les appareils en situation.



Cédric Zambotto

La Chambre d'agriculture de la Nièvre a rassemblé une dizaine d'outils spécifiques pour la destruction des couverts, lors de sa demi-journée dédiée à ce sujet.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// ÉLEVAGES OVINS

21

Un sacré coup de pouce

Le Conseil départemental soutient de manière très importante la création et l'augmentation de cheptels ovins en Côte-d'Or.



L'aide du Département peut atteindre 15 000 euros HT par élevage.

Malgré une diminution des troupes ovines, le nombre de brebis repart à la hausse dans le département. *« Nous sommes aux environs de 42 000 animaux, l'augmentation est légère mais certaine, après un petit fléchissement ces dernières années »*, observe Aurore Gérard, conseillère en élevage ovin à la Chambre d'agriculture. Selon la technicienne basée à Créancey, plusieurs éléments expliquent cette nouvelle dynamique : *« comme chacun sait, le contexte redevient favorable avec des cours rémunérateurs, cela a forcément un impact dans la filière. Il existe aussi une aide du Conseil départemental qui fait ses preuves chaque année et qui mérite d'être mentionnée : je fais référence ici au dispositif nommé "création et augmentation des cheptels" »*.

Jusqu'à 35 %

Les éleveurs qui souhaitent créer un cheptel ou augmenter leur troupe sont donc concernés, comme l'explique Aurore Gérard : *« plusieurs points sont à retenir pour bénéficier de ce dispositif. L'accroissement du cheptel doit être au minimum de 20 brebis ou agnelles allaitantes. L'aide s'élève à 30 % du montant hors taxes pour l'achat ou l'estimation de renouvellement interne dès la première brebis acquise, sachant qu'une bonification de 5 % est prévue pour les animaux inscrits ou inscriptibles. Pour les JA, un taux unique de 35 % est appliqué. Le plafond d'aide pour l'acquisition d'animaux est de 15 000 euros hors taxes. Cette aide est spécifique à la Côte-d'Or. Avec un tel taux, elle laisse place à de nombreuses possibilités ! »*. Parmi les autres critères d'éligibilité, chaque porteur de projet s'engage à pérenniser son activité pendant au moins cinq ans. Dans un délai de 30 mois, chaque éleveur s'engage à détenir au moins 80 ou 120 brebis mères primables (80 pour ceux ayant un autre atelier de production ou de transformation, hors grandes cultures et 120 pour les éleveurs possédant uniquement un système d'exploitation ovin ou polyculture-ovin). Les éleveurs ovins lait et caprins sont aussi concernés par ces soutiens, avec des seuils légèrement différents.

Mais aussi

Un autre dispositif du Conseil départemental est sollicité chaque année par les éleveurs ovins et caprins : celui-ci s'intéresse à de *« petits investissements »* jusqu'à 5 000 euros, subventionnés jusqu'à 40 %, tels que de matériel de contention ou autre matériel spécifique (tout ce qui peut diminuer la pénibilité du travail ou améliorer le bien-être des animaux : pédiluve, sécateur électrique, baignoire, distributeur automatique de concentrés, pompe doseuse avec régulateur de pression, râtelier, tapis d'alimentation, case d'agnelage, nourrisseur, parc de contention, bac à eau…) (1).

Le mot du président

Pour Julien Pané, président du syndicat d'élevage ovin, *« les deux dispositifs confondus devraient représenter une trentaine de dossiers sur l'année 2022. Ce soutien du Conseil départemental est un réel atout pour dynamiser la filière en Côte-d'Or, nous remercions de tout cœur nos politiques et espérons que cette aide perdure le plus possible dans le temps ! »*.

AG

(1) Renseignements : 06 87 85 06 99, aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr.

Zoom formation

Quatorze adhérents du syndicat d'élevage ovin ont participé à une formation dédiée aux mammites et aux boiteries le 1er décembre à Créancey. *« Ces deux problématiques sont particulièrement importantes dans les élevages, le conseil d'administration du syndicat avait décidé de se pencher sur la question en invitant un spécialiste »*, informe Aurore Gérard. Pascal Messin, vétérinaire en Lorraine, est venu partager ses connaissances avec les éleveurs côte-d'oriens : *« Le but de la journée était d'analyser ces différents problèmes, pour ensuite pouvoir agir et tenter de les résoudre. L'objectif est aussi et surtout de transformer l'approche curative en prévention, pour faire en sorte que ces problèmes ne se reproduisent plus à l'avenir. Si j'avais un conseil à donner à un éleveur ? Qu'il ne soit pas animé par la routine du quotidien, qu'il ne s'habitue pas à ces pathologies. Il ne faut pas avoir peur de remettre en cause ses techniques, sa conduite d'élevage et ses habitudes ».



14 adhérents du syndicat d'élevage ovin ont participé à une formation dédiée aux mammites et aux boiteries.

// GDS

89

IBR, BVD, FCO... Les points abordés en assemblées cantonales

En novembre, trois assemblées cantonales ont été organisées par GDS 89 à Avallon, Migennes et Toucy.

Les assemblées cantonales du GDS 89 sont toujours l'occasion de faire un point sur la campagne écoulée au niveau sanitaire. À commencer par l'IBR. Sur la campagne 2022, une diminution de plus de 50 % de cheptels infectés IBR a eu lieu grâce à une réforme significative des bovins infectés. À noter que plus de la moitié des bovins infectés (447) du département sont détenus seulement par trois élevages. Aussi, trois cheptels possèdent moins de 10 % de bovins infectés. Ils devront obligatoirement éliminer leurs bovins au cours de la campagne 2022-2023. La prophylaxie devra être faite avant le 28 février pour ceux infectés.

Au niveau réglementaire, pour la campagne 2022-2023, l'arrêt des dérogations au contrôle d'introduction depuis le 1er janvier 2022 est toujours en vigueur. Seule dérogation possible : la pension. Elle concerne uniquement les élevages indemnes à indemnes et sous contrat annuel de pension.

Au niveau des nouveautés : à partir de cette campagne, des analyses de mélange pour le Besnoitiose seront systématiquement effectuées pour tous les contrôles d'introduction par le laboratoire Eurofins. Le coût d'analyse est de 2 euros et sera pris à 100 % en charge par le GDS.

Pas de statut indemne pour la France

Un point sur la prophylaxie pour 2022-2023 a également été fait. Pour effectuer le rappel de la prophylaxie, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le vétérinaire 15 jours avant la date prévue (ne pas attendre la mise à l'herbe).

Concernant la BVD, quel bilan de la campagne 2021-2022 ? Il y a eu 30 905 analyses de cartilages (98 % de veaux nés ; 110 résultats positifs), 285 boutons TST renvoyés aux éleveurs adhérents car l'échantillon initial n'a pas été analysé (48 % pour quantité insuffisante) et 127 bovins ont réagi au DTX ou POS à une virologie (50 bovins confirmés IPI), 19 bovins infirmés (non IPI), 58 bovins viropositifs (non recontrôlés).

Au niveau de la réglementation, en France, actuellement, aucun programme d'éradication n'est reconnu par la Commission Européenne vis-à-vis de la BVD. La France est en phase d'assainissement mais pas en zone indemne ni en programme reconnu. Dès lors, aucun statut officiellement reconnu dans l'Union Européenne au regard de la BVD n'est accordé aux bovins détenus en France. Tous les bovins proviennent donc d'élevages non indemnes. En Europe, les pays en zone indemne sont l'Allemagne (11 Länder sur 16), l'Autriche, le Danemark, la Finlande et la Suède. Les pays en programme reconnu sont l'Allemagne (certains Länder ou arrondissements) et l'Irlande.

Enfin, en ce qui concerne la FCO, une surveillance est à faire. Un appel au volontariat est fait de la part de la DDETSPP. Les critères ? Faire cette surveillance sur 15 bovins de l'exploitation, avoir plus de 100 bovins et ne pas être vacciné FCO.

Christopher Levé

CUMA HYDRAULIQUE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - TRAVAUX de PELLE et FORESTIERS - ÉLAGAGE GRAPPIN COUPEUR
VISITE CONSEIL GRATUITE
06 82 85 70 03
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// COMMERCE D'ANIMAUX

Assurer équilibre et sécurité dans les transactions

Trace écrite de la transaction, le bordereau de vente matérialise le transfert de propriété d'un bovin de son vendeur à son acheteur. Les transferts de risques et de propriété sont régis par un accord professionnel qui précise les droits et devoirs des deux parties, pour prévenir les litiges.



L'accord interprofessionnel encadre précisément le moment de transfert des risques entre le vendeur et le propriétaire.

Depuis le 22 mars 2017, un accord interprofessionnel encadre les règles d'achat et d'enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage. *« Les conditions de transfert de propriété et de risques, d'exécution de la vente, les délais d'enlèvement et d'abattage, les règles en matière de garantie du vendeur sont des éléments dont dépendent directement l'équilibre et la sécurité des transactions »*, peut-on lire dans le préambule de l'accord, pour justifier l'élaboration de règles claires assorties de sanctions adaptées. La vente de bovins destinés à l'abattage nécessite que le vendeur et l'acheteur s'entendent sur l'animal vendu, ainsi que sur son prix. Le vendeur doit, lors de la conclusion du contrat de vente entre les parties, garantir que les bovins soient sains, loyaux et marchands et qu'ils présentent les qualités requises à l'usage visé. L'animal doit présenter toutes les qualités conformes à l'usage visé, être conforme à la réglementation relative à l'identification des bovins et respecter la réglementation sanitaire liée à l'abattage des bovins de plus de huit mois.

Bordereau de vente fortement recommandé

« En l'absence de rédaction d'un accord écrit, il sera très compliqué de prouver l'existence et le contenu de la vente en cas de contentieux », expose le vade-mecum explicatif de l'accord interprofessionnel, qui précise aussi que pour que la vente soit *« parfaite »* (sur le plan juridique), le vendeur et l'acheteur doivent désigner les animaux objets de la vente en se mettant d'accord sur leur nombre et leur catégorie (JB, génisse…), ainsi que sur le prix ou sur le mode de détermination du prix (prix au kg de carcasse, classification Europ…). Il est donc fortement recommandé de rédiger un bordereau de vente, une fois l'entente commerciale trouvée : pour être valable celui-ci doit comporter les noms et adresses des parties (vendeur et acheteur), la ou les catégorie(s) des animaux, le ou les numéros d'identification, leur destination, le prix ou les modalités de détermination du prix, la date de la transaction, et enfin, la signature de chacune des parties.

Outre ces éléments obligatoires, le document peut aussi comporter d'autres mentions, telles que date, heure et lieu d'enlèvement, clause de réserve de propriété et toute disposition conventionnelle non contraire aux lois, aux règlements et à l'accord interprofessionnel. *« Ce document est utile lorsque survient un litige entre l'acheteur et le vendeur afin de permettre aux parties de faire valoir leurs droits. »* Lorsqu'aucune date d'enlèvement n'a été convenue entre les parties, elle est présumée fixée à sept jours francs après accord sur le prix (voir encadré). Si l'acheteur n'a pas enlevé le ou les animaux dans ce délai et si ce retard ne résulte pas d'un cas fortuit ou de force majeure, le vendeur peut exiger la résolution (ou annulation) de la vente assortie de dommages et intérêts. Le même recours existe pour l'acheteur si le vendeur a vendu à un tiers avant l'expiration du délai d'enlèvement.

Transfert de propriété et transfert de risques

L'action de vente est accompagnée d'un transfert de propriété : l'acheteur devient donc le nouveau propriétaire. Le vendeur ne peut plus vendre le ou les bovins à un autre acheteur. L'acheteur est tenu d'enlever les animaux et de payer le prix convenu. Cette vente s'accompagne d'un transfert de risque correspondant à l'instant où la couverture des risques pesant sur les bovins vendus passe du vendeur à l'acheteur. *« En présence du vendeur, le transfert de risques a lieu dès lors que le bovin pose la première patte sur le pont de chargement du camion, cas usuel des ventes. Cependant, ce sera la dernière patte du bovin qui quitte le pont du camion s'il s'agit d'une vente avec transfert après la livraison. »* Avant le transfert de risques, le vendeur supporte les risques d'accident, de maladie ou de mort du bovin. Après le transfert de risques, l'acheteur les supporte sauf en cas de vices cachés, de maladies contagieuses ou vices rédhibitoires.

Alexandre Coronel,
avec la documentation Interbev

Les jours francs ne sont pas des jours calendaires. Ce sont des jours entiers, de 0h à minuit pendant lesquels aucun délai ne peut commencer ou s'arrêter. Ce sont les jours entiers de 0 à 24 heures qui suivent le jour de l'événement (ex : accord sur le prix, enlèvement de l'animal), celui-ci ne comptant pas. Lorsque le dernier jour franc tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé de droit jusqu'au premier jour ouvrable qui suit. Par exemple un contrat de vente de bovins est signé le mardi 6 décembre, sans préciser de date d'enlèvement. L'acheteur dispose légalement d'un délai de sept jours francs pour venir chercher les animaux sur l'exploitation du vendeur, c'est-à-dire jusqu'au mercredi 14 décembre à minuit, car c'est un jour de semaine, non férié.

"ÊTRE VOTRE INTERLOCUTEUR EST QUELQUE CHOSE D'UNIQUE DEPUIS 150 ANS."

GROUPAMA, ASSUREUR AGRÉÉ POUR EXPERTISER ET INDEMNISER VOS PERTES DE RÉCOLTES.



Acteur majeur de la réforme de l'assurance récolte, Groupama participe à une couverture renforcée dès 2023, avec un processus d'indemnisation simplifié et plus rapide. Qui mieux que Groupama comme interlocuteur agréé pour la protection de vos récoltes ?

Vous pouvez nous déclarer dès maintenant* en qualité d'interlocuteur agréé sur groupama-agri.fr

*Déclaration sans engagement de votre part.
Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats ou voir avec un conseiller en agence.
Groupama Rhône-Alpes Auvergne : Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels - Réf. Com SDB/2022 - Création : Studio Groupama - Crédit photo : Aurélien Chauvaud – Juillet 2022.

Groupama

ÉNERGIE

// ASSISES DE L'AGRIVOLTAÏSME

Les projets agricoles avant tout

Le vendredi 2 décembre ont eu lieu les assises de l'agrivoltaïsme, organisées par la FFPA (fédération française des producteurs agrivoltaïques), à Auxerre. L'objectif était de mettre l'agrivoltaïsme au centre des discussions, à travers des projets qui font de l'agriculture le centre de leurs projets.

« L'idée de la journée était de mettre en avant la vision que l'on porte de l'agrivoltaïsme, de mettre en avant les projets des agriculteurs, de mettre en avant le travail de nos adhérents auprès d'un public, et tout simplement de montrer qu'il y a un collectif d'agriculteurs, de développeurs et d'entreprises diverses qui se sont réunis autour d'une charte de bonne valeur, de ce que doit être l'agrivoltaïsme, et qui depuis un an, sans attendre un cadre légal, ont décidé de faire de l'agrivoltaïsme pas n'importe comment, en mettant au cœur de l'agrivoltaïsme les projets agricoles pour que cela ait du sens », lance Quentin Hans, chargé de développement et de communication à la FFPA (fédération française des producteurs agrivoltaïques).

C'est dans cette optique que la FFPA (une fédération nationale qui compte 70 adhérents représentant environ un millier d'agriculteurs ayant des projets agrivoltaïques à l'ébauche ou en cours) a organisée, le vendredi 2 décembre à Auxerre, les assises de l'agrivoltaïsme.

« Aujourd'hui, il y a une vision de l'agrivoltaïsme portée par la FFPA qui consiste à dire qu'il y a de la place pour tout le monde, tous les projets », continue Quentin Hans. *« On est confronté à un texte de loi, qui va arriver, qui s'inspire de la définition de l'agrivoltaïsme de l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Notre enjeu c'est de dire que l'encadrement est nécessaire, voulu par le monde agricole, mais, donnons un cadre, qui permette en son sein à tous les acteurs, agriculteurs comme développeurs, d'expérimenter, d'innover, d'avoir une diversité de projets dans leur taille, leur technologie, leur culture, leur élevage, qui permet de s'adapter autant que possible à la réalité du monde agricole »*.

Des projets de territoire

Pour la FFPA, l'idée est également de travailler avec les territoires. *« Lors de cette journée, on a eu une table ronde qui s'appelait : comment faire d'un projet agrivoltaïque un projet de territoire ? Un projet d'énergie renouvelable est un projet de territoire, parce qu'on impacte la vie des gens, souvent en milieu rural. Alors il faut faire les choses correctement, en travaillant avec les Chambres d'agriculture, les DDT, les départements, les régions, les communes, les intercommunalités… pour trouver la meilleure mouture du projet »*, explique Quentin Hans.

Il souligne l'importance de la concertation des administrations, des collectivités locales et territoriales pour favoriser l'acceptabilité du projet. *« C'est important car derrière, c'est la sérénité des agriculteurs qui est en jeu »*.



Les assises de l'agrivoltaïsme, organisées par la FFPA, ont eu lieu le vendredi 2 décembre, à Auxerre.

L'après-midi était consacrée à des retours d'expériences de projets : un d'EDF en culture de luzerne, un de Photosol en élevage ovin sur friches agricoles et un de Valéco en élevage ovin sur parcelles agricoles en lien avec un lycée agricole. Trois typologies de projets différentes avec des retours différents mais un même but : *« travailler en commun pour installer des projets qui valorisent le travail des agriculteurs, qui valorisent l'agriculture et qui valorisent les territoires »*.

Christopher Levé

// MÉTHANISATION

Sécalia, sur la rampe de lancement

Le projet porté par Dijon Céréales dans le nord Côte-d'Or entre maintenant dans une phase concrète : le chantier de l'unité de méthanisation a démarré cet été, les récoltes de Cive pour l'alimenter montent en puissance, de nouvelles plateformes de stockage vont être construites…

Dans l'esprit des dirigeants de Dijon Céréales, développer la production d'énergie en lien avec l'agriculture est avant tout compris comme le moyen d'apporter aux agriculteurs adhérents une visibilité supplémentaire, sur une partie de la conduite de leurs exploitations. Ces activités doivent intervenir en plus de la production alimentaire, en tant que voie de diversification, et pas en concurrence avec elle. C'est dans ce contexte que s'inscrit Sécalia, en cours de concrétisation. Dernier épisode en date concernant cette unité de méthanisation qui fédère à ce jour 150 agriculteurs du nord Côte-d'Or : la délivrance, à la toute fin novembre, du permis d'exploiter. On est donc bien parti pour un début de production de biogaz en février 2024.



Le chantier de l'unité de Méthanisation Sécalia dans le nord Côte-d'Or est à l'œuvre depuis le mois d'août.

Objectif : 5 000 hectares

2022 aura été marquée par une première récolte de Culture intermédiaire à vocation énergétique (Cive) qui a porté sur 850 hectares et mobilisé 75 exploitations. Cette récolte a été transportée sur trois plateformes situées à Savoisy, Lucenay et Louesme. *« Ce fut un véritable galop d'essai,* explique Laurent Druot, chargé de développement Énergies renouvelables au sein de Dijon Céréales, *après la première récolte sur 15 hectares en 2021. L'an prochain, 4 100 hectares seront semés puis nous arriverons au rythme de croisière de 5 000 hectares. Trois nouvelles plateformes décentralisées vont être construites en 2023, à Poiseul-la-Ville, Mosson et Touillon, ainsi que la grosse plateforme de Cérilly. Par ailleurs, les plateformes déjà existantes seront complétées. En tout, nous disposerons de sept sites, dans une logique de rationalisation des transports »*. Les travaux de construction de l'unité de méthanisation ont démarré le 22 août et depuis, ils avancent vite. *« Le grand nombre de phases par lesquelles nous sommes passés dans la genèse de ce projet nous a fait monter en compétences »* poursuit Laurent Druot. Le temps de préparation a aussi permis de constituer des stocks de Cive. *« Nous allons démarrer avec 150 % de stock,* souligne Édouard Benayas, en charge du développement des énergies renouvelables de la coopérative, plus particulièrement axé sur la méthanisation. *L'idée est d'avoir une demi-campagne d'avance afin de sécuriser la matière »*.

Un œil sur la menue paille

Ce qui va entrer dans le méthaniseur sera, à 90 %, de l'ensilage de seigle, en interculture, semé en septembre et récolté début mai. Ce seigle peut aussi être mélangé à des légumineuses, un élément important pour les « petites » terres qui valorisent bien cette association. *« L'association seigle-légumineuses peut être très intéressante pour les éleveurs,* souligne Édouard Benayas : *parmi les agriculteurs engagés dans Sécalia, la moitié sont des polyculteurs-éleveurs »*. Les 10 % restants seront constitués de déchets de céréales récupérés dans les silos, mais la menue paille, habituellement éparpillée dans les champs après une moisson est aussi fortement étudiée à cette fin. Dijon Céréales pourrait mettre en place un système incitatif pour les Entreprises de travaux agricoles (ETA) qui récolteraient cette menue paille. La coopérative mène par ailleurs de manière intensive des essais culturaux afin de trouver les meilleures cultures à implanter après le seigle. *« Nous attendons aussi avec impatience le digestat,* poursuit Laurent Druot, *qui sera produit par l'unité de méthanisation sur la période 2024-2025 : par rapport à l'évolution actuelle des prix des engrais, on sait que les agriculteurs engagés paieront leur digestat selon un prix fixé pour 15 ans. C'est sécurisant pour eux »*.

Berty Robert

Vision concrète au Danemark



Le partenaire de Dijon Céréales pour la conception de l'unité de méthanisation Sécalia est la société danoise Nature Energy. Début novembre, un groupe d'agriculteurs représentant 40 exploitations impliquées dans le projet a pu se rendre au Danemark, à l'invitation de Dijon Céréales. Le but était de voir, concrètement, des unités du même type que celle qui est en cours d'implantation dans le Châtillonnais, fonctionner. Le but était aussi de voir comment les agriculteurs danois raisonnent la méthanisation. Dans ce pays, Nature Energy fait fonctionner treize unités de méthanisation.

ÉNERGIE

// UNITÉ DE MÉTHANISATION D'ÉCHEVANNES

21

Quel bilan, après 18 mois d'utilisation ?

Le méthaniseur d'Échevannes, propriété de Matthieu Besançon et Jérémie Fischer, a fait l'objet d'une journée découverte le 30 novembre. L'occasion de faire le point avec ces deux agriculteurs.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et GRDF organisaient une journée découverte de la méthanisation la semaine dernière à Échevannes, entre Selongey et Is-sur-Tille. Une soixantaine de personnes – majoritairement des agriculteurs – avaient fait le déplacement pour découvrir le méthaniseur de Matthieu Besançon et Jérémie Fischer. *« L'idée était de faire la présentation du site et de répondre à toutes les questions autour de la méthanisation. Les interrogations sont particulièrement nombreuses dans ce domaine »*, relève Sylvie Lemaire, en charge des dossiers énergie à la Chambre d'agriculture. La conseillère informe qu'un second rendez-vous sera proposé sur ce même site le 24 janvier : *« nous ne pouvions malheureusement pas accueillir tout le monde aujourd'hui, ce sera l'occasion d'y remédier. Une autre rencontre est aussi programmée sur un site de production à Ciel, en Saône-et-Loire, le 14 décembre. Les agriculteurs du sud Côte-d'Or sont également les bienvenus »*.



Jérémie Fischer et Matthieu Besançon, à l'entrée de leur site de production.

Très positif, mais…

Matthieu Besançon et Jérémie Fischer gèrent une unité de méthanisation injection d'une puissance de 130 Nm³/h (normo mètre cube), opérationnelle depuis le début de l'été 2021. Cette production correspond à la consommation en gaz d'environ 2 500 logements neufs. Le bilan dressé par ces deux jeunes agriculteurs est *« très positif »* depuis le lancement de l'activité, avec toutefois quelques *« bémols »* plus ou moins importants. Débutons par le côté négatif (dans l'idée de terminer par le positif !). Le premier élément venant à l'esprit de Jérémie Fischer concerne l'électricité : *« Notre unité en consomme beaucoup et la hausse actuelle des tarifs nous interroge. Certes, nous avons signé un contrat qui nous garantit un prix fixe, mais fin 2024, il y aura une actualisation de ces tarifs. Si ces derniers restent les mêmes qu'aujourd'hui, notre facture d'électricité sera multipliée par quatre et là, ça pourra plus passer… »*. *« Nous avons deux ans pour contrer l'inévitable augmentation de notre contrat d'achat »*, souligne Matthieu Besançon, *« cette hausse sera compensée par l'autoconsommation photovoltaïque, nous allons effectivement installer des panneaux d'ici deux ou trois mois. Nous misons également sur la revalorisation du coefficient L, qui fait varier le tarif d'achat du biométhane selon les cours de l'énergie. Et éventuellement, nous étudions l'idée d'avoir une petite cogénération sur notre site pour autoproduire notre électricité »*. Qu'en est-il de la rentabilité actuelle de l'unité ? *« Les chiffres sont conformes au prévisionnel »*, répond Matthieu Besançon, *« le chiffre d'affaires est même supérieur mais les charges sont également plus élevées en raison du contexte mondial »*. Plusieurs postes sont impactés, comme l'indique Jérémie Fischer : *« le prix des carburants a notamment gonflé la facture de nos ensilages. Le coût des pièces que nous devons régulièrement changer comme les couteaux de broyeurs, les pompes ou encore les rotors ont tous pris 30 %. Cela a forcément des conséquences »*.

Évolution de la réglementation

Matthieu Besançon évoque ensuite la partie *« réglementaire »* : *« à l'image de l'agriculture, la méthanisation n'est pas un long fleuve tranquille ! Nous ne sommes déjà plus aux normes, alors que notre unité est en route depuis seulement dix-huit mois. On nous impose déjà de réinvestir dans des sommes très importantes, probablement plus de 100 000 euros, pour réaliser un nouveau terrassement et une nouvelle zone étanche… Nos canalisations sont enterrées dans une zone qui désormais doit devenir une zone étanche, donc c'est compliqué techniquement et économiquement de s'adapter aux caprices de l'État… Heureusement, nous avons dix ans devant nous. Tous les deux ans, nous devrons tout de même prouver que le chantier est bien avancé »*. Jérémie Fischer ajoute une autre évolution de la réglementation : *« à partir de 2025, nous devrons réaliser des mesures de carbone de nos différentes terres, sans doute pour évaluer les futurs produits incorporés dans notre digesteur. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres »*.

À part ça, tout va bien !

Il est souvent plus facile de dire ce qui ne va pas que l'inverse. La méthanisation d'Échevannes reste une pleine réussite pour ces deux agriculteurs qui disposent d'une nouvelle source de revenus et qui travaillent avec un groupe de producteurs de seigle très investis et très qualitatif. Le projet est aussi très bien accepté sur le territoire. Depuis le début du conflit russo-ukrainien, la production a été augmentée de près de 15 %. Le prix du rachat du gaz est stable pour la partie en contrat, mais le *« surplus »* de production est quant à lui variable. Les tarifs ont malgré tout été décevants ces dernières semaines avec la prolongation du temps estival. La demande et les tarifs devraient logiquement repartir à la hausse avec l'arrivée définitive de l'hiver. Une des plus grandes satisfactions des deux gérants du site est sans aucun doute à mettre à l'actif du digestat, utilisé dans leurs champs depuis février 2022 : ce produit homogène issu de la méthanisation est composé d'éléments fertilisants de choix. Pour un amendement de très grande qualité pour les deux intéressés… *« Dans le contexte, c'est forcément très intéressant. L'intégration des Cives dans nos systèmes nous a aussi permis de diversifier nos rotations. Nous pouvons déjà voir l'effet de la fauche du mois de mai qui réduit les adventices »*, confient Matthieu Besançon et Jérémie Fischer.

AG



Une nouvelle visite sera proposée le 24 janvier à Échevannes. Avis aux amateurs !

En stand-by

Sylvie Lemaire fait état d'un contexte peu favorable à l'émergence de nouveaux projets. *« En l'état actuel des choses, les indicateurs ne sont pas vraiment au vert. Suite à la flambée des matériaux, les investissements nécessaires sont en forte hausse, alors que leur montant initial était déjà important, voire très important. Il est difficile de chiffrer précisément cette augmentation, mais la facture totale doit avoir grimpé de 25 voire 30 %. Les charges de fonctionnement ont aussi une tendance très haussière. Pour le type d'équipement que nous visitons aujourd'hui, la consommation en électricité est très importante. Les charges augmentent d'au moins 30 ou 40 %, ce qui a une conséquence directe sur l'EBE. Les agriculteurs recherchent des solutions, comme installer des panneaux solaires pour l'autoconsommation. L'installation d'un moteur de cogénération, en parallèle de la valorisation du gaz, est une autre piste pour alléger les charges. Rien n'est toutefois évident… Avec le temps, nous devrions sans doute retrouver une certaine rentabilité dans les projets, mais ce n'est peut-être pas encore pour maintenant. C'est la raison pour laquelle nous observons un certain stand-by dans le département. À noter tout de même l'émergence de plus petits projets en cogénération sur notre territoire, notamment dans des fermes laitières, avec des investissements moins importants ».*



// RESTAURATION COLLECTIVE

58

La loi Égalim à l'épreuve des cuisines

Les 9 et 10 novembre, à Saint-Éloi, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Nourrir l'avenir », Interbio Franche-Comté et Bio Bourgogne, orchestraient la dernière formation « Alimentation durable » avec les cuisiniers des collèges du département.



Les chefs cuisiniers ou seconds des collèges de tout le département étaient conviés à participer à cette formation.

C'est sur demande du Conseil départemental de la Nièvre, auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de Bourgogne Franche-Comté, que la formation « Alimentation Durable » a eu lieu. Au total, trois étaient proposées : une à Château-Chinon, une à Varennes-Vauzelles et une à Saint-Éloi. Ces événements étaient animés par deux formateurs de la SCIC « Nourrir l'avenir » et une chargée de mission Bio Bourgogne.

Destinée à tous les chefs cuisiniers ou seconds des restaurants collectifs des collèges de la Nièvre, cette formation avait pour mission de présenter comment être en accord avec la loi Égalim et, plus particulièrement, sur *« l'introduction de 50 % de produits durables et de qualité (en valeur d'achats), dont 20 % de produits bios, et la mise en œuvre d'un repas ovo-lacto-végétarien par semaine notamment »* comme le stipule Bio Bourgogne. Les demandes du Conseil départemental, sur l'approvisionnement 100 % local à la fin du mandat ont aussi été abordées. Pour Julianne Aubertot, chargée de mission filières et territoires dans la Nièvre auprès de Bio Bourgogne, *« il est nécessaire de donner les clefs aux responsables des cuisines collectives afin qu'ils puissent avancer plus sereinement avec cette loi »*. De son côté, Serge Athiel, chargé de mission auprès du Conseil départemental insiste : *« il y a 25 collèges dans le département, et il est normal d'accompagner nos agents sur ce sujet. Cette problématique est centrale et doit être prise à bras-le-corps par l'ensemble de la restauration collective »*.

Diversifier les sources de protéines

Au-delà de la présentation de la plateforme Manger Bio, qui permet aux régies de commander leurs denrées, ou encore les différents pans de la loi Égalim, c'est dans les cuisines que les cuisiniers ont pu découvrir des leviers à mettre en place. Pour les accompagner dans cette étape étaient présents Pascal Veaulin, cuisinier formateur, et Gabrielle Invernizzi, Diététicienne formatrice, tous deux sociétaires de la SCIC « Nourrir l'avenir » et adhérents au Collectif des Pieds dans le Plat. *« Notre but est de réaliser des repas agréables gustativement et proposant une diversification protéique »* souligne Pascal Veaulin. *« Nous revoyons donc la composition des menus et leur fabrication. La loi Égalim est une chance pour réapprendre à manger mieux et diversifié »*. Pour Gabrielle Invernizzi, *« il est prouvé scientifiquement que nous mangeons trop de protéines notamment d'origine animale. Mais attention, le but n'est pas de ne plus en manger, mais bien de les diversifier en introduisant plus d'aliments riches en protéines végétales. Cela passe notamment par l'introduction des légumineuses dans les assiettes »*.

L'épreuve du terrain

En cuisine, le jour de la formation à Saint-Éloi, Séverine Huss, chef cuisinière du collège de Prémery souligne : *« nous réapprenons nos métiers avec l'utilisation de produits que nous avons moins l'habitude de travailler, comme les légumineuses. Nous travaillons aussi les légumes autrement mais toujours avec la double optique que les enfants se régalent, bien évidemment, et que les apports nutritifs soient au rendez-vous »*. Pour la cuisinière du collège de Prémery, la loi Égalim est à la fois une bonne chose pour protéger les producteurs et pour que la restauration collective propose des produits de qualité. *« Le problème reste le prix, le nerf de la guerre, car nos budgets ne sont pas extensibles et n'ont pas été réévalués malgré l'inflation »*. Même constat pour Adrien Roblin, chef cuisinier au collège de Pouilly-sur-Loire. *« Nous nous remettons en permanence en question pour nous adapter à toutes les problématiques (budget, approvisionnement local et bio…) mais on se sent toujours un peu seul car les moyens à notre disposition, eux, ne changent pas »*.

Chloé Monget

// MARCHÉ ARTS ET SAVEURS

89

Une trentaine de producteurs et artisans pour la trentième

Le marché Arts et saveurs de Sens revient le week-end du 9 au 11 décembre, pour une trentième édition.

Le marché Arts et saveurs, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, revient pour une 30e édition, dans les halles du marché couvert de Sens. Celui-ci aura lieu le vendredi 9 décembre, de 9 heures à 20 heures (uniquement en mezzanine) ainsi que le samedi 10, de 10 heures à 20 heures, et le dimanche 11 décembre, de 10 heures à 19 heures. Une trentaine de producteurs et artisans seront présents.

Ce marché est l'occasion pour les producteurs icaunais de se rapprocher des consommateurs afin d'engager un vrai dialogue et de mettre en avant leurs produits et le terroir du département.

Aussi, des animations sont prévues le dimanche avec des démonstrations culinaires par les élèves de la MFR de Villevallier et une animation musicale par le groupe folk, Air de Rien.

Christopher Levé



Le marché Arts et saveurs, c'est ce week-end, à Sens.

Les producteurs et artisans présents

Durant ces trois jours, une trentaine de producteurs et artisans seront présents. Voici la liste. Les producteurs :

- Domaine La Charloise (cidre, jus de pomme, ratafia, eaux-de-vie)
- L'Hélix (escargots, cuisses de grenouilles et andouillettes)
- Maison Billot (escargots et saumon fumé)
- Ets Kallenkoot (fleurs et sapins)
- Foie gras Rabuat et fils (foie gras de canard, terrines, plats cuisinés)
- Gaec Desmoutiers & Breton (fromages de chèvre, pâtisseries salées)
- L'amour est dans le lait (glaces fermières, sorbets, bûches glacées)
- Huilerie des Fouets (huiles artisanales)
- Les Jardins de la Croisière (légumes bios)
- Christine Busson ; Earl Miel de l'Yonne (miels et dérivés)
- Earl de la Maiterie (poulets, pintades, œufs, terrines, paniers de Noël, confitures)
- Les Cerfs de Bourgogne (produits de cerf)
- Gaec du Val d'Auré (soumaintrain, fromage blanc et frais de vache)
- Earl de la Mattre (produits transformés de volaille)
- Le jardin des Thorains (infusions au chanvre, produits bios transformés)
- Gaec des Vins Vieux ; Céline Coté ; Earl Dominique Bière ; domaine de Noëlle ; domaine des Remparts ; Earl Lemoule (vins)

Les artisans :

- Brasserie Larché (bière)
- Comptoir du Cacao (chocolats)
- Jean-Pierre Meyer (céramiques en grès)
- La Mare aux Loups (articles en cuir façon sellier)
- Loïc Podogorska (jeux en bois et tableaux en marqueterie)
- Aurore Rossignol (articles de couture pour enfants et accessoires pour femmes)
- Mirelle Noué (œufs décorés, verres gravés)
- Danièle Lefèvre (peintures miniatures sur feuilles végétales)
- L'atelier de Lorine (scrapbooking, albums photos, objets déco et cadeaux)
- Au royaume des 2 fées (pierres, minéraux, bijoux, ésotérisme)
- Les savons de Marie (savons artisanaux, porte-savons, articles cosmétiques)

// SOCIÉTÉ

Les violences conjugales plus difficiles à détecter en zones rurales

Le 25 novembre était la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis le début de l'année, 100 féminicides ont été comptabilisés en France. En ruralité, les victimes sont plus isolées et connaissent moins bien les dispositifs ce qui les rend plus difficiles à repérer.

Près de 50 % des féminicides sont commis en ruralité alors qu'un tiers seulement des Françaises y vivent. C'est le rapport du Sénat, *« Femmes et ruralités, en finir avec les zones blanches de l'inégalité »*, publié en octobre 2021 qui a révélé ce chiffre. Huit sénateurs de territoires ruraux et de tous bords politiques[1], dont Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, ou encore Raymonde Poncet Monge, sénatrice du Rhône, ont passé dix mois à élaborer cet état des lieux sur la vie des femmes en ruralité. Emploi, santé, mais aussi lutte contre les violences conjugales y sont analysés sous le prisme de chiffres[2] et d'auditions d'acteurs et actrices de terrain.

« La réalité des féminicides en ruralité, on la connaît », commente Camille Niang, déléguée aux droits des femmes du département de l'Ardèche. *« On sait que l'isolement de ces femmes, le fait qu'elles ne soient pas toujours indépendantes financièrement, rend d'autant plus difficile le fait de parler »*. Le Grenelle contre les violences conjugales, organisé de septembre à novembre 2019 par Marlène Schiappa, ancienne secrétaire d'État à l'égalité, a permis d'intervenir sur les territoires ruraux en améliorant les dispositifs mis en place. Ainsi, le département de l'Ardèche compte depuis 2021, deux intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG). *« Elles sont bien placées pour accompagner les personnes qui viennent déposer plainte »*, indique la déléguée départementale. D'après le gouvernement, près de 400 ISCG sont en poste sur le territoire français. Le rapport du Sénat recommande d'en déployer encore plus, les gendarmeries étant souvent le premier lieu ressource pour les femmes vivant en territoire rural. La députée de la troisième circonscription de la Drôme Marie Pochon a d'ailleurs fait voter à l'Assemblée nationale mercredi 16 novembre un amendement pour la constitution de brigades de gendarmes mobiles afin de recueillir plus facilement les dépôts de plaintes des victimes de violences conjugales.



Le rapport « Femmes et ruralités, en finir avec les zones blanches de l'inégalité » révèle que près de 50 % des fémicides sont commis en ruralité.

Constituer un réseau local

Sans transports en commun, parfois privées de voiture, les femmes sont facilement isolées des services publics, mais aussi de leurs amis ou familles. *« Les difficultés de mobilité sont à l'origine d'un isolement plus grand et entravent la lutte contre les violences conjugales, en rendant plus complexes le déplacement en gendarmerie comme le départ du domicile »*, met en évidence le rapport du Sénat. Comme la mobilité, le manque d'anonymat dans les villages, la peur du « qu'en-dira-t-on » fragilise l'identification de ces violences.

Constituer un réseau devient donc essentiel. *« Il faut que tous les acteurs se parlent »*, estime Camille Niang. Les travailleurs sociaux des MSA ne sont pas forcément les premiers interlocuteurs sollicités sur les questions de violences conjugales, mais cela leur arrive de repérer et signaler ces situations. *« Nous finançons des associations locales de lutte contre les violences faites aux femmes,* indique Elsa Rosnet, responsable de secteur des travailleurs sociaux MSA Alpes du Nord. *Je constate que ces associations parfois basées en ville essaient d'aller de plus en plus vers des publics ruraux »*. Les CIDFF (centres d'information sur les droits des femmes et des familles), présents dans tous les départements, tiennent aussi des permanences régulières sur les territoires ruraux et les associations de luttes pour les droits des femmes proposent souvent des formations à destination des forces de l'ordre, professionnels de santé ou élus locaux.

Connaître les différents dispositifs

Lorsque l'on évoque les violences conjugales, on parle de violences physiques mais aussi sexuelles, psychologiques, économiques ou numériques qui se poursuivent parfois après la séparation des conjoints. C'est pourquoi il est essentiel de faire connaître les différents dispositifs de prévention et de lutte contre ces violences : numéros d'urgence (voir encadré), bracelets anti-rapprochement, téléphones graves dangers, etc. La méconnaissance et l'inégale répartition des outils sur les territoires, des hébergements d'urgence ou des personnels formés expliquent cette double peine des victimes en ruralité. Les acteurs et actrices cherchent alors des solutions alternatives, comme dans le sud de la Drôme où une élue *« a convaincu son conseil municipal d'affecter un appartement aux femmes victimes de violences sur les crédits de rénovation de la mairie »*, témoigne Marie-Pierre Monier dans le rapport du Sénat.

Élodie Potente



Photo Sénat

Lors de la remise du rapport *« Femmes et ruralités en finir avec les zones blanches de l'égalité »* avec les huit rapporteurs.

Les numéros d'urgence

Si vous êtes témoin ou victime de violences conjugales :

- **Composez le 39 19 (numéro gratuit et anonyme).**
- **Composez le 17.**
- **Ou écrivez au 114 si vous êtes sourde ou malentendante (ou en cas d'impossibilité de passer un appel).**
- **Composez le 0 800 05 95 95 en cas d'agression sexuelle.**
- **Le 119 si vous êtes un enfant en danger.**
- **Pour accéder au tchat du gouvernement : https://arretonslesviolences.gouv.fr/**
- **Pour les plus jeunes : https://commentonsaime.fr/ propose un tchat avec des professionnelles.**

(1) Les rapporteurs sont : Jean-Michel Arnaud, Bruno Belin, Nadège Havet, Pierre Médevielle, Marie-Pierre Monier, Guylène Pantel, Raymonde Poncet Monge et Marie-Claude Varaillas.

(2) À noter, dans ces chiffres, 21 hommes ont aussi été tués par leurs compagnes ou compagnons en 2022

// INSERTION

Des solutions pour l'emploi dans le Tonnerrois à travers l'agriculture

Pour faire face à des difficultés sociales importantes dans le Tonnerrois, un projet de régie de territoire s'est monté, porté par l'association Pierres, Pôle et Compagnie, créée le 5 octobre dernier. Ce projet consiste à mettre en place une entreprise et un chantier d'insertion afin de former et employer temporairement des personnes pour des prestations en viticulture et en espaces verts dans le but de les ramener vers l'emploi.



Des prestations viticoles sont prévues à travers ce projet, ce qui pourrait offrir une solution aux viticulteurs en manque de main-d'oeuvre.

Pour Stéphanie Mathieu, préfiguratrice de la régie de territoire du Tonnerrois (portée par l'association Pierres, Pôle et Compagnie créée le 5 octobre dernier), « *le projet de régie de territoire du Tonnerrois est un projet qui est une émanation d'un groupe d'acteurs de l'emploi et de l'insertion au niveau local, constitué du Conseil départemental, de l'État (la préfecture de l'Yonne), de la région, de Pôle emploi, la Mission locale, la CAF, la MSA, la Ville de Tonnerre, la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne, Domanys, Coallia. Avec tous ces acteurs, on travaillait ensemble depuis plus de deux ans sur ce territoire, nous réunissant pour essayer de répondre à des problématiques sociales* ».

Car dans le Tonnerrois, les taux de pauvreté et de chômage sont importants. « *Il y a un cumul de difficultés sociales, notamment la mobilité, les logements, la précarité financière, le manque de qualification (38 % de personnes sont sans qualification dans le Tonnerrois, 44 % à Tonnerre, contre 32 % dans le département)* », précise Stéphanie Mathieu.

Répondre à plusieurs besoins

Alors, face à ces constats, une question a émergé : est-ce qu'une structure d'insertion peut répondre aux besoins sociaux ? Et c'est le modèle de la régie de territoire qui a été validé. Une première sur le département. « *Une régie de territoire c'est comme une régie de quartier. C'est un label structuré, accompagné et expertisé par le mouvement des régies, qui est l'organisme national fédérant toutes les régies de quartier et de territoire (130 en France)* », explique Stéphanie Mathieu. « *Le modèle d'une régie de territoire ? C'est une structure associative (loi 1901) gouvernée par des collectivités locales, des partenaires sociaux économiques et des habitants du territoire, qui a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire et de permettre l'accès à l'emploi à des personnes qui en sont éloignées. Une régie de territoire peut porter une entreprise d'insertion, ou un chantier d'insertion, ou les deux. C'est un modèle hybride qui permet de répondre à plusieurs besoins* ».

Offrir de la main-d'œuvre aux vignerons

Pour mettre en place ce projet, deux années de travail ont été nécessaires. Désormais, l'objectif est de démarrer les activités à compter du 2 janvier 2023. « *En termes d'activité économique, pour l'année une, on va partir sur deux équipe : l'une qui va faire de la prestation d'espaces verts (six opérateurs et un encadrant), l'autre de la prestation viticole (cinq opérateurs et un encadrant)* », informe-t-elle. « *Pour remédier aux problématiques des viticulteurs à trouver de la main-d'œuvre, j'ai proposé à la FDSEA et à la Chambre d'agriculture de travailler dans ce sens-là en allant chercher des personnes qui sont à ce jour « inemployables » pour les former et les faire travailler dans les vignes pour qu'ils puissent par la suite être employés par les viticulteurs locaux* ».

Les salariés qui intégreront le programme seront en CDD d'insertion, de 6 mois minimum jusqu'à 2 ans maximum, en temps plein (35 heures/semaine). « *On va travailler l'aspect formation avec un encadrant extérieur prestataire. L'objectif est de faire sortir les personnes soit vers l'emploi soit vers une formation adéquate* ».

L'objectif ensuite sera de développer les activités non marchandes : « *créer une recyclerie, en lien avec la gestion des encombrants, développer une épicerie sociale et solidaire, travailler sur l'accès à la mobilité… Ce qui répondrait aux besoins sociaux initiaux* ». Le projet ne pourra quant à lui être labellisé « régie de territoire » que dans deux ans, le temps réglementaire imposé par le mouvement des régies.

Christopher Levé

// OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES

Une première réussie

L'opération nationale d'abandon simplifié des armes, organisée par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et pilotée par le SCAE (service central des armes et explosifs) a eu lieu du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre. Cette opération, qui est une première dans l'hexagone, est une réussite avec plus de 150 000 armes abandonnées, dont 1 000 dans l'Yonne.

Du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération nationale d'abandon simplifié des armes, piloté par le SCAE (service central des armes et explosifs). Plus de 150 000 armes, dont 140 000 armes à feu (chiffres provisoires), ont été abandonnées à l'État pendant cette semaine dans plus de 300 sites de collecte et d'enregistrement mis en place sous l'autorité des préfets.

Parallèlement, 50 000 armes, jusqu'ici non déclarées, ont été enregistrées dans le système d'information sur les armes (SIA) permettant la régularisation de leurs propriétaires. Aussi, près de 4 millions de munitions et projectiles ont également été collectés.

1 000 armes abandonnées dans l'Yonne

Dans l'Yonne, l'opération est aussi une réussite puisque 1 000 armes ont été abandonnées par les Icaunais dans les commissariats de Sens et Auxerre, ainsi qu'à la brigade de gendarmerie d'Avallon, et 159 déclarations ont été enregistrées sur l'ensemble du département.

Fort de cette dynamique, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, a décidé d'engager une réforme de la procédure d'abandon d'armes à l'État visant à la simplifier. Une expérimentation sera lancée en ce sens dès le premier trimestre 2023 dans cinq départements.

C. L. d'après communiqué



Préfecture de l'Yonne

1 000 armes ont été abandonnées par les Icaunais lors de cette semaine d'opération nationale d'abandon simplifié des armes.

SOCIAL

// MÉTIERS

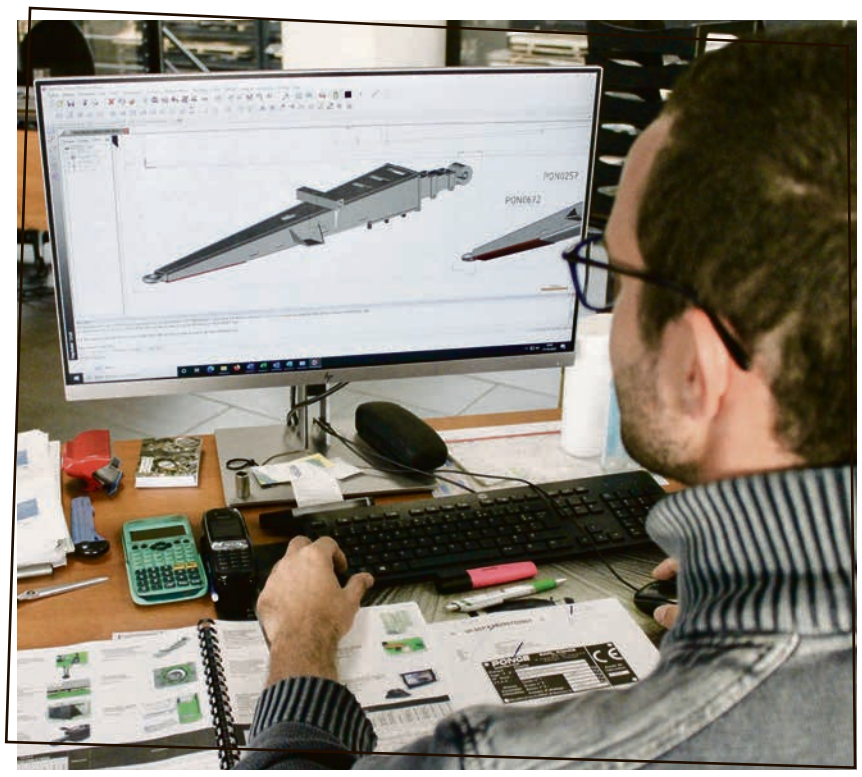
58

Ensemble c'est tout

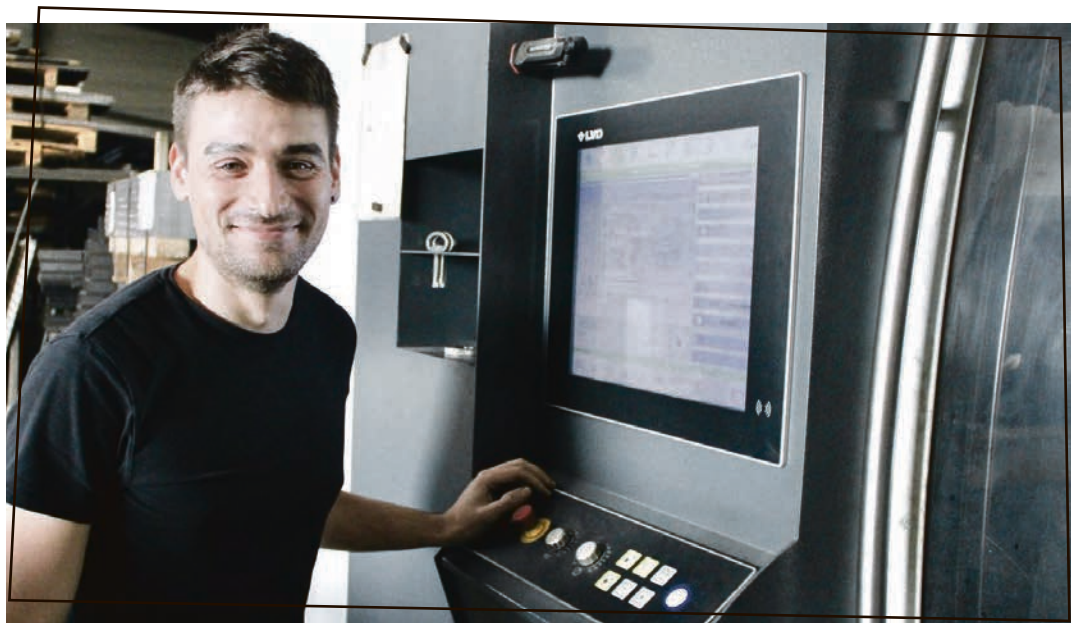
Le monde agricole fait appel à une multitude de professions, dont ceux liés à la conception des matériels via les bureaux d'études. François Pannetier et Benjamin Anquetil font partie de celui de l'entreprise Ponge, à Guipy. Même s'ils ont des missions différentes, ils se complètent.



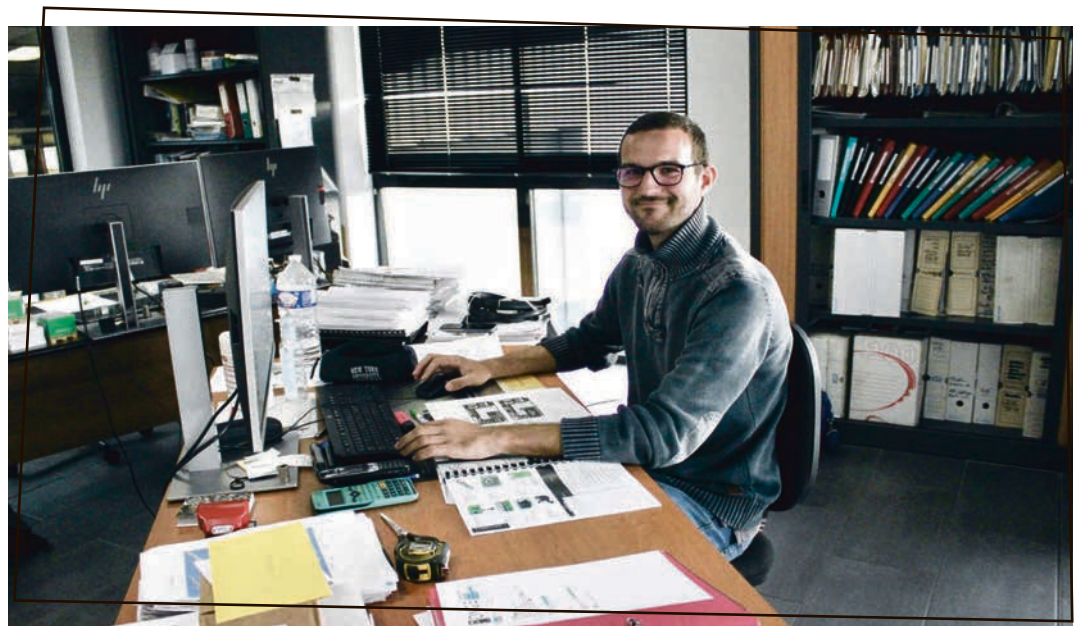
L'atelier se trouve au pied du bureau d'études chez Ponge.



Les dessins 3 D sont gérés par François Pannetier.



Benjamin Anquetil, en plus de son poste de responsable d'achats, assure le fonctionnement et la maintenance quotidienne des découpes laser comme ici pour celle *« à plat »*.



François Pannetier est en charge de la création des dossiers de déclaration de conformité à la réglementation et de leurs suivis auprès de la DREAL. Il en compte environ 15 pour cette année.

François Pannetier et Benjamin Anquetil font partie du bureau d'études de l'entreprise Ponge. François, 24 ans, est technicien en charge de la réalisation 3D du matériel, et du suivi des dossiers de conformité envoyés à la DREAL.

De son côté, Benjamin, 35 ans, est responsable des achats et technicien de la programmation des découpes lasers. Et *« l'un ne va pas sans l'autre »* sourit Benjamin Anquetil.

Pour parvenir à ces deux postes, même s'ils étaient passionnés de mécanique ou d'électronique, ils ont évidemment suivi des études. *« J'ai passé mon Bac S à Decize, puis j'ai poursuivi en DUT génie mécanique et productique au Creusot (71), ensuite je suis allé à Orléans pour commencer mon école d'ingénieur. Durant ma première année, j'ai été embauché chez Ponge à la suite d'un stage et j'y suis depuis 4 ans »* détaille François Pannetier. Pour sa part, Benjamin Anquetil, originaire de Seine-et-Marne, a passé un Bac STI en génie électronique à Troyes (10). *« Puis j'ai continué en BTS GDEA à Montargis (45) à l'issue duquel j'ai été embauché ici. Aujourd'hui, 15 ans après, je suis toujours là »*.

Si leurs parcours sont différents, leur vision sur leur embauche est identique : *« on nous a fait confiance, et cela n'a pas vraiment de prix »* stipulent les deux collègues. *« Même si nous étions très jeunes »*, précise Benjamin, *« l'entreprise a misé sur nous, car elle a vu nos potentiels. Ce qui est très gratifiant. Depuis, les choix faits par la direction ont fait que nos postes évoluent sans cesse. C'est ce qui me motive à me lever le matin : savoir que nous sommes dans une même dynamique d'innovation pour toujours trouver de nouveaux produits ou des améliorations simples et efficaces. D'ailleurs, l'arrivée des nouvelles machines nous permet d'être encore plus performants »*.

Écoute et adaptation

Pour Benjamin Anquetil, le poste de responsable d'achats impose une grande capacité d'adaptation et une veille permanente sur la situation afin d'anticiper toute éventualité. *« À titre d'exemple, cette année, nous avons opté pour un stock de matière première afin de réduire l'impact de l'augmentation des prix. C'est une profession qui demande d'être à l'écoute du monde, et particulièrement aujourd'hui avec le contexte géopolitique complexe »*.

Du côté des missions de François, adaptation et écoute sont également omniprésents. *«Nous devons concevoir des produits simples et efficaces. Il faut toujours s'adapter aux besoins des utilisateurs tout en respectant les réglementations en vigueur qui évoluent régulièrement, à l'image de celle portant sur les systèmes de freinages applicable en 2025. Il faut donc anticiper tout cela»*.

La conception du dialogue

Le bureau d'études est donc axé sur le réassort des pièces, la gestion du stock, l'élaboration des plans de construction et leur conformité avec la réglementation. Et pour qu'un produit corresponde aux demandes et à la qualité exigée, Benjamin et François insistent sur le lien étroit à maintenir avec les équipes de l'atelier. *« Il faut toujours être à leur écoute, car des ajustements sont parfois nécessaires pour mener à bien un projet. Ce lien entre bureau d'études et atelier est très important »*.

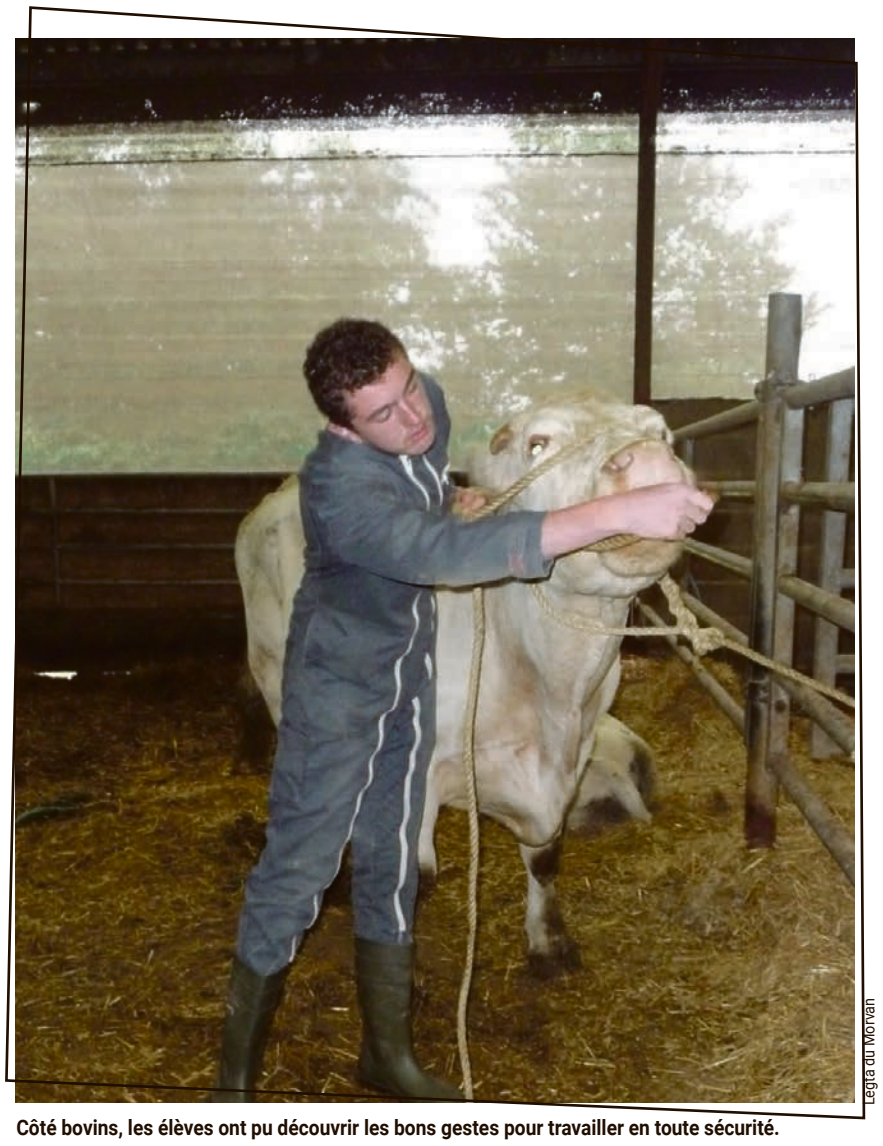
D'ailleurs François participe à l'élaboration des prototypes en collaboration avec les ateliers. *« Je ne conçois pas mon métier assis dans un bureau à longueur de journée »*. Il en va de même pour Benjamin qui s'improvise parfois réparateur sur les découpeuses laser : *« j'adore comprendre le problème et essayer de le régler»*.

Chloé Monget

// PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

58 Comprendre le comportement des animaux pour éviter les accidents

En cette période automnale, et comme les années précédentes, les élèves du Legta du Morvan ont participé à des formations sur la prévention des risques professionnels, grâce à l'aide de la MSA.



Legta du Morvan

Côté bovins, les élèves ont pu découvrir les bons gestes pour travailler en toute sécurité.



Legta du Morvan

Les élèves ont pu apprendre les bons outils pour désensibiliser les chevaux face à des situations inconnues.

Comme à l'accoutumée, les conseillers en prévention des risques professionnels de la MSA ont animé des formations auprès des élèves du Legta du Morvan. Ainsi les élèves ont suivi les deux temps de formation théorique et pratique afin d'intervenir en toute sécurité sur les bovins et les équins, pendant leur stage et, plus tard peut-être, en tant qu'exploitants, salariés agricoles ou monitrice d'équitation.

Les bovins

La classe de 2de Productions Animales filière bovine accompagnée de Catherine Blin, enseignante, a participé aux cours théoriques animés par Timothée Delavaud, conseiller en prévention et par Pierre Berrechet, formateur à l'institut de l'élevage avant de se rendre sur une exploitation pour manipuler et mettre en application ces conseils de sécurité. M. Berrechet a rappelé aux élèves *« que les bovins sont des animaux grégaires et que l'isolement est un facteur de stress pour eux. Il est donc conseillé, lors d'une intervention de laisser l'animal au moins en contact visuel avec ses congénères. De même, les bovins perçoivent différemment les fréquences auditives, les odeurs ou les intensités lumineuses, ce qui peut créer des difficultés de manipulation si l'éleveur n'en tient pas compte »*.

Mme Blin a évoqué aux élèves que la relation homme - animal était primordiale dans un élevage et a stipulé *« l'augmentation de la taille des troupeaux, la mécanisation et la réduction du temps consacré à l'observation des animaux entraînent une diminution de ces relations. Pourtant cette relation homme - animal contribue à la réussite technico-économique d'un élevage »*. Lors de la formation pratique, les élèves se sont rendus sur l'exploitation de Pierre Ribaillier (exploitant sur la commune de Châtin) en présence de Pierre Berrechet. Les élèves ont pu mettre en pratique les enseignements afin de travailler en sécurité : approche de l'animal calmement, sans gestes brutaux et en parlant, repérer l'épi dorsal, faire et refaire les nœuds des longes afin de maintenir l'animal, installer un licol (sur veau et vache). Les élèves ont pu assister à l'utilisation d'un couloir de contention pour réaliser une injection d'antibiotique en IM d'une vache atteinte de néphrite. Pour Émilia, élève en seconde PA *« cette formation m'a appris à manipuler des bovins en sécurité. N'étant pas du milieu agricole, c'était ma première approche et manipulation sur un bovin. Cette formation était très enrichissante »*. Pour Tom, *« cette formation m'a permis de savoir faire différents types de licols et d'avoir une meilleure approche avec les animaux »*.

Les équins

Les élèves de 2de Agri option équine ont eu la chance de participer à une formation en éthologie (science du comportement), du mardi 11 au jeudi 13 octobre. Accompagnés de Cécile Roussel (comportementaliste équin), de Timothée Delavaud (conseiller en prévention à la MSA) et de Pauline Kindler enseignante, les élèves ont pu profiter de matinées théoriques et d'après-midi pratiques. Le premier jour de leur formation s'est déroulé à Sommant chez Simon Pierre aux écuries d'Unpec, un éleveur de chevaux de travail, de course et de sport. Les thèmes abordés durant cette journée étaient le poulinage, le sevrage et les comportements des chevaux en général. La pratique s'est traduite par l'observation de juments avec leur poulain au pré. Le deuxième et troisième jours se sont déroulés chez Aurélie Perruchot aux Écuries du Chêne de Château-Chinon (centre équestre). Le mercredi avait pour objectifs de former les élèves à la sécurité et aux risques sanitaires liés au milieu équin. Mais aussi d'en apprendre plus sur les sens du cheval et comment les désensibiliser face à des situations inconnues. Les élèves avec leurs chevaux se sont exercés avec différents accessoires comme des bâches au sol, des parapluies et des rideaux colorés, etc. Enfin le dernier jour, les élèves ont pu travailler sur la désensibilisation des chevaux face aux embarquements en van et le « medical training », une manière de familiariser des chevaux aux soins et manipulations vétérinaires.

L'une des élèves raconte : *« la formation était très enrichissante. Cela nous a permis de découvrir de nouvelles techniques d'apprentissage avec les chevaux et d'avoir un autre regard sur le comportement des animaux »*. Les élèves et les enseignantes remercient les formateurs et les exploitants pour leur gentillesse et la mise à disposition des lieux et animaux.

Pour tous

La sécurité sur une exploitation s'est poursuivie la semaine suivante. Les élèves se sont rendus le mercredi 5 octobre au Sommet de l'élevage à Cournon où ils ont pu découvrir différentes marques et conceptions de parc de contention, le stand de la MSA où ils ont récupéré de la documentation sur les zoonoses.

Le jeudi matin 6 octobre, les élèves ont visité l'exploitation de M. et Mme Chalumeau Fabrice. Le but était de sensibiliser les élèves aux risques professionnels sur cette exploitation et à la biosécurité de l'atelier avicole. L'après-midi, les élèves ont élaboré le DUERP en faisant l'inventaire des dangers et une analyse des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'exploitation et les moyens de prévention mis en œuvre. Enfin le vendredi matin, Les élèves se sont rendus au GAEC 2 Pain pour observer l'emplacement et l'aménagement du parc de contention muni d'un quai d'embarquement, le local phytosanitaire, l'atelier et les bâtiments.

LEGTA du Morvan (Catherine Blin et Pauline Kindler, enseignantes)

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

YONNE

// Communiquer sur mon métier d'éleveur sur les réseaux sociaux

• Lundi 12 décembre

À Auxerre.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Mardi 13 décembre, jeudi 12 janvier

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

// Je suis référent bien-être animal

• Mercredi 14 décembre

À Auxerre.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes vignes

• Mardi 10 janvier (le matin) et mardi 17 janvier (la journée)

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// La gestion de l'azote en AB

• Jeudi 12 janvier

À Auxerre.

Contact : Marjorie Lautier au 06 77 75 30 28.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

//L'élevage en fête

• 10 décembre

Les JA de la Nièvre vous invitent à la finale départementale de jugement de bétail, le 10 décembre à partir de 10 h 30, à Achun au Gaec 2 pain (à Pain). En plus, des animations seront proposées comme des démonstrations de tonte de mouton, de parage ou encore de chien de troupeau. Pour agrémenter le tout, une exposition de matériel de semis direct et de destruction des couverts aura lieu durant la rencontre. Le soir, un repas est organisé (18 euros sur réservation) à la salle des fêtes de Brinay, avec au menu une choucroute garnie.

Renseignements : 06 22 93 86 95

// Le Plan Stratégique National PAC 2023 – 2027

• 12 et 14 décembre et 17 et 19 janvier

Des réunions d'information à l'attention des exploitants agricoles sur les principaux dispositifs (aides directes, politique de développement rural) sont organisées par la Direction Départementale des Territoires en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. Au programme : Présentation des dispositifs avec leurs aspects réglementaires, impacts sur les exploitations, questions et échanges les :

- 12 décembre de 14 h à 16 h 30 - Salle du Belvédère - Palais de la Loire à Cosne - Cours-sur Loire (stationnement place de la Pêcherie)
- 14 décembre de 14 h à 16 h30 – Salle de conférence - Lycée d'enseignement général et technologique agricole à Challuy
- 17 janvier de 14 h à 16 h30 - Salle de conférence - Lycée agricole du Morvan à Château-Chinon
- 19 janvier de 14 h à 16 h30 - Salle de fêtes Théodore-Gérard à Decize (lieu- dit La Levée)

Renseignements : Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00

// Après-midi génétique charolaise

• 13 décembre

La coopérative Cecna organise une après-midi génétique charolaise au marché au cadran de Corbigny, route de Saint-Saulge, à partir de 14 heures. Présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais et de l'offre génotypage par Olivier Lebel, relais génétique. Collation offerte sur place par la coopérative à l'issue de la réunion.

Pour une bonne organisation confirmez votre présence auprès d'Alain Gonnot au 06 19 90 45 66

// Devenir livreur de lait de chèvre dans la Nièvre

• 13 décembre

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre a le plaisir de vous inviter le 13 décembre à partir de 14 h sur l'exploitation de Christophe Chambault pour en savoir plus et échanger sur le métier d'éleveur caprin - livreur de lait. Rendez-vous sur l'exploitation de Christophe Chambault, lieu-dit Le Bois Pensue 58310 Bitry.

Renseignement Chambre d'Agriculture de la Nièvre auprès de Christian Étienne - Conseiller consultant filière lait et fromagère : 06 33 13 88 24

// « L'agritourisme, pourquoi pas ? »

• 13 décembre

« L'agritourisme, pourquoi pas », une journée organisée le 13 décembre 2022 en partenariat avec Nièvre Attractive à la salle des fêtes de Nannay. Cette journée est dédiée aux porteurs de projet ou aux agriculteurs qui souhaitent se diversifier avec une activité touristique (hébergement, accueil), de 9 h à 12 h 30 à Nannay, à la salle des fêtes. Le repas (prévoir 22 €) et l'après-midi se dérouleront à l'Auberge de la Ferme du Mont à Châteauneuf Val de Bargis de 14 h à 16 h 30 échanges avec Florence Masse de l'Auberge du Mont.

Renseignement : Emma Larue : emma.larue@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 36

//Jugement de bétail

• 17 décembre

Les JA de Château-Chinon vous convient à leur jugement de bétail le 17 décembre, à partir de 14 h, au Gaec de la Ruchette, chez Robert et Maxime Petit (La ruchette – Arleuf). Un repas est organisé le soir à la salle des fêtes d'Arleuf – sur réservation.

Renseignements : 06 32 31 27 63

// Soirée Grandes cultures de la FDSEA

• Mardi 20 décembre

La section Grandes cultures de la FDSEA de la Nièvre organise sa traditionnelle soirée mardi 20 décembre, à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire. Au programme : la réforme de la gestion des risques agricoles : Une nouvelle assurance récolte au 1er janvier 2023. Présentation de la réforme de la gestion des risques climatiques, par Guillaume Chartier, administrateur à la Fédération des producteurs d'oléo-protéagineux (Fop). Intervention de Groupama et Pacifica, suivies de temps d'échanges. Les débats seront suivis d'un apéritif convivial.

YONNE

// Après-midi génétique charolaise

• Jeudi 15 décembre

La coopérative Cecna organise une après-midi génétique charolaise à la salle de la mairie de Saint-Léger-Vauban, 14, rue de l'Église, à partir de 14 heures. Présentation de la nouvelle gamme des taureaux charolais et de l'offre génotypage par Olivier Lebel, relais génétique. Collation offerte sur place par la coopérative à l'issue de la réunion.

Pour une bonne organisation confirmez votre présence auprès de Lionel Barjot au 06 09 82 86 37

// Assemblée cantonale FDSEA (Cerisiers/Brienon-sur-Armançon/Saint-Florentin)

• Vendredi 16 décembre

À 9 h 30 heures (lieu à déterminer).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Auxerre ouest/ Vermenton)

• Jeudi 5 janvier

Le matin (horaire et lieu à déterminer)

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Courson-les-Carrières/Coulanges-sur-Yonne)

• Vendredi 6 janvier

L'après-midi (horaire et lieu à déterminer)

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/12/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 516 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.47	3.56	3.52	
		350-400	3.32	3.49	3.39	0.01
		400-450	3.34	3.61	3.43	0.02
		450-500	3.27	3.39	3.35	0.00
	R	300-350	3.08	3.42	3.27	-0.01
		350-400	3.29	3.35	3.34	0.04
F	U	250-300	3.18	3.35	3.27	-0.05
		300-350	3.24	3.37	3.32	0.07
		350-400	3.16	3.30	3.27	-0.01

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 54 - Vente : 79 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	2.92	3.02	2.94	-0.05

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 287 - Vente : 77 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	> 500 kg	2.33	2.46	2.37	-0.02
F	E	24 à 36 mois	3.56	3.56	3.56	0.20
		- 5 ans	3.08	3.66	3.32	0.03
	U	24 à 36 mois	2.94	3.10	3.04	0.11
		- 5 ans	2.81	3.10	2.93	0.14
		5 à 10 ans	2.67	2.90	2.76	-0,03
		+ 10 ans	2.50	2.59	2.54	-0.08
	R	24 à 36 mois	2.44	2.84	2.63	-0.04
		- 5 ans	2.44	2.89	2.67	0.09
		5 à 10 ans	2.06	2.72	2.52	-0.04
		+ 10 ans	2.17	2.53	2.38	-0.07
	O	5 à 10 ans	1.90	2.36	2.15	
		+ 10 ans	1.62	2.21	2.02	

OBSERVATIONS

Effectif global : 857 - Taux de vente : 86 %

Broutards : L'offre est globalement de bonne qualité, et on enregistre une bonne tenue des cours malgré un contexte français et italien un peu moins dynamique en cette fin d'année.

Laitonnes : Les volumes restent mesurés et les cours sont facilement reconduits.

Vaches, génisses 36 mois : Les animaux jeunes bénéficiant d'un bon avenir se négocient facilement. Mais la marchandise plus agée et plus commune ce place plus difficilement aves des concession tarifaires et quelques invendus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/12/2022

Effectif : 474

Broutards	(260 - 345 kg)	800 - 1140	3,04 - 3,35
Broutards	(375 - 465 kg)	1210 - 1550	3,23 - 3,41
Laitonnes	(310 - 385 kg)	1030 - 1210	3,04 - 3,30
Génisses 24 - 36 mois	(500 - 890 kg)	1210 - 2610	2,30 - 3,00
Vaches suitées femelles		2080 - 2900	
Vaches légères		1010 - 1440	
Vaches entre deux		1450 - 1710	
Vaches lourdes		1750 - 2280	
DIVERS :			
Broutards limousins et croisés :	(290 - 400 kg)	1060 - 1420	3,37 - 3,62
Broutards limousins et croisés :	(430 - 470 kg)	1480 - 1650	3,44 - 3,52
Laitonnes limousines et croisées :	(305 - 390 kg)	940 - 1120	2,80 - 3,11

La qualité en broutards limousins et charolais est toujours bonne et importante mais les tarifs sont revus à la baisse avec quelques lots invendus et principalement en légers non vaccinés.
En femelles la tendance est la même qu'en broutards excepté pour quelques triés en lourdes qui voient leurs tarifs maintenus.
Les apports en vaches sont toujours supérieurs aux annonces ! Tendance baissière et particulièrement en maigres âgées.

Bovins gras : 13
Vaches de viande **5,15 à 5,26 €/kg de viande.**
Les cours continuent à s'effriter.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/12/2022

Effectif : 113

Agneaux gras	135 - 213	(2,74 - 4,22)
Brebis	63 - 125	(0,98 - 1,44)
Béliers	110 - 135	

Vente plus active et quasi globale en agneaux à des tarifs qui continuent leur progression.
Cours fermes en brebis.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/11/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 963 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.98	4.39	4.17	-0.10
		de 38 à 44 kg	4.04	4.41	4.23	-0.05
		de 44 à 50 kg	3.71	4.30	4.11	0.09
		+ de 50 kg	2.61	3.94	3.61	0.11
	R	de 32 à 38 kg	3.50	4.22	3.87	-0.06
		de 38 à 44 kg	3.48	4.10	3.89	-0.01
		de 44 à 50 kg	3.35	3.85	3.69	0.04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 141 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1.18	1.50	1.36	
F	U	+ de 60 kg	1.32	1.48	1.41	-0.17
	R	+ de 60 kg	1.13	1.38	1.29	0.04

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 19 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	38	76	57	-1.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 22 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	89	120	105	-22.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 145 - Taux de vente : 99 %

Agneaux de boucherie : Les volumes restent conséquents pour la saison mais la qualité est en léger retrait par rapport au dernier marché, surtout dans les légers. Après la forte augmentation enregistré lors de la vente précédente, on remarque que les tarifs se sont globalement stabilisés à un niveau qui reste intéressant pour les éleveurs.

Brebis : Vente rapide à un bon niveau même si les cours se tassent légèrement.

Béliers, caprins : Bonne demande.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/11/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 190 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	2.85	3.33	3.18	
		400-450	3.36	3.45	3.41	0.03
F	R	250-300	2.89	3.13	3.02	
M	U	250-300	2.97	3.13	3.11	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 117 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 5 ans	2.55	3.22	2.86	-0.04
		5 à 10 ans	2.51	2.77	2.68	0.00

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 22 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.18	5.40	5.28	0.00

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 23 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.35	5.50	5.40	

OBSERVATIONS

Effectif global : 307 - Taux de vente : 85 %

Broutards : Le volume présentés est de bonne qualité. Les broutards charolais se valorisent aux alentours des 3,40 euros du kilos vif pour l'Italie. Une vente vidéo de 31 broutards limousins partiront pour l'Algérie à un prix de 3,70 € du kilos vif. Vente rapide. **Vaches, génisses :** Les sorties sont nombreuses a l'approche de la période de vêlages, les cours sont difficilement reconduits et la vente plus sélective.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/11/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 528 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.00	4.30	4.13	0.16
		de 38 à 44 kg	3.93	4.90	4.18	0.03
		+ de 44 kg	3.57	4.09	3.85	0.01

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 248 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.27	1.49	1.32	0.07
		+ de 60 kg	1.20	1.73	1.55	-0.01

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 40 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	58	127	97	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 50 - Vente : 98 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	29	69	45	-3.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 866 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Le tri est plus sélectif la vente est un peu moins rapide mais les bon agneaux se négocient très rapidement a des cours élevés, record de vente de 206 euros dans des agneaux de 42 kilos.

Ovins : Cours reconduits vente rapide et totale. **Agneaus maigres :** Vente totale, cours reconduits.

Caprins : Demande mois soutenue dans les chèvres de reformes.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

05 Décembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Sur les animaux laitiers, pression des opérateurs toujours à la baisse mais bien temporaire! Forte demande chez les mâles, marché dynamique.

Bovins maigres : Les cours sont simplement reconduits, avec un marché pourtant dynamique.

POLITIQUES

Certains montants et stabilisateurs définitifs pour la campagne PAC 2022 ont été publiés.
Ceci confirme des niveaux de paiements équivalents à ceux de la campagne précédente pour le paiement redistributif (49,70 €/ha) et le paiement aux Jeunes Agriculteurs (102 €/ha sur 34 ha).
Le stabilisateur ICHN sera également reconduit (95%).
Les valeurs des couplages ovins et caprins ont aussi confirmés, avec des valeurs également proches de 2021.

SANITAIRE

Le ministre de l'agriculture a évoqué le dossier de la réforme en préparation du Suivi Sanitaire Permanent , lors de la prise de parole le 29 novembre à la Journée Nationale Vétérinaire. Il s'agit, a-t-il indiqué, d'aller vers un suivi encadré par un contrat entre l'éleveur et un vétérinaire désigné comme vétérinaire traitant. Le dispositif permet la prescription de certains médicaments sans examen clinique systématique. La FNB suit ce dossier avec attention quant aux modalités qui seront définies.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Lors du Conseil d'Administration de la FNB, la loi EGALIM2 fut l'objet d'échanges nombreux en séance !
A été rappelé l'importance d'utiliser le coût de production interprofessionnel, le seul qui est à date de référence et dont la méthodologie a été validée par toutes les familles présentes au sein de la Section Bovin INTERBEV. Face à la hausse grandissante des charges sur toute l'année 2022 et qui ne se dément pas en cette fin d'année *(voir chiffre de la semaine)*, les éleveurs bovins ont un enjeu essentiel à construire la mécanique de prix contractuelle sur cette base, en n'oubliant pas d'y instaurer une période d'actualisation!

FOCUS

Après 3 années de projet, la conférence finale du projet européen Bovine s'est déroulée le jeudi 1er décembre, à Bruxelles. En présence des organismes des 10 pays participants, dont la FNB et IDELE pour la France, ce fut l'occasion de montrer et démontrer que l'élevage bovin allaitant a de nombreux atouts en termes de durabilité. Retrouvez l'ensemble des échanges via le lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=br1ttg_-hlo&list=PLRDDIX4gw2td5DtRFOteYmT77zHsWi7_V&index=28&t=4s

REGION

La section veau de la FNB a démarré sa tournée régionale annuelle ! Au programme : présentation des éléments clés de la conjoncture, étude des solutions de production d'énergie renouvelable adaptées aux élevages de veaux de boucherie, certification environnementale et mise à jour du contrat en lien avec l'explosion des charges ! Une quarantaine d'éleveurs de veaux de boucherie ont participé aux réunions en Bretagne et en Pays de Loire et la tournée se poursuit aujourd'hui en Normandie.

FAIT DE LA SEMAINE

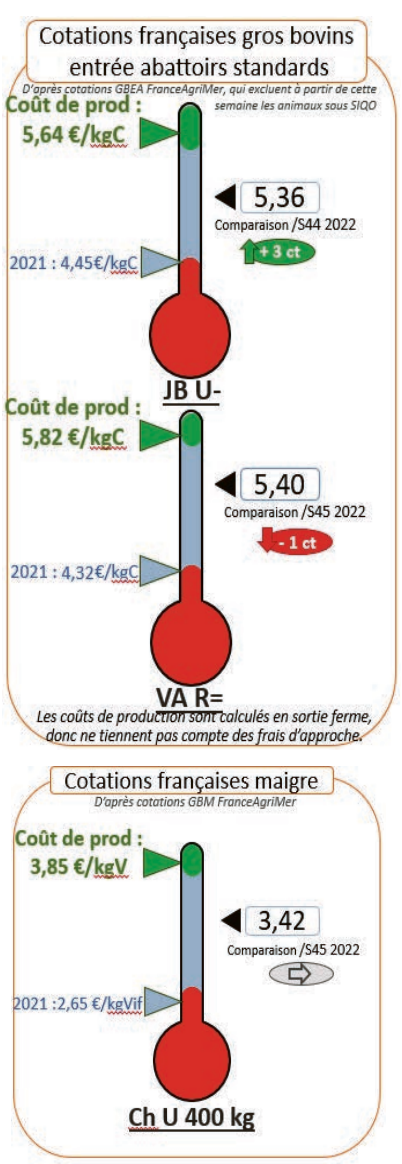
Alors que la réforme du dispositif de gestion des risques climatiques doit se mettre en place, le compte n'y est toujours pas pour les éleveurs de ruminants. La sécheresse de cet été a largement démontré la relative fiabilité des systèmes indiciels utilisés par les assureurs pour évaluer les pertes de prairies, mais le Gouvernement ne prend aucune décision visant à compenser cette faiblesse technique. Les éleveurs n'attendent plus de promesses, mais une certitude : celle d'être correctement protégés face aux futurs accidents climatiques ! →lien vers le CP

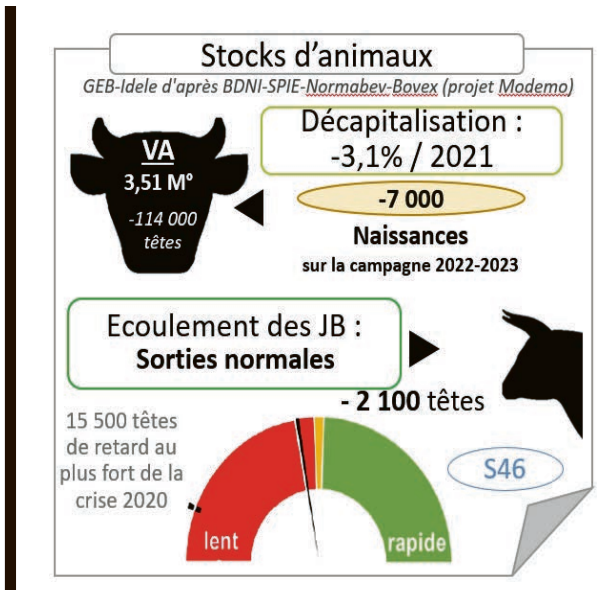
CHIFFRE DE LA SEMAINE

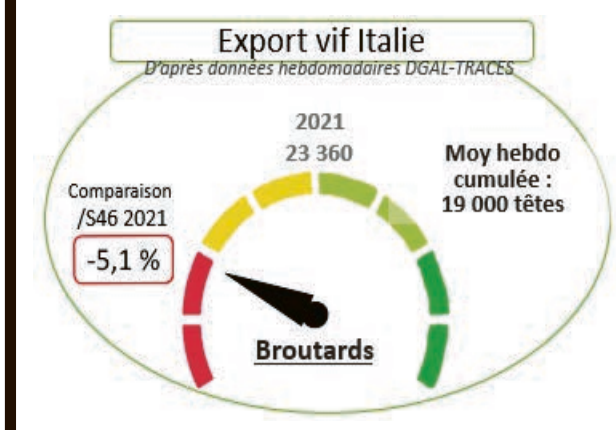
140,7

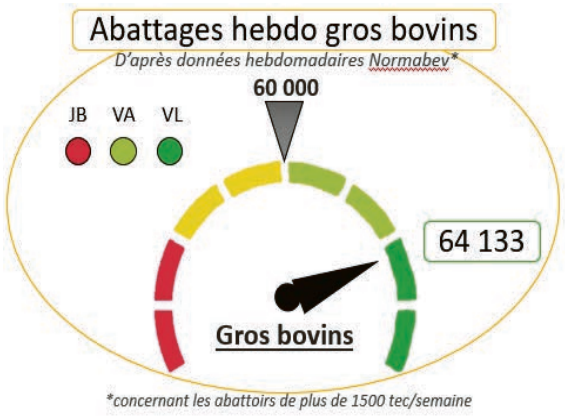
C'est le niveau de l'IPAMPA viande bovine à fin octobre 2022. En hausse de 3,4 points par rapport au mois précédent, il subit la forte hausse de plusieurs postes de charges : +1,6 point sur l'aliments achetés ; +2,6 points sur les engrais, mais surtout +28,4 points sur les énergies et lubrifiants ! La FNB rappelle la nécessité de prendre en compte le coût de production interprofessionnel et son actualisation au sein des contrats!

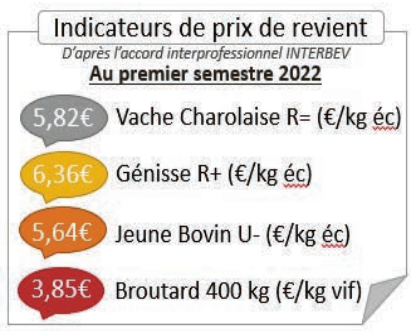
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

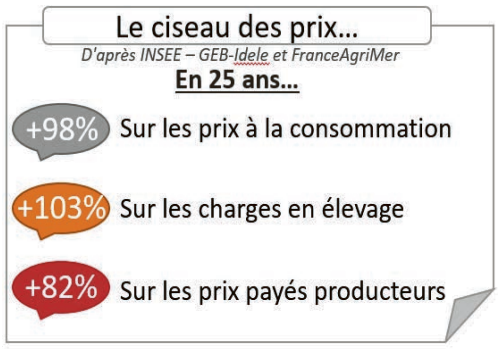












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 49
du 5 au 11 décembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'ambiance reste calme tant pour l'engraissement en France que pour l'export, notamment Italie. Les transactions restent dynamiques en sujets lourds et valablement vaccinés. En broutards légers ou moyens, le placement se complique encore et les prix reculent, parfois significativement. Les écarts de prix se creusent. En femelles, le constat est identique : la demande se porte en premier lieu sur les sujets lourds et vaccinés.

Gros bovins maigres : Les volumes sont modérés et de saison. Le commerce est plus calme. Les transactions restent dynamiques en sujets jeunes et déjà démarrés. Pour le reste, les acheteurs trient davantage. Les cours marquent un nouveau repli cette semaine en marchandise plus âgée.

Boucherie : La demande se tasse cette semaine. Les tarifs des vaches mixtes et laitières poursuivent leur tendance baissière. Les allaitantes résistent encore mais les cours plafonnent, ou sont difficilement reconduits. On enregistre même un repli sur quelques places.

Veaux : Les cours se stabilisent cette semaine après de légers mieux enregistrés sur les derniers marchés. Les volumes restent modérés mais largement suffisants. Les acheteurs à l'intégration restent prudents et trient encore beaucoup. Les veaux lourds et bien préparés tirent leur épingle du jeu à l'inverse des sujets trop légers, toujours fortement pénalisés.

Ovins : En agneaux, la demande est régulière et porte prioritairement sur les bons laitons ou les agneaux bien conformés. Dans ces catégories, les cours sont fermement reconduits. En agnelets, les sorties progressent et s'écoulent facilement face à des acheteurs mobilisés. En brebis, l'ambiance reste calme.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque, tout état.
✆ 07 49 88 65 13

01 - Vends tracteur petit gris Massey TEA 20, mise en circulation 18/08/55.
✆ 06 12 45 78 07

01 - Vends tracteur Claas Ares 816 RZ 7400 H Cause retraite.
✆ 07 88 45 32 66

38 - Vends tracteur Valtra n101 4RM relevage avant 7050 heures année 2008 4 pneus neufs.
✆ 06 72 15 40 26

Travail du sol

26 - Vends charrue Grégoire Besson RB4 4 socs, sécurité boulon, pièces d'usure OK.
✆ 06 26 90 59 08

39 - Vds fourche arrière R6 BE 400euros à débattre. Charrue déchaumeuse Ravio 6 fers BE 400 euros à débattre
✆ 06 71 04 26 61

Récolte

18 - Vds tracteur JD 6620, 4.500 H ; 2 bennes 9/14 T ; 2 herses rot 3 M ; semoir Accord 3 M ; faucheuse Kuhn 3110 ; andaineur Kuhn 4521 ; presse JD 592, balles rondes ; faneuse 5M40.
✆ 06 33 06 56 58

38 - Vends presse balle ronde Feraboli FF122E courroies neuves bon état 1200 euros.
✆ 06 87 86 21 96

89 - Vends séparateur 50 qx Renault, avec 4 grilles, bon état complet, vds séparateur Rotatif Marot 100 qx avec 5 grilles, bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Arbo-viti

38 - Prod pép vend scion poirier sur PG américain pouss la ou les autres ne vont pas /100 ou détail.
✆ 06 89 61 06 78

Divers

01 - Vends pailleuse Altec DT 120 de 2007 tbé 7000 euros + chambre froide Codec 2,3 m3 prix 2000 euros + transpal. électrique 1000 euros + louve Marchand P6000 (3) de 2007 prix 2000 euros l'une + barrières inox 5m régl.
✆ 06 88 07 82 70

07 - Vends piquets de clôture châtaigner. 1,60 m-1,80 euros, 1,80 m-2 euros et 2 m-2,20 euros.
✆ 07 87 05 20 20

11 - Plaisance et pêche, vend bateau SIR 5,80m, coque plastique, moteur YANMAR, 14 cv, prévoir petites réparations, avec sa remorque, vendu 1 500€.
✆ 06 10 21 79 05

15 - A vendre petit épandeur de montagne, 1 m 30 de large sur 3 m de long, hérissons verticaux.
✆ 06 72 47 52 50

21 - Vends 4 panneaux cornadis 8 places, 6 m. + poteaux dir. ronds, - surélévateur BR Bugnot (4701)
✆ 06 46 10 52 91





21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (4803)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends monte bottes Gustin 8 m., caméra Detecuel, - dessileuse Lucas 1 400 S. hydr., - NH 1006 C, - multi broitout Toy 5.5 ch., - trémie, - cornadis 3 x 5 m., 7 places auto BL, - 5 x 5 m, 7 places manuel (4802)
✆ 03 80 26 63 45 HR

21 - Recherche tracteur avec fourche, - benne 5 - 6 T, bon état (4901)
✆ 06 10 31 92 76

38 - Vends herse 4 mètres.
✆ 04 74 58 38 36

38 - Vends 2 robots de traite de laval + 2 portes intelligentes 1 surélévateur BR Mailleux.
✆ 06 14 80 45 03

38 - Vends R.baller JD 582 - 6950 euros + Pulvé Berthoud 15m hydrau - 2100 euros + char 4 roues 5m en fer - 530 euros + herse 5m Rau hydrau - 590 euros + achète 1 chiot labrador femelle.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Cherche cultivateur 3m, 3 poutres, barrière stabulation.
✆ 06 88 56 91 53 le soir

38 - Vends faucheuse conditionneuse Taarup 4032 3m20 trainé groupeur ; pick up Idass JM.
✆ 06 81 80 77 10

38 - Vends pédiluve ovins 2,9m de long état neuf et râtelier balle ronde ovins 25 places très bon état.
✆ 06 77 91 41 10

39 - Vends abreuvoirs Alfa Laval, poste traite Delaval Harmony, tank à lait, le tout t.b.é.
✆ 07 81 10 18 45

42 - Vends cause retraite tracteurs zetor Fortéra 120 avec chargeur 2013 2000H et Proxima 7441 20043000H, faucheuse conditionneuse Claas portée relevage latéral 2,60m, charrue Vogel-Noot tri socs NSH.
✆ 04 27 64 00 23 HR

42 - Vds cse cess. bétail. Cornet 5 bêtes + fauch. cond. Kuhn p. 2m40 + pulv. Berthoud 600 L, 9m + cult. 3m 13 D. + cornadis 6m, 12p + cornad. veau porte seau.
✆ 06 62 80 13 75

55 - Vends racleur à corde Brouwers pour caillebotis avec armoire programmation.
✆ 06 81 37 61 78

58 - Vends cornadis 6 -7 - 8 - 10 places et barrières de stabul 2 à 3 m., 3 à 4 m. et 5 et 6 m. extensibles en bon état (4706)
✆ 06 14 69 18 83

63 - Cause retraite, AV faucheuse conditionneuse Deutz Fahr 628T 2,80 m très bon état + divers matériels.
✆ 06 98 36 56 77

68 - A vendre Machine à vendanger Grégoire G50 H : 5000 euros + Rogneuse Grégoire : 700 euros + Pulvérisateur Cima Link 50 : 1000 euros + Tête de faucheuse entre les rangs : 700 euros.
✆ Nous contacter au : 06 11 61 68 97

71 - Vends chaîne 40 m, volailles Roxell radiants Ceren, silo 7 m2 fibre, abreuvoir Plasson.
✆ 03 85 24 20 99 HR

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends luzerne bio, récolte 21/22, - andaineur tapis, pressage en coupe, 120 x 90, 8 ficelles, région Beaune, prix à débattre (4702)
✆ 06 07 49 13 48

38 - Vends litière MISCANTHUS Copeaux vrac livrée 90m3 Bovins/ volailles
✆ 06 51 01 01 83

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

42 - Part. vend maïs ensilage ou épis + luzerne enrubannée.
✆ 06 82 29 74 85

69 - Vends courges Butternut 0.80 euros le kg.
✆ 06 20 90 65 09

Fourrage

38 - Vends petites bottes de paille blé orge 20 kg 3 euros + roues complètes 16.00.R20 XL.
✆ 06 88 55 01 48

Propriété

58 - Recherche habitation même à rénover avec terrain min. 5 ha achat, locat.-achat. b.w.nature@outlook.com (4704)
✆ 06 23 52 64 75

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

69 - Vends place de marché mardi matin Sathonay Camp pour producteur, 10 mètres, 5000 euros.
✆ 06 20 90 65 09

Terrain

38 - Ventes deux parcelles jumelées agricoles à cultiver d'une superfice de 19 685 m2 , terrain plat situés à Flachères (38690)
✆ 06 29 07 54 05

Immobilier

18 - Vends fonds de commerce et réparation et vente de matériel agricole et motoculture, situé sud du Cher – limite Allier et Nièvre.
✆ 02 48 80 00 56 ou didierjouhanneau@orange.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 Remplissez votre grille (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 Cochez la zone de diffusion de votre choix et le nombre de parution(s)

❑ **Régionale - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Vallée du Rhône & Bourgogne - 10 dépt.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **Grande Région - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 Cochez la rubrique de votre choix

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 Joignez votre règlement et envoyez le tout à Terres de Bourgogne

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Mariage

87 - Jeune agri 35 ans, belle sit, act laitière, poss dév vte directe, rech femme pour vie de famille et voulant participer sur expl. Rég Limoges, prox bourg dyn. Pas srx s'abst.
✆ 05 55 57 50 33

Emploi

Offre

01 - Recherche salarié pour remplacement congé maternité pour traite et soins aux animaux du 2 janvier au 23 avril 2023.
✆ 06 25 86 55 60

18 - Exploitation viticole, située à Humbligny, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes et étiquetage. Poste en CDD du 21/11/2022au 16/01/2023 qui peut déboucher sur un CDI. Connaissance du milieu viticole souhaité -Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24



AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

71 - Ferme polyculture engraissement bovins, cherche ouvrier agricole région Louhannaise.
✆ 06 45 36 25 83

Divers

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

15 - Vends génisses normandes de 8 jours toute l'année.
✆ 05 55 57 50 33

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux et 18 mois HBC, maigres, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (4403)
✆ 06 47 59 78 09
u 06 37 56 84 66

58 - Elevage HBC origine IA vend 10 vaches gestantes, vêlage février – mars, - reproducteurs mâles nés octobre – novembre – décembre 2021, - RECHERCH Esalarié agricole. Francois BOUCHE Eleveur/Inséminateur - 58340Cercy la Tour (4804)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends reproducteurs Blonde d'Aquitaine de 1 à 4 ans, divers type et origine dont 1 fils Léo (4801)
✆ 06 83 26 95 44

87 - Vends génisses normandes de 8 jours toute l'année.
✆ 05 55 57 50 33

69 - Vends vaches montbéliardes, fraîches vêlées ou pleine, IA 38, toutes garanties sanitaires.
✆ 06 71 74 64 48

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35





18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e)salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou
06 03 46 99 24

18 - Venez rejoindre notre équipe au sein du GAEC LA TRIPANDE, ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande. Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées. CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Exploitation viticole, située à Quincy, recherche un agent ou une agenteviticole, ayant de larigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe.Travail à effectuer: entretien des vignes, mise en bouteille, étiquetage, conduite éventuelle d'enjambeur .Poste en CDD d'une durée minimale de deux mois qui peut déboucher sur un CDI, à pourvoir dès maintenant. Connaissance du milieu viticole souhaité- Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou
06 03 46 99 24

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (4302)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends 3 taureaux Charolais 18 mois HBC viande et développement+1 TB taureau 3ans
✆ 06 79 78 91 95 Denis Corneloup Avrilly

15 - Vends 3 velles Aubrac écornées HBA, IBR A.
✆ 06 89 85 16 67

15 - AV 3 velles Aubrac écornées HBA, IBR A.
✆ 06 89 85 16 67

71 - Vends taureaux HBC : 2 vêlages faciles, 1 viande. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4707)
✆ 06 74 09 49 89

74 - Agriculteur cherche à faire élever 8 à 10 génisses montbéliardes par an.
✆ 06 45 27 18 54

88 - Cherche génisses et bœufs de 1 à 2 ans race charolaise ou limousine ou croisée AB.
✆ 06 08 61 13 46

Caprin

01 - Vends 3 chevrettes Alpine + 1 bouc Alpin nés 2022 ; recherche jeune bouc Alpin.
✆ 06 79 32 39 53

26 - Vends 70 chèvres issues de troupeau a 1327 l/chèvres.
✆ 07 50 34 80 02

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

58 - Vends porcs fermiers toutes grosseurs, - nourrisseurs à moutons jamais servi, - planteuse à pommes de terre 3 rangs (4705)
✆ 06 86 96 39 15

Chien

69 - Vends 2 chiots F Berger Allemand nés le 15/10/2022 non Lof. Mère 250268731053190 - Siret 39088088800016.
✆ 06 38 48 43 90

Equin

03 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Suivez-nos publications sur Instagram

Suivez-nous sur notre page Facebook

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DIVERSES

VITIDEV
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €
Siège social : 4 rue Henri Cyrot
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 878 432 467

Aux termes d'une délibération en date du30 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en applicationde l'article L. 223-42 du Code de commerce,a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, la Gérance

AL22005154

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ADRIATIK 21.
Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 99 Rue DE MARSANNAY, 21300 CHENOVE.
831927470 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 7 novembre 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 7 novembre 2022, de transférer le siège social à 2 chemin de la Ruellette, 21160 Perrigny les Dijon.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22005413

MODIFICATIONS DES STATUTS

LE GUE DES BATELIERS
SARL au capital de 30.000 €
Siège social
le Gué de Nifette
Route Nationale 6
71150 FONTAINE
419 972 724 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération du 2 novembre 2022, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du RN 6 - le Gué de Nifette, 71150 FONTAINES au 3bis rue du Faubourg Saint Jean – 21200 BEAUNE, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 419 972 724 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Gérant : M. Sébastien FISCHER, demeurant 32T rue de Chamilly 71150 FONTAINE.
Aux termes d'une délibération du 31 octobre 2022, l'AGE a, par ailleurs :- décidé de nommer en qualité de cogérant, Mme Johanne CHARLET, demeurant 25, rue du Faubourg Saint-Jean - 21200 BEAUNE, pour une durée illimitée à compter de ce jour;- de supprimer de l'objet social les activités d'hôtellerie, restauration, bar et brasserie, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS
La gérance

AL22005415

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

SELAS DES DOCTEURS BARBIER-SCHNEIDER
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de Médecins en Chirurgie Urologique
Ancien capital 1 000 €
Nouveau capital 1 002 €
25 Cours Général de Gaulle 21000 DIJON
RCS DIJON n°889 045 951

Suivant AGE des associés en date du 02/12/2022, le capital a été augmenté de 02,00 €, pour être porté à 1 002 €, par incorporation de réserves. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.
• Ancienne mention : 1 000 € de capital
• Nouvelle mention : 1 002 € de capital
Mention sera faite au RCS DIJON. Pour avis.
Le Président

AL22005431

DIRECTEUR GÉNÉRAL

SERGE CHEVEAU
SA au capital de 1 440 000 Euros
RUE DES BARRIGARDS
21550 LADOIX SERRIGNY
322202599 R.C.S. Dijon

Par délibération du CA du 13/10/22 il a été pris acte du décès de M Serge Cheveau le 29/09/2022 et de la fin de son mandat de Directeur Général Délégué et d'administrateur. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL22005450

MODIFICATION DU CAPITAL

FONCIERE A 5
Société par actions simplifiée
Ancien capital : 15.000 euros
Nouveau capital : 16.850 euros
Siège social
24, 26, 28 rue de la Redoute
21850 ST APOLLINAIRE
483 552 592 RCS DIJON

De l'AGE du 30/09/2022 et des décisions du Président du 15/10/2022 constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 2.450 € par émission de 245 actions nouvelles de numéraire, et porté de 15.000 € à 17.450 €. L'AGE du 31/10/2022 a décidé de réduire le capital de 600 € pour le ramener de 17.450 € à 16.850 € par voie de rachat et d'annulation de 60 actions. Le Président a constaté le 29/11/2022 la réalisation définitive de cette réduction de capital. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifié.
POUR AVIS
Le Président

AL22005437

MODIFICATION DU CAPITAL

LE GRENIER A SEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 31 000 euros
Siège social
3 Rue du Grenier à Sel
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
842 787 186 R.C.S. DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 15 novembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 6 200 euros, pour être ramené de 31 000 euros à 24 800 euros par rachat et annulation de 620 parts sociales.La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31 000 €).»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à vingt-quatre mille huit cents euros (24 800 €).»
Pour avis. La Gérance.

AL22005440

10 route de l'AviationCS 30094
54602 Villers lès Nancy Cedex
Tél. 03.83.41 54 15

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI VIRGIM
Société civile immobilière
au capital de 14.800 Euros
Siège social
1 route de Genlis
21110 LONGECOURT EN PLAINE
RCS DIJON 453.944.662

Par délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 mai 2022, il résulte les modifications suivantes :
Capital social :
Ancienne mention : 14.800 €
Nouvelle mention : 1.000 €
Pour avis

AL22005447

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PASSION CUISINES 21 DISCOUNT CUISINES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 €
Siège : 68260 KINGERSHEIM -
169 rue de Richwiller
transféré au ZAC des Charrières,
5 rue des Echoppes -
21800 QUETIGNY
502 696 685 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 29/11/2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. A compter du même jour, le siège social :
- qui était au 169 rue de Richwiller - 68260 KINGERSHEIM ;
- est désormais au ZAC des Charrières, 5 rue des Echoppes -21800 QUETIGNY
Il a également été constaté la démission de son poste de Président de M. Claude MEYER, demeurant 28 boulevard Dubouchage 06000 NICE, remplacé par la Société RACAM Invest,- SAS au capital de 1000 euros ayant son siège 41 rue Buffon21000 DIJON, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 911 813863 à compter du même jour.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le n° 502 696 685 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon.
M. Alexandre RENAUD, agissant en qualité de Président de la Société RACAM Invest, Présidente, dispose de tout pouvoir pour engager la société.

AL22005470

AVIS DE TRANSFORMATION

4 SOLEILS
SARL au capital de 7 000 €
Siège social : Masse -
21190 CORCELLES LES ARTS
480 306 539 RCS DIJON

L'AGE des associés du 15 Novembre 2022, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 15 Novembre 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la Société.
Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Son objet social est modifié ainsi par adjonction d'activités :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
- la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Son siège social est modifié ainsi :
Ancienne mention : Masse - 21190 CORCELLES LES ARTS
Nouvelle mention : 354 Route de Strasbourg – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE
Le capital social reste fixé à la somme de 7 000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mme Ursula BOUCHARD gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT : Mme Aurélie BOUCHARD demeurant Riedpark 25 à ZOUG (6300) - SUISSE
Modification sera faite au Greffe du TC de LYON.
Pour avis
La Présidente

AL22005474

MODIFICATION DU CAPITAL

FRADINNI.SARL au capital de 90000€.Siège social : 19 lotissement Saint Vincent, 21490 BELLEFOND.818463598 RCS DIJON.Par décision du 19 juillet 2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 60300€ par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :Ancienne mention :Capital social : 90000€. Nouvelle mention :Capital social : 150000€. Pour avis.La Gérance.

AL22005477

CHANGEMENT DE GÉRANT

ASSIST INFO 21. SARL au capital de 1 000 euros. Siège social : 10 rue Colonel Redoutey 21130 AUXONNE. 791 085 640 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Mélanie DROYER de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis. La Gérance

AL22005479

MODIFICATION DE DIRIGEANT

SCM MAISON MEDICALE DE LA COLOMBIERE
au capital de 3 500 euros
Siège social : 6 Bis Avenue Jean-Baptiste Greuze
21000 DIJON
495 068 173 RCS DIJON

L'AGE du 17/10/2022 a pris acte de la démission de M. Brice POCHERON, demeurant 36 Rue Alphonse Legros - 21000 DIJON de ses fonctions de cogérant à effet du 28/02/2022. Il n'a pas été procédé à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL22005486

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL GUILLEMINOT
Société civile au capital de 7 500 €
Siège social : Les Malmaisons,
21500 TOUILLON
442 259 685 RCS DIJON

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/12/2022, la collectivité des associés a :
autorisé M. GUILLEMINOT Jean-Paul à démissionner de ses fonctions de co-gérant à compter du 30/11/2022,
nommé M. GUILLEMINOT Vivien co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 01/12/2022.*Pour avis, La gérance.

AL22005489

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DE LA BUTTE AUX CAILLES.
SC au Capital de 118899 euros.
Siège social : 5 Impasse DE LA COTE DU FOUR,
21110 BESSEY-LES-CITEAUX.
440940914 RCS de Dijon.

Aux termes d'une AGE du 23/11/2022, les associés ont décidé, à compter du 23/11/2022, de transférer le siège social à 7 rue Cap Peyrefitte, Résidence BLEU ODYSSEE, 66140 Canet en Roussillon.
Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Perpignan.
La gérance

AL22005499

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ALLIANCES AND FARRIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, rue du Lavoir
21390 ROILLY
889 391 231 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2022, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location saisonnière et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL22005511

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGE de la SC OL INVEST, capital 640 000 euros, siège social 50B rue de Corcelles 71530 Champforgeuil, RCS Chalon-sur-Saône 821 043 551, a décidé le 28 octobre 2022 de transférer à compter du 1er octobre 2022 le siège social à l'adresse suivante : 1 rue du 11 septembre 1944 21490 Brognon. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.Mentions portées au RCS de Dijon pour immatriculation. Radiation du RCS de Chalon-sur-Saône.
Pour avis

AL22005512

MODIFICATION DE LA DURÉE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA BELLE ALLEE
Société civile au capital de 152,45 euros
Siège social : DIJON (21000),
12 place des Cordeliers
R.C.S. DIJON 443 707 302

Par AGE du 28/03/2022, les associés ont décidé la prorogation de la société pour une durée 50 ans à compter du 20/01/2024, de telle sorte que la société prendra fin le 19/01/2074. L'article 4 des statuts est modifié en conséquent.
Pour avis, la gérance.

AL22005515

NON DISSOLUTION

AUTO DUMAS 21
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 4B Boulevard Eiffel -
21600 LONGVIC
898 793 203 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12 septembre 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22005519

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce du 11/11/2022 pour PIZZA MONGE, il convient de lire comme siège de liquidation et adresse du liquidateur **12, Impasse des Saules 21560 BRESSEY SUR TILLE** au lieu de 4, Grande Rue 21540 MONTOILLOT

AL22005452

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures du 05/12/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LABERGEMENT-LES-SEURRE: Libre, Pré - Urbanisme : Zone N du PLU et zone inondable stricte du PPRI.
13 ha 88 a 50 ca
- A la planche berthier: ZK-10 - Sous la rue de pouilly: ZK-16
SAINT-MESMIN: Terres et prés - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place
3 ha 19 a 22 ca
- Hameau de fontette: A-225 - Les champs loups: ZH-56[18]
TROUHAUT : Pré - Urbanisme : RNU
12 a 44 ca
- Derriere l eglise: B-103
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par location tout ou partie des biens suivants :
LEUGLAY : Terres, landes, bois - Urbanisme : RNU
29 ha 75 a 99 ca
- 'Au dessus de lugny': AD- 14[318](A)- 14[318](Z)- 15[317](A)- 15[317](BJ)- 15[317](BK)- 18[319] B- 50 - 'Lugny': AE- 1[54](A)- 1[54](B)- 1[54](C)
4 ha 79 a 31 ca
- 'Au dessus de lugny': AD- 9[316](A)- 9[316](B)- 10[245](A)- 10[245](B)
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
LE VAL-LARREY (21) :
Objectif : Aménagement parcellaire - Terres - Urbanisme : Zone A de la carte communale
6 ha 22 a 00 ca
- 'Le larrey et bas de comme': A- 92(*)[F1]- 92(*)[F2]- 92(*)[F3]- 92(*)[F4]- 92(*)[F5]
- 'Les usages': ZK- 12(*)[F1]- 12(*)[F2]- 14(*)[F1
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/12/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22005492

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI HOCHE FR
SCI au capital de 50 euros
Siège social
24, Rue de la Préfecture
21000 Dijon
494 306 665 RCS de Dijon

L'AGE du 31/10/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. RENARD Franck, demeurant 29 rue des Godrans 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon.

AL22005444

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI HOCHE FR
SCI au capital de 50 euros
Siège social
24, Rue de la Préfecture
21000 Dijon
494 306 665 RCS de Dijon

L'AGE du 30/11/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. RENARD Franck, demeurant 29 Rue des Godrans 21000 Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL22005451

Cabinet Banse
Expertise comptable - Conseil

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RPPJ
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
4 bis, rue Yves Bertrand Burgalat
21200 BEAUNE
Siège de liquidation
4 rue Yves Bertrand Burgalat
21200 BEAUNE
850 271 040 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 AOUT 2022 au BEAUNE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Patrick ROBERT, demeurant 4 rue Yves Bertrand Burgalat 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005457

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS BOSSER
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000.00 euros
Siège social : Zone Commerciale
21210 SAULIEU
495 196 537 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2022 :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Monsieur Jean-Michel BOSSER, demeurant Le Meix-La Cour d'Avau 89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL22005464

DISSOLUTION

GRAZ
SCI au capital de 1000 euros
Siège social
5 Place des Cordeliers
21000 Dijon
482 679 818 RCS de Dijon

L'AGE du 31/10/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. BAFFY Jean Marc, demeurant 44 Rue du Cottage 21121 Fontaine-lès-Dijon, et fixé le siège de liquidation chez M. BAFFY Jean Marc, demeurant 10 rue du gymnase 21000. Dijon.
La correspondance sera adressée 10 rue du gymnase 21000 Dijon.
Mention au RCS de Dijon

AL22005459

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GRAZ
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 5 Place des Cordeliers
21000 Dijon
482 679 818 RCS de Dijon

L'AGE du 30/11/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. BAFFY Jean Marc, demeurant 44 rue du cottage 21121 Fontaine-lès-Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL22005467

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC MILLOT ENSILAGE
Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 21690 CHARENCEY HAUT
Siège de liquidation : 21690 CHARENCEY HAUT
448 051 847 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 20 mai 2022 à CHARENCEY HAUT (21) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur MILLOT Jean-Claude, demeurant à CHARENCEY HAUT (21690), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL22005523

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PIZZA MONGE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 72, rue Monge
21000 DIJON
Siège de liquidation : 12, Impasse des Saules
21560 BRESSEY SUR TILLE
880 678 594 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 16/11/2022 au 12, Impasse des Saules 21560 BRESSEY SUR TILLE, l'associé unique en sa qualité de liquidateur a établi le compte définitif de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL22005527

// CONSTITUTION

Exco Socodec
MAGIC
SC au capital de 3 000 euros
Siège social
14 boulevard Eugène Spuller
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/11/2022, il a été constitué la société Forme : SC - Dénomination : MAGIC - Siège : 14 boulevard. Eugène Spuller - 21000 DIJON - Durée : 99 ans - Capital 3 000 euros en numéraire - Objet : Prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou. autres, créées ou à créer, gestion et la mise en valeur des participations ; Acquisition, gestion et administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou immobilières . Gestion et centralisation de tous capitaux dont elle pourrait disposer - Agrément des cessions dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Dans les autres cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Gérance : Gilles DE. CHARETTE DE LA CONTRIE et Marion DE CHARETTE DE LA CONTRIE demeurant ensemble 14 rue Eugène Spuller - 21000 DIJON -. Immatriculation au RCS de DIJON.

AL22005367

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/10/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :MC RACING.
Objet social : Organisation d'évènements professionnels et privés, mise à disposition et location de véhicules.
Siège social :3 Rue Isabelle de Portugal 21000 Dijon.
Capital : 2000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. MAIRE Arnaud, demeurant 27B Cour du Général. de GAULLE 21000 Dijon.
Directeur Général : M. COUE François, demeurant 16 Impasse des Pontonniers 53810 Changé.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable.
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL22005411

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 novembre 2022, à DIJON.
Dénomination : SCI LUMIERE 2022.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 2 rue de la Découverte, 21000 Dijon.
Objet : L'acquisition, la détention, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement, la jouissance, la cession de tous biens et droits immobiliers et notamment d'un immeuble sis à MARSANNAY (21160), 11 rue Louis Lumière.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 14000 euros
Montant des apports en numéraire : 14000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.Elles ne peuvent être cédées à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
Gérant : Madame Cécile BIDAULT, demeurant

ANNONCES LÉGALES

1 impasse Kléber, 21000 DIJON Gérant : Monsieur Stéphane GLABAY, demeurant 188 route de la Planche, 74320 SEVRIER.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL22005414

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 28/11/2022, il a été constitué une SARL : Dénomination : AD RESTOS
Nom Commercial : LA PETITE TAVERNE
Siège Social : 6 rue Poterne 21200 BEAUNE
Capital : 1000 €
Activités principales : La fourniture, la vente et les service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter et le développement et l'exploitation d'activités dans les secteur de la restauration.
Durée : 99 ans Gérance : Mme MICHAS Alexandra 7 RUE DE LA CHARPEIGNE 21200 BEAUNE
Immatriculation au RCS de DIJON.

AL22005417

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/11/2022, il a été constitué une SAS ayant. les caractéristiques suivantes :
Dénomination :3FONTAINES IMMOBILIER.
Objet social : Activité de transaction sur immeubles et. fonds de commerce; Activité de location immobilière, de gérance immobilière, de syndic de copropriété; . Administration de biens.
Siège social :8 Boulevard de l'Europe 21800 Quétigny.
Capital : 5000 euros.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.
Président : TROISFONTAINE Charlotte, dmt 1 Rue Carnot 89500 Villeneuve-sur-Yonne.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé en capital ou en industrie a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Clause d'agrément : Les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.

AL22005420

SCM CAL
Société civile de moyens
au capital de 1 000 euros
Siège social
11 rue de la charme aux loups
21310 BELLENEUVE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BELLENEUVE du 04/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile de moyens.
Dénomination sociale : SCM CAL.
Siège social : 11 rue de la charme aux loups 21310 BELLENEUVE.
Objet social : la mise en commun de tous moyens matériels et utiles à l'exercice de la profession de ses membres. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les immeubles, installations et appareillages nécessaires.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Alexandre GAUBERT, demeurant 10 rue Pierre Fleurot - Etage 1 - Appt 43, 21000 DIJON.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis. dans tous les cas par les associés représentant au moins les. trois quarts au moins du capital social.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis, la Gérance

AL22005423

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TB2M
Siège : 5 rue du Faubourg Perpreuil, 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : - la fabrication et commercialisation, en gros et au détail, de bougies, cierges, et de tous produits en cires et matières similaires ou dérivées ; de savon sous format solide et liquide, de produits de senteurs et de soins ; et de tous produits et accessoires se rapportant à ces domaines. - l'exploitation de tous fonds de commerce de prêt à porter homme, femme et enfant, et plus généralement de tous produits textiles et dérivés, chaussures, maroquinerie, bagagerie, décoration et tous accessoires de mode. – l'organisation d'évènements privés ou publics, manifestations, réceptions, congrès, séminaires à destination de particuliers ou professionnels, et plus généralement, toutes activités évènementielles, et spectacles vivants. -l'organisation et/ou la vente de séjours liés à l'notourisme dans toutes régions viticoles, notamment l'organisation ou la réservation de dégustations de vins, de visites dans des domaines viticoles et dans les vignes, de cours de cuisine ; ainsi que l'organisation de repas, de déplacement et d'hébergement. - l'exploitation par tous moyens, de tous vignobles et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, affectés ou pouvant être affectés à l'exploitation viticole qui, au cours de la vie sociale, seront pris à bail par la Société ou acquis par elle ; -la mise en valeur et l'exploitation par bail à long terme ou non, de toutes propriétés viticoles ainsi que la réalisation de toutes opérations nécessaires à l'exploitation d'un domaine viticole, et, la commercialisation de ses produits notamment par la vente de son vin au détail. - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage portant sur tous produits agroalimentaires, ainsi que tous travaux agricoles ; - l'organisation de dégustation de vins et alcools ; - l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine. - toutes activités de bar, brasserie, petite restauration, boutique de vins, bar à vins, traiteur et de restaurant ; - toutes activités de conseil et toutes prestations de services dans l'hôtellerie, la restauration et le négoce de vins. - le conseil et l'assistance aux entreprises en matière d'organisation, d'information, de comptabilité, d'administration et de gestion des entreprises ; et plus généralement tous travaux et services administratifs ; - l'achat, la vente et la négociation en matière de NFT (ou Non Fongible Token) ; ainsi que la prestation aux entreprises et particuliers portant sur les Security Token ; et plus généralement toutes prestations en finances décentralisées. - la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières, - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Thomas BYNEN, demeurant 5 rue du Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE.
Directeur Général : M. Mathys MONGEOT, demeurant 8 rue du Clos des Capucins - 21200 BEAUNE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL22005454

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT du 15 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MJ CAVES
Siège social : 13 rue Pierre Mouchoux – 21190 MEURSAULT
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Jean-Victor MOREY demeurant 7, route de Monthelie à MEURSAULT (21190) et Monsieur Pierre MOREY demeurant 13 rue Pierre Mouchoux à MEURSAULT (21190).
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas
agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22005491

CMV PATRIMOINE

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « CMV PATRIMOINE «, au capital de 2.000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social est à DIJON (21000) - 13 B, rue Arthur Rimbaud, ayant pour objet : l'achat, la vente, la construction, la gestion et la location de tous biens immobiliers ; l'acquisition et la gestion de titres de participation et de toutes valeurs mobilières ou immobilières ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont les premiers co-gérants sont M. Vincent MARTIN et Mme Catherine CHARROPPIN, épouse MARTIN, demeurant tous deux à DAIX (21121) – 15, rue des Alisiers, désignés statutairement pour une durée illimitée.

AL22005536

NIÈVRE

// MODIFICATION

NOMINATION DE GÉRANT

SCEA DOMAINE LES COTEAUX

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 5 000 euros
Siège social
14 rue de la Mairie
Boisgibault
58150 TRACY SUR LOIRE
503 243 933 RCS NEVERS

Le 01/10/2022, l'associée unique a nommé Gérante, la société LES VIGNOBLES VILLEBOIS, société par actions simplifiée au capital de 11 527 857 euros, ayant son siège social 43 rue de la Quezardière 41110 SEIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro 804 890 994 à compter du 01/10/2022 en remplacement de la HOLDING FOURNIER.
Pour avis.

AL22005421

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEV DOMAINE PAUL CORNEAU

Société civile d'exploitation viticole
au capital de 200 000 euros
Siège social
21 Rue Louis Joseph Gousse
58150 POUILLY SUR LOIRE
400 507 109 RCS NEVERS

Le 01/10/2022, l'associée unique a nommé Gérante, la société LES VIGNOBLES VILLEBOIS, société par actions simplifiée au. capital de 11 527 857 euros, ayant son siège social 43 rue de la Quezardière 41110 SEIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro 804 890 994 à compter du 01/10/20222022 en remplacement de la société. HOLDING FOURNIER.
Pour avis.

AL22005422

CHANGEMENT DE GÉRANT

DOMAINE DES BERTHIERS - JC DAGUENEAU

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 104 800 euros
Siège social
Les Berthiers
58150 ST ANDELAIN
377 893 821 RCS NEVERS

Le 29/09/2022, l'AGE a nommé Gérante, la société LES VIGNOBLES VILLEBOIS, société par actions simplifiée au capital de 11 527 857 euros, ayant son siège social 43 rue. de la Quezardière 41110 SEIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro 804 890 994 à compter du 01/10/2022 en remplacement de la société HOLDING FOURNIER.
Pour avis.

AL22005425

TRANSFORMATION

MORE ELECTRONIC SOUNDS & IMAGERIES

SARL transformée en SAS
Au capital de 3 811 euros
Siège social
LA CURE 58110 TINTURY
418 440 293 RCS NEVERS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 28/10/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée, son capital social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre. Les. cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par M. Marc SIRGUY. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Marc SIRGUY, demeurant 2 rue Honoré Fragonard à ISSY LES MOULINEAUX 92130.
Pour avis. La Gérance

AL22005443

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

LE CYPRES – GENS DE LA LUNE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 €
Siège Social : 17, rue du Pont Cizeau – 58000 NEVERS
402 891 774 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 25/11/2022, l'Associée Unique a pris acte de la démission de Mme Eline SEJEAU de ses fonctions de co-gérante à compter du 30/11/2022.

AL22005460

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MECAMOTEUR

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 25.000 euros
Siège social : 2 rue du Champ de Magny
58470 MAGNY-COURS
751 211 913 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale mixte du 16 novembre 2022, il a été décidé de transférer le siège social 4 rue du Champ de Magny – 58470 MAGNY-COURS au 2 rue du Champ de Magny – 58470 MAGNY-COURS.
Pour avis, le gérant

AL22005482

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI QUATREM

Société Civile au capital de 77.000 euros
Siège social : Route des Tuileries
Le Château
58000 SERMOISE SUR LOIRE
511 422 065 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2022 a décidé d'augmenter le capital de la somme de 861.000 euros en numéraire pour le porter de 70.000 euros à 931.000 euros puis de réduire le capital de 854.000 euros par apurement partiel du report à nouveau débiteur pour ramener le capital à 77.000 euros.
Pour avis,

AL22005483

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CEJ
Société civile au capital de 100 €
Ancien siège social : 37, Route de Bourgogne – 58000 SAINT ELOI
Nouveau siège social : 5, Route du Bazois – Coulon – 58800 MOURON SUR YONNE
818 827 545 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/10/2022 les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de SAINT ELOI (58) – 37, Route de Bourgogne à MOURON SUR YONNE (58) – 5, Route du Bazois - Coulon et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22005490

ALPHA EXPERTS NEVERS

COIFFURE MICHEL & FLORE

Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 13 rue Louis Blanc, 58300 DECIZE.
844731901 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO en date du 01/12/2022, les associés ont pris acte de la démission des fonctions de cogérant de M. Michel CROCHET à compter du même jour.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22005498

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

FIN MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CABIA MATERIAUX SAS

SAS au capital de 112.000 €
Siège social : ZI – Route de Surgy
58500 CLAMECY
391 868 635 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP du 28 novembre 2022, les associés ont pris acte de la cessation du mandat de Directeur général de M. Antonin FERDIN, demeurant 22 rue Haute – 89160 ANCY-LE-FRANC.
Pour avis, le Président Ch. DARENNE

AL22005514

AVIS

ACHAT-GESTION-CONSEIL «A.G.C.» SARL au capital de 89000 Euros Siège social : 28, route de Corcelles à MARZY (58180)
Aux termes du PV du 04/12/22, l'AGE a décidé avec effet au 01/01/22 : 1. de transformer la société en Société en actions Simplifiée, 2. de nommer en qualité de Président M. Pierre-Etienne SAVRE né le 03/08/55 à NEVERS (58), dt 28, route de Corcelles à MARZY (58180). Les statuts ont été modifiés en conséquence. Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix - Agrément des cessions d'actions : libres entre associés, agrément pour tout autre. 3. de transférer le siège social au 71, rue du Théâtre à PARIS (75015). Mention au RCS de NEVERS (et PARIS pour le siège).

AL22005530

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution, ou location tout ou partie des biens suivants :
Cmne de ANNAY: ZONE NC
3 ha 49 a 92 ca
- Les usages: ZN-34
Cmne de BREVES: Zone RNU
8 ha 68 a 00 ca
- Derriere la porte: ZH-77(*)-88-91-93 - La canerie: B-476 - La garenne: C-267 - Les cris: ZH-1-2 - Les louches: B-451 - Vevres: ZH-52(*)
Cmne de COLMERY: ZONE RNU
1 ha 23 a 13 ca
- Buisson des cotes: ZA-161 - Le grand coteau: B-252 - Le quilloir: ZA-153-155 - Les grands champs: B-554-558-559 - Les grands chapons: C-869 - Vallee de la justice: B-300 - Vignes des coudres: C-914
Cmne de NARCY: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
1 ha 49 a 05 ca
- Prairie du pont charault: B-305
Cmne de SAINT-FRANCHY: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
6 ha 17 a 00 ca
- Buisson du mare: ZB-11-12-13
Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS: ZONE N
1 ha 14 a 80 ca
- Les caruzes: B-201
Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
6 ha 26 a 17 ca
- Les craies de marcigny: D-280-290 - Les lioux: D-242-243-244-245 - Marcigny: AS-91[1378]
Cmne de VILLIERS-SUR-YONNE: Zone RNU
44 a 38 ca
- Chaufour: A-180-181-182-305 - Le bourg: B-474 - Le clou: B-1368-1371 - Les perrieres: C-151
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de SAINT-MARTIN-D'HEUILLE : ZONE A
1 ha 60 a 70 ca
- 'Maubuisson': AI- 35[285]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/12/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22005495

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Cindy VERNET, notaire à DECIZE, le 30 novembre 2022, Monsieur Marijn RABAUT et Madame Liesbeth HIELE, demeurant ensemble à SAINT-HILAIRE FONTAINE (58300), Domaine neuf, mariés sous le régime légal belge de la communauté de biens aux termes de leur union célébrée en BELGIQUE à GENT le 1er août 2008 ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de la communauté universelle. Oppositions à adresser, s'il y a lieu dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Cindy VERNET, notaire à Decize (58300), 8 rue Carnot.
Me VERNET, notaire.
Pour avis.

AL22005449

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE PUBLICITE

SCI PONTOT

Société civile immobilière
Au capital de 8000 EUROS
Siège social : Le Pontot à MOULINS-ENGILBERT (58290)
Immatriculée au RCS de NEVERS : 423991595

Le 29 octobre 2022, aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2022.
Monsieur Luc NOVENT demeurant à SAINT PARIZE LE CHATEL (Nièvre), 7 rue de l'Ouche, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au 7 rue de l'Ouche, à SAINT PARIZE LE CHATEL (Nièvre).
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL22005428

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI L'ARMANCE

En liquidation
Société civile immobilière
au capital de 45734,71 euros
Siège social
DORNECY (58530)
4 avenue du Général Leclerc
SIREN : 380 799 510 RCS Nevers

Par décision collective en date du 22/11/2022, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur : Madame Sophie DOUJON, demeurant à DORNECY (58530) 4 avenue du Général Leclerc et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au greffe du tribunal de commercede NEVERS.
Pour avis.

AL22005418

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/11/2022 a décidé la dissolution de la SAS IVILOO, au capital de 2 000 €, 9 LE MOUSSEAU, 58200 ALLIGNY COSNE au RCS de NEVERS : 812.192.581 et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/11/2022. Monsieur DEMEOCQ Etienne, demeurant, 9 LE MOUSSEAU, 58200 ALLIGNY COSNE est nommé en qualité de liquidateur de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
Le liquidateur

AL22005438

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FORMEN
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 10 000 €
Siège Social : 8, rue de la Pelleterie - 58000 NEVERS
401 126 081 RCS NEVERS

L'AGO du 23/11/2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Alain DENEGRE dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 2, Avenue du Champ du Seigneur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL22005461

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GARAGE JACQUEY
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 56 200 €
Siège social : 6, rue Nicolas Délangé - 58000 NEVERS
320 993 447 RCS NEVERS

L'AGO du 28/11/2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mme Dominique AUZEL dt à NEVERS (58) – 31, rue Gabriel Valette, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

AL22005462

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE PACIFIC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 152 449,02 euros
Siège : Maizières, 58150 GARCHY
Siège de liquidation : 17 route de l'Abbaye
58150 SAINT ANDELAIN
393 732 870 R.C.S. NEVERS

L'AGE réunie le 31/10/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/11/2022 et sa mise en liquidation amiable. Annick SOLLET, demeurant 17 route de l'Abbaye 58150 SAINT ANDELAIN, a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 17 route de l'Abbaye 58150 SAINT ANDELAIN. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de NEVERS. Pour avis, le Liquidateur

AL22005468

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

PAUMAË

SAS en liquidation au capital de 20 000 €
Siège social : P.A du Val de Loire-Rue des Cordeliers
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
532 651 627 RCS NEVERS

Par décision du 30/11/2022, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Franck PHILY demeurant 12 boulevard Pierre de Coubertin, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 30/11/2022.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL22005469

DISSOLUTION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des associés du 30 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCI METAMORPHOSE, au capital de 50.000 euros, dont le siège est à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre) rue de Loire, identifiée au SIREN sous le n° 482 908 688 et immatriculée au RCS de NEVERS,
A décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société à compter du 30 Juin 2021, et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mr Bernard LEFEVRE, dt à SUILLY LA TOUR (Nièvre), 20 route des Carrières à Champcelée.
Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur.
La correspondance de tous les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au RCS du Tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Le Liquidateur.

AL22005508

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'ATELIER DE LIGNY

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : LES CHAUMES DE LIGNY, LES BLOUSES,
58330 SAINT-BENIN-DES-BOIS
Siège de liquidation : Les Chaumes de Ligny - Les Blouses
58330 SAINT BENIN DES BOIS
884 206 871 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 14/11/22 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Ivan RAGON, demeurant Les Chaumes de Ligny - Les Blouses - 58330 SAINT BENIN DES BOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Les Chaumes de Ligny - Les Blouses 58330 SAINT BENIN DES BOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005524

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CORINA

SCI au capital de 15 244.90 euros
Siège social : GRANDE RUE
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
417 646 981 RCS NEVERS

L'AGE du 07/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 07/12/2020. Madame Catherine MARTIN, demeurant 4 Place de la Mairie 58700 PREMERY a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 4 Place de la Mairie 58700 PREMERY. Pour avis.

AL22005529

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/11/2022 est constituée une Société par actions simplifiée dénommée LES ROSES, capital variable de 1 000 €, siège social RD 121 La Croix de Pierre 58230 MOUX-EN-MORVAN, objet social acquisition, administration et gestion par location, sous-location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, location d'hébergements touristiques, location de salles, organisation et accueil de stage ou formation, organisation de promenades en forêt, excursions en camion, location de divers articles touristiques (vélos, barques, paddles..), commerce d'articles faits mains et d'articles locaux (objets, produits alimentaires du terroir, vins), proposition de repas réalisés par des prestataires traiteur ou restaurateur, durée 99 ans, Président Mme Christelle ROSE, RD 121 La Croix de Pierre 58230 MOUX-EN-MORVAN, admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

ANNONCES LÉGALES

Agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Elles ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22005436

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : L'EVASION Capital : 1000€ Siège social : 34 route de Chaumecon 58140 Saint Martin du Puy Objet : camping, restauration, gites, location de vélos et quadbikes Durée : 99 ans. Président : M. Martin Thierry demeurant 49 route de Chaumecon 58140 Saint Martin du Puy Les cessions d'actions sont soumises à agrément dans tous les cas. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. RCS Nevers

AL22005347

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS. du 25 novembre 2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Dénomination sociale : PAGE404 Informatique.
Siège social : 38 Avenue du Général de Gaulle -. 58000 NEVERS.
Objet social : Toutes activités de maintenance informatique, vente de pièces informatiques, conseil et formation auprès d'usager de matériel informatique.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et. des sociétés.
Capital social : 2 500 euros.
Gérance : Monsieur Antoine PAGE, demeurant Rue de la Cité. Unic, Le Clos des Riolles bâtiment 11 58600 GARCHIZY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des. sociétés de NEVERS.
Pour avis. La Gérance

AL22005427

ALPHA EXPERTS NEVERS

DELAFI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VARENNES-VAUZELLES en date du 16/11/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : DELAFI
SIEGE SOCIAL : 25 bis Rue Jacques Duclos, VARENNES-VAUZELLES (58640)
OBJET : la prise de participations dans toutes sociétés, acquisition, détention et gestion de titres de sociétés de capitaux de tous secteurs d'activité ; toutes opérations de trésorerie avec les sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens de capital conférant à l'une des entreprises liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres ; toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des filiales et entités liées à la Société
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 5 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Cessions d'actions libres entre associés - agrément dans les autres cas.
PRESIDENT : Monsieur Francis DELALANDE, demeurant 25 bis Rue Jacques Duclos, VARENNES-VAUZELLES (58640),
DIRECTEUR GENERAL : Madame Stéphanie DELALANDE, demeurant 25 bis Rue Jacques Duclos, VARENNES-VAUZELLES (58640),
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, le président

AL22005441

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date 30/11/2022, il a été constitué une EURL dénommée PASSION PAYSAGE.
Objet social : l'entretien et la création de parcs, jardins et espaces verts, - la pose de piscines à coques, - les travaux d'élagage, d'abattage et autres prestations, - l'activité de paysagiste, - tous travaux d'assainissement, - l'achat, la production et la vente de tous produits, y compris d'origine végétale, matériels et marchandises nécessaires à l'activité de paysagiste, aux travaux de jardinage, à l'ornementation et à la décoration, - la location de tous types de matériels et outillages, - le traitement et l'enlèvement des déchets verts,
Siège social : 2, Impasse de Bellevue - lieudit Grandchamp -. 58110 ROUY.
Capital : 1 500 euros.
Gérance : M Antoine ROUSSEAU demeurant 2, Impasse de. Bellevue - lieudit Grandchamp - 58110 ROUY.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. de NEVERS

AL22005455

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 23/11/22, il a été constitué une SARL dénommée : B&C'S CARS
Objet social : Le négoce et achat par tous moyens directement en qualité d'intermédiaire ou autrement de tous matériels machines et engins agricoles, viticoles, vinicoles et toutes pièces détachées ainsi que tous produits annexes, accessoires industriels, artisanaux, du bâtiment ou dérivés s'y rapportant ;
Siège social : 1, La Fontaine du Bois à POISEUX (58130)
Capital : 1000 euros
Gérance : M. Christian SANZ, né le 09/03/71 à PARIS 4ème (75), Demeurant 1, La Fontaine du Bois à POISEUX (58130) et Mme Béatrice SANZ née BONGARD le 10/09/1976 à NEVERS (58), Demeurant 1, La Fontaine du Bois à POISEUX (58130),
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22005456

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à CUNCY-LES-VARZY (58210) du 30 novembre 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TOP AGRI DEALS
Capital social : 3 000 euros par apports en numéraire
Siège social : 1, Rue de la Bourderie à 58210 CUNCY-LES-VARZY
Objet social : la prise de participation, directement ou indirectement, dans toutes sociétés, établissements ou groupements d'intérêt économique, de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, à créer ou déjà existants et ce, par voie d'acquisition, échange, apport ou par tout autre mode, ainsi que la gestion de ces participations
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Président : M. Cédric SANCHEZ demeurant 1, Rue de la Bourderie à 58210 CUNCY-LES-VARZY
En cas de pluralités d'associés, toutes transmissions d'actions, à l'exception des transmissions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
RCS : NEVERS.
Pour avis

AL22005458

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 9 Novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : Société à responsabilité limitée
- Dénomination : SARL METAL ART
- siège social : COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) rue des Limes Parc d'Activités du Val de Loire
- Objet : En France et à l'Etranger , la serrurerie, la chaudronnerie, la ferronnerie d'art, la construction métallique et toutes opérations rendues nécessaires par ces activités.
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
- Apport en numéraire de la somme globale de 4 000 euros.
- Capital social : 4.000 euros divisé en 200 parts de 20 euros chacune entièrement souscrites, numérotées de 1 à 200.
- Gérance : Sont nommés comme co-gérants pour une durée illimitée : Mr DENIS Yannick, dt à BOUHY (Nièvre) 11 Cosme, et Mr DE SOUSA Alexandre, dt à MYENNES (Nièvre) 1 rue de la Loire.
Ladite société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS.
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL22005478

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 05/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : PASSETTO HOLDING**
Forme : Société par actions simplifiée
Objet social : Prise de participations, souscription ou acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, parts d'intérêts, de toutes sociétés civiles ou commerciales, y compris tous placements de capitaux dans lesdites sociétés; Animation et gestion de ses filiales et sous filiales et de toutes sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte, sous toutes dormes dans les domaines technique, commercial, administratif et financier.
Siège social : 101 chemin des Chaudenis, 58320 PARIGNY LES VAUX.
Capital : 100 000 €.
Présidence : MESCHINI Frédéric demeurant 17 rue d'Arménie 92140 CLAMART;
Directeur général : LEFRANC Diane demeurant 17 rue d'Arménie 92140 CLAMART;
Cession d'actions : Agrément
Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22005506

AVIS DE CONSTITUTION

SPFPL RECIPROQUE
Société de participations financières de profession libérale de chirurgiens-dentistes par actions simplifiée
au capital de 115 000 euros
Siège social : 34 A rue du Général Sorbier - 58000 NEVERS

ASSP du 13/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : - **Forme :** Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée - **Dénomination :** SPFPL RECIPROQUE - **Siège :** 34 A rue du Général Sorbier - 58000 NEVERS - **Durée :** 99 ans - **Capital :** 115 000 euros - **Objet :** Prise de participation et d'intérêts ainsi que la gestion de ces participations et intérêts dans des Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste ainsi que toute activité liée à la gestion desdites participations et intérêts ; Réalisation, au profit des Sociétés d'Exercice Libéral ou des groupements dont elle détient des participations, d'activités accessoires en relation directe avec leur objet. - **Exercice du droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. - **Agrément :** Les cessions ou transmissions d'actions appartenant aux associés sont libres. En dehors de ce cas, les actions ou valeurs mobilières ne peuvent être cédées ou transmises, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers qu'avec le consentement de la majorité des trois quarts des associés représentant au moins les trois-quarts des actions. - **Président :** Mme Sophie COLLOMB, demeurant 34A rue du Général Sorbier 58000 NEVERS - **Directeur général :** M. Laurent PELEYRAS, demeurant 34A rue du Général Sorbier 58000 NEVERS. Immatriculation RCS de NEVERS. Pour avis

AL22005526

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à COULANGES LES NEVERS (Nièvre) du 02 décembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : M DIAG 58
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 2.000 €
Siège social : 18 boulevard Beauregard – 58660 COULANGES LES NEVERS
Objet : La réalisation de tous diagnostics immobiliers.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Président : Monsieur Mickaël ROY demeurant 18 boulevard Beauregard – 58660 COULANGES LES NEVERS.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective extraordinaire des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président,
M. Mickaël ROY

AL22005534

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

MIDIS
SAS au capital de 56.040 euros
Les Latteux
89400 MIGENNES
RCS SENS. 811 757 145

Aux termes du CP du 20/10/2022, il a été décidé de nommer Monsieur Christophe GRATIOT - PLAPPEVILLE (57050), 47 Rue du Général de Gaulle, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, à compter du 20/10/2022.

AL22005416

MODIFICATIONS DES STATUTS

FJG
Société civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
19 Chemin du Bas des Guillemottes
89100 ROSOY
900 905 605 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2022, l'AGE a décidé :de remplacer à compter du 01/11/2022 la dénomination sociale FJG par FMG, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.de transférer le siège social du 19 Chemin du Bas des Guillemottes, 89100 ROSOY au 4 Allée du Bois Gauthier La Campe 89500 EGRISELLES LE BOCAGE à compter du 01/11/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis
La Gérance

AL22005419

MODIFICATION DU CAPITAL

LA COQUILLE
SARL à associé unique
au capital de 7 622,45 €
81 Rue Saint Pierre
89450 VEZELAY
RCS AUXERRE n° 390 945 285

Aux termes d'une AGE du 29/11/2022, prenant effet ce jour, l'associé unique a décidé de d'augmenter le capital de 67 377,55 €.
Nouveau capital : 75 000 €. Validation : RCS de AUXERRE.
Pour avis L'associé unique

AL22005466

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ARBRE ET ESPACE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
Chemin de l'Orme
Briquet Marnay
89110 POILLY SUR THOLON
813 457 850 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2022, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du Chemin de l'Orme Briquet, Marnay 89110 POILLY SUR THOLON au 485 Avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY à compter du 15 novembre 2022.La Société, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 813457850 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE.Gérance : Monsieur Philippe CEDIEY, demeurant Chemin de l'Orme Briquet - Marnay 89110 POILLY SUR THOLON.
Pour avis
La Gérance

AL22005424

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GC HOME
SARL au capital de 1000 euros
Siège social
83 Grande Rue 89100 SENS
900 515 115 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 28/11/2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « gestion locative, et plus généralement toute opération de gestion immobilière » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22005426

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TOUS VOS ARBRES 5.5
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
Chemin de l'Orme
Briquet Marnay
89110 POILLY SUR THOLON
511 402 018 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2022, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du Chemin de l'Orme Briquet - Marnay 89110 POILLY SUR THOLON au 485 Avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY à compter du 15 novembre 2022.
La Société, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 511 402 018 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE.
Gérance : Monsieur Philippe CEDIEY, demeurant Chemin de l'Orme Briquet - Marnay 89110 POILLY SUR THOLON
Pour avis
La Gérance

AL22005429

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE EQUIP'BURO
SASU au capital de 7 622,45 euros
Siège social
5 rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
328 179 072 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions annuelles en date du 26 septembre 2022, l'associée unique a constaté que la société était dispensée de désigner un commissaire aux comptes titulaire et suppléant. En conséquent, les mandats suivants n'ont pas été renouvelés :- du commissaire aux comptes titulaire : la SARL HD AUDIT- du commissaire aux comptes suppléant : la SARL AUDIT & CONSEIL SENS
Pour avis, le président.

AL22005435

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

JEAN MARQUIS
Société à responsabilité limitée
transformée en
société par actions simplifiée
au capital de 121 959,21 euros
Siège social
Route de Tonnerre
89430 TANLAY
325 509 198 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/10/2022 et du procès-verbal de la gérance en date du 30/11/2022, le capital social a été réduit d'une somme de 36 819.84 €, pour être ramené de 121 959.21 euros à 85 139.37 € par rachat et annulation de 2 416 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cent vingt et un mille neuf cent cinquante-neuf euros et vingt et un centimes (121 959.21 €).» Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille cent trente-neuf euros et trente-sept centimes (85 139.37 €).» Aux termes de cette même délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 30/11/2022 suite au procès-verbal de la gérance, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Sa dénomination devient SAS MARQUIS. Le capital social reste fixé à la somme de 85 139.37 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Olivier MARQUIS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Olivier MARQUIS, demeurant 2 Rue Jean Moulin 89430 TANLAY. DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Jean-Jack MARQUIS, demeurant à 3 Rue des Guénards 89430 TANLAY.

AL22005442

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI BAUQUET BAUQUET
Société civile
Au capital de 80 648,58 euros
Siège social 32 rue du Chêne
89600 VERGIGNY
R.C.S AUXERRE 401 223 938

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à VERGIGNY du 15/08/2022, Madame Sylvie BERDAGUE née MARQUET, domiciliée à COUBLEVIE (38500) 512 rue du Bérard, a été nommée co-gérante de ladite société en lieu et place de Monsieur Francis MARQUET. Précision étant ici faite que Madame Christelle SERRE née MARQUET, domiciliée à VERGIGNY (89600) 6 bis voie Romaine d'Alésia conserve sa qualitéde co-gérante.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.
Pour Avis
Le gérant

AL22005446

PROROGATION

GAEC DES TOURTERELLES
GAEC agréé au capital de 234 771,49 €
Siège social : Montmardelin -
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS
327 786 646 RCS AUXERRE

L'AGE du 17/11/2022 a décidé de proroger la durée de la société de 98 ans soit jusqu'au 03/03/2121.Pour avis, la gérance.

AL22005471

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ACTIV' TAXI
EURL au capital de 1000€
Siège social : 5 Rue des Naux
CIDEX 216
89150 VILLEBOUGIS
812631950 RCS SENS

Par décision du 30/11/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5 Rue des Naux CIDEX 216, 89150 VILLEBOUGIS au 4 Rue des Vergers Les Vignes Blanches 89510 VERON à compter du 30/11/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL22005476

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SCEA DANIEL BOCQUET
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 226 698,97 €
Siège social : Grande Rue - 89700 BERU
402 123 434 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Josette BOCQUET de ses fonctions de co-gérante à compter du 01/12/2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Messieurs Bruno BOCQUET et Jérôme BOCQUET sont maintenus dans leurs fonctions de co-gérants.

AL22005484

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ANCIENS ETS GEORGES SCHIEVER ET FILS
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 138 420,00 euros
Siège social : Zone Industrielle - rue de l'étang
89200 AVALLON
425 920 352 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2022, les membres du Conseil de Surveillance ont pris acte de la démission de Mme Jacqueline COURGEON de son mandat de membre et de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, et ont décidé de nommer Mme **Sophie PICQ** aux fonctions de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, demeurant à AVALLON (89200) – 13 rue du Général Leclerc, à compter du même jour et pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
Pour avis
Le Conseil de surveillance

AL22005487

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HAYDENLYA
SCI au capital de 100€
Siège social : 3 Rue Paul Cézanne
89400 MIGENNES
910638584 RCS SENS

Par délibération du 30/11/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3 Rue Paul Cézanne 89400 MIGENNES au 4 Rue des Vergers Les Vignes Blanches 89510 VERON à compter du 30/11/2022, et de modifier l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du TC de Sens.
Pour avis La Gérance

AL22005501

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PREMIUM
SCI au capital de 100 Euros
Siège social : 50 rue du Limas –
84000 AVIGNON
453 316 739 RCS AVIGNON

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 17/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 50 rue du Limas – 84000 AVIGNON au 52 Grand Rue – 89100 SENS, et ce, à compter du 17/10/2022.
M. James MEZIL, Gérant, ayant le pouvoir d'engager la société.
L'objet demeure : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles notamment immobiliers et notamment d'un immeuble situé 52 Grand Rue 89100 SENS. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et de nature à en favoriser la réalisation ou le développement à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
La durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
La société sera radiée au RCS d'AVIGNON et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

AL22005502

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

RICHARD BILLAULT TRAVAUX PUBLICS
SASU au capital de 5000€
Siège social : La Cour Buisson
89170 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
853966158 RCS AUXERRE

Par décision de l'associée unique du 30/11/2022 la société HOLDING RBSI, EURL au capital de 290050€, dont le siège social est La cour Buisson, 89170 ST MARTIN DES CHAMPS, immatriculée au RCS sous le numéro 900852302 RCS AUXERRE, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Richard BILLAULT-SALVATO, démissionnaire.
POUR AVIS Le Président

AL22005521

DÉMISSION DE GÉRANT

DOMAINE HAMELIN
Société civile au capital de 499 860,00 euros
Siège social : 6 route de Bleigny le Carreau -
89800 LIGNORELLES
387 711 088 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2022 a pris acte de la démission de M. Thierry HAMELIN de ses fonctions de gérant avec effet au 31/12/2022.Pour avis, la gérance.

AL22005528

DÉMISSION DE GÉRANT

HAMELIN ET FILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 6 route de Bleigny-le-Carreau
89800 LIGNORELLES
802 847 715 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2022 a pris acte de la démission de M. Thierry HAMELIN de ses fonctions de gérant avec effet au 31/12/2022.
Pour avis, la gérance.

AL22005531

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

SCEV JEAN GOULLEY & FILS
Société civile d'exploitation viticole
au capital de 316 307 €
Siège social : 11 bis rue de la Vallée des Rosiers
89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
378 755 169 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Philippe GOULLEY de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Maud GOULLEY, demeurant La Belle Etoile – 89290 VENOY, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Le nom de M. Philippe GOULLEY a été retiré de l'article 11 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mme Maud GOULLEY, nouvelle gérante.

AL22005532

// GÉRANCE

Etude de Maîtres Denys CHEVILLON,
Eric VINCENT, Frédéric ANDRE
et Antoine CHEVILLON,
Notaires associés à BEAUNE,
3, route de Seurre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Frédéric ANDRE, notaire à BEAUNE**, le 1er décembre 2022,a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **SAJA**, société par actions simplifiée au capital de 947.940,00 €, dont le siège est à AUXERRE (89000) 2 avenue Jean Mermoz, identifiée au SIREN sous le numéro 505650 069 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
A : La Société dénommée **AUTOS STATIONS BOURGOGNE**, société par actions simplifiée au capital de 30.000,00 €, dont le siège est à DIJON (21000) 2 boulevard des Diables Bleus,

ANNONCES LÉGALES

identifiée au SIREN sous le numéro 530 258 821 et immatriculée au Registre du Commerce etdes Sociétés de DIJON.
Désignation du fonds : fonds de commerce de station-service (branche complète d'activité) sis à AUXERRE (89000), 2 avenue Mermoz, pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 505 650 069.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (121.278,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour TRENTE ET UN MILLE EUROS ET VINGT-DEUX CENTIMES (31.000,22 EUR),
- au matériel pour QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTIMES (90.277,78 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Laurent FRANCIN sis àAUXERRE (89000), 10 boulevard du Maréchal Davout, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005494

Notaires

CESSION ENTREPRISE SENONAISE DE PEINTURE/ENTREPRISE SPECIALISEE EN PEINTURE ET DECORATION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte de Me Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », sis à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) 8 Quai du Commerce, le 21 novembre 2022, enregistré à AUXERRE 1, le 01 décembre 2022 dossier 2022 00080678 référence 8904P01 2022 N01174 a été cédé un fonds de commerce par :
La Société ENTREPRISE SENONAISE DE PEINTURE, Société par actions simplifiée au capital de 60000 €, dont le siège est à SENS (89100), 39 rue Victor Hugo, identifiée au SIREN sous le numéro 705880086 et immatriculée au RCS de SENS.
A :
La Société ENTREPRISE SPECIALISEE EN PEINTURE ET DECORATION, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à MAILLOT (89100), 5 rue de l'Europe, identifiée au SIREN sous le numéro 883333288 et immatriculée au RCS de SENS.
Le fonds de commerce de PEINTURE, VITRERIE, DECORATION, ACHAT, VENTE, et POSE DE TOUS REVETEMENTS SOLS ET MURS exploité à SENS (89100) 39 rue Victor Guichard Transfert de propriété à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a eu lieu le 8 octobre 2020 .
Prix principal de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,00 EUR), s'appliquant :aux éléments incorporels pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR),au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au domicile du mandataire judiciaire : la SELARL Société Archibald, prise en la personne de Maître Virginie LAURE, domiciliée à SENS (89100) 1 rue de l'Epée
Pour insertion
Le notaire.

AL22005509

Etude de Maîtres Denys CHEVILLON,
Eric VINCENT, Frédéric ANDRE
et Antoine CHEVILLON,
Notaires associés à BEAUNE,
3, route de Seurre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Frédéric ANDRE, notaire à BEAUNE**, le 1er décembre 2022,a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **SAJA**, société par actions simplifiée au capital de 947.940,00€, dont le siège est à AUXERRE (89000) 2 avenue Jean Mermoz, identifiée au SIREN sous le numéro 505650 069 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
A : La Société dénommée **AUTOS STATIONS BOURGOGNE**, société par action ssimplifiée au capital de 30.000,00 €, dont le siège est à DIJON (21000) 2 boulevard des Diables Bleus, identifiée au SIREN sous le numéro 530 258 821 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Désignation du fonds : fonds de commerce de station-service (branche complète d'activité) sis à JOIGNY (89300), avenue Jean Hemery, pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, avec immatriculation secondaire au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 505 650 069.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT VINGT-DEUX EUROS (27.822,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour VINGT-DEUX MILLE EUROS ET SOIXANTE-DEUX CENTIMES (22.000,62 EUR),
- au matériel pour CINQ MILLE HUIT CENT VINGT ET UN EUROS ET TRENTE-HUIT CENTIMES (5.821,38 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Jean-Jacques FERRON, notaire à MONTHOLON (89110), 1 route d'Auxerre, Aillant-sur-Tholon, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005516

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 22 novembre 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1, le 1er décembre 2022, référence 2022 N 1180, reçus : 1.230,00 €, a été cédé un fonds de commerce par :
M. Lionel Jean-Louis Thierry **RECORDON**, et Mme Nicole Michèle **LEBLANC**, demeurant à VEZELAY (89450), 17 route de l'Etang,
A :
La Société **SNC RECORDON**, dont le siège est à VEZELAY (89450), 4 Place du Grand Puits, identifiée au SIREN sous le numéro 917666018 et immatriculée au RCS AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de BAR-TABAC-EPICERIE-JOURNAUX, auquel est annexée une gérance de débit de tabacs, exploité à VEZELAY (Yonne), 4 Place du Grand Puits, connu sous le nom commercial «LE VEZELIEN».
Propriété du fonds vendu : le jour de la signature de l'acte.
Entrée en jouissance : le jour de la signature de l'acte.
Prix principal : CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour 112.450,00 € ;
- et au matériel pour 7.550,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL22005535

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ADDITIF

Dans l'annonce parue le 18/11/2022 dans TERRES DE BOURGOGNE concernant la société JAAFA TELECOM il convient de lire l'ajout suivant : Objet social : Autres Activités de Télécommunication correspondant à l'obtention de marchés avec France Telecom et leur réalisation par sous-traitance avec les membres du GIE.

AL22005481

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON du 29/11/2022 prononçant la conversion de la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire au profit de la **SASU PLACE DU MARCHÉ** 69 Rue Guynemer 89000 Auxerre (commerce de produits surgelés). RCS LYON 880162151. Administrateurs : la SELARL BCM représentée par Me Eric BAULAND ou Me Alain NIOGRET 40 Rue de Bonnel 69003 Lyon et la SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Me Didier LAPIERRE et Me Ludivine SAPIN 174 Rue de Crequi 69003 Lyon, avec pour mission d'assister le débiteur dans tous les actes de gestion. Mandataires judiciaires : la SELARL MARIE DUBOIS représentée par Me Marie DUBOIS 32 rue Molière 69006 Lyon, et la SELARL MJ SYNERGIE représentée par Me Bruno WALCZAK ou Me Michaël ELANCRY 136 cours Lafayette CS 33434 69441 Lyon Cedex 03.

AL22005475

SCP CHESNOY LAURENT LEMITRE
Notaires associés
à GIEN (Loiret)
15, rue Louis Blanc

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître David CHESNOY, Notaire Associé à GIEN (Loiret), 15 rue Louis Blanc, le 29 novembre 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portantadoption de la communauté universelle par :
Monsieur Jean-Claude Bernard GERY, retraité, et Madame Géraldine Geneviève BUZOT, retraitée, demeurant ensemble à GURGY (89250) 14 Rue de la rivière.
Monsieur est né à SAINT FLORENT SUR CHER (18400) LE 20 avril1953
Madame est née à PARIS 14ÈME arrondissement (75014) le 7juillet 1952
mariés à la mairie de SAINT FLORENT SUR CHER (18400) le 24juillet 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable
les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire

AL22005432

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 26 mai 2021,
Monsieur Michel Raymond Gabriel **TONNEVY**, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530) 10 route de Chitry Résidence des Côteaux.
Né à AUXERRE (89000), le 4 septembre 1931.
Veuf de Madame Jacqueline Suzanne Odette **TONNEVY** et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale (Article 4 B du Code général des impôts).
Décédé à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530) (FRANCE), le 26 septembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 7 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE(89000) 18-20 Boulevard du 11 Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005480

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LIGNY-LE-CHATEL - terre à planter en AOC Chablis - fonds occupé -
Recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 18 ans
- 66 a 45 ca - Migraine: ZC-36 - zonage : zone An du PLU

SAINT-MAURICE-AUX-RICHES-HOMMES - terre - fonds occupé
- 5 ha 91 a 29 ca - Le chemin de sens: ZT-2[P2] - zonage : zone A du PLUi - périmètre de protection des eaux rapproché

PERCENEIGE - terre - fonds occupé
- 3 ha 59 a 78 ca - Courroy: TK-2(J)-2(K) - zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/12/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22005517

safer Grand Est

La SAFER Grand-Est se propose sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/12/2022 (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental de l'Aube, 28 Rue Coulommières CS 94027 10013 TROYES CEDEX Tél : 03.25.73.42.89 ou par mail à l'adresse aube@safergrandest.fr. Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental de l'Aube ou au siège de la Safer Grand Est. Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.
CHESLEY : 7 ha 06 a 80 ca - Bouteille: ZX-22 - Noyer badot: ZX-25-26 **ETOURVY :** 135 ha 16 a 71 ca - Au dessus du val malade: ZB-14(A)-14(B)-14(C) - Basse montanne: E-266 ZL-57[26] - Bouteille: ZC-1 - La cocquecelle: ZK-37 - La grande borne: ZM-1-2-5 - La loge robin: ZK-70 ZL-3 - Lameron: D-284-285-287 - Les envers: ZK-3(A)-3(B)-3(C)-4(A)-4(B)-4(C)-4(D) - Les ormees: ZM-19-24-25 - Noyer badot: ZB-10 - Pre des douis: ZL-30(A)-30(B) - Rome: ZC-16 - Val de binantot: ZL-22-47(A)-47(B) **QUINCEROT (89) :** 1 ha 34 a 10 ca - Sur frieuse: ZK-10-11 **TRICHEY (89) :** 4 ha 43 a 70 ca - Champ bertrand: ZB-26-27 – Biens loués - Zonage SD – Terres agricoles, prés, Bois.

AL22005537

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SARL FILS D'OR

SARL FILS D'OR
SARL au capital de 1 euros
Siège social : 8 Place Charles de Gaulle 89700 TONNERRE
RCS 480 470 574 AUXERRE
Le 30/10/2022, l'assemblée générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/10/2022.
M Erol BILIC demeurant 8 Place Charles de Gaulle - 89700 TONNERRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 8 Place Charles de Gaulle - 89700 TONNERRE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL22005408

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ENTREPRISE HERAUD FREDERIC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social
52 Rue des Montardoins
89000 AUXERRE
389 465 543 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 22 novembre 2022, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 octobre 2022, déchargé Monsieur Frédéric HERAUD, demeurant 52 Rue des Montardoins – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL22005375

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/10/2022 de la société LE K.L.S, SARL à capital variable de 7 622,45 €, ayant son siège social 8 Rue Denis Papin 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 432 460 871, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.M. Roger KAOUA, demeurant 16 Route de Mortefontaine 89110 CHASSY, exercera les fonctions de liquidateur pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 16 Route de Mortefontaine 89110 CHASSY.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur

AL22005445

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES BUCHETTES DU CHABLISIEN

Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 10 500,00 euros
Siège social et siège de la liquidation
3 Chemin de la Cassonne
89800 FLEYS
Liquidateurs : M. Yannick COLLON
demeurant 21 rue des Ardillats
89800 FLEYS
et Monsieur Xavier COLLON
demeurant 10 rue de la Fontaine
89800 FLEYS
515 184 901 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Radiation au Rcs d'Auxerre.
Les liquidateurs.

AL22005453

CLÔTURE DE LIQUIDATION

P.V.F.B

Société par actions simplifiée
En liquidation
au capital de 10 000.00 euros
Siège social : 24 Rue Bouchardat
89440 L'ISLE SUR SEREIN
829 329 630 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2022 :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Monsieur Fabien PECHERY, demeurant 160 Rue du Verger – 69 430 MARCHAMPT et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL22005463

AVIS DE PUBLICITE

S.C.I. DU POIRIER ROUGE

S.C.I. au Capital de 1 524,49 Euros
Société en liquidation
12, route des Milleries
89360 - PERCEY
RCS AUXERRE 423 867 027 (1999 D 147)

L'Assemblée des associés réunie en date du 30 novembre 2022, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL22005472

AVIS DE DISSOLUTION

CARROSSERIE BENETON

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 309 Euros
Siège Social : Route d'Avallon Z.I
Avenue Général de Gaulle
89130 Toucy
RCS AUXERRE 380 213 074

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 SEPTEMBRE 2022, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 SEPTEMBRE 2022 et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur BENETON Régis demeurant 1 Rue de la ravierre Lieudit les poulets 89240 Parly, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Route d'Avallon Z.I Avenue du Générale de Gaulle 89130 Toucy, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour Avis,
La gérance.

AL22005493

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

CARROSSERIE BENETON

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 309 Euros
Siège Social : Route d'Avallon Z.I
Avenue Général de Gaulle
89130 Toucy
RCS AUXERRE 380 213 074

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 30 Septembre 2022 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour Avis,
Le Liquidateur

AL22005497

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI CADET ROUSSELLE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 152 449,02 euros
Siège social : 13 Rue du Colonel Rozanoff - 89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 17 Rue des Perrières – 89700 EPINEUIL
397 969 007 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 NOVEMBRE 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21 NOVEMBRE 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Claude REGNIER, demeurant 17 Rue des Perrières – 89700 EPINEUIL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 17 Rue des Perrières – 89700 EPINEUIL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22005522

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LE PETIT HAMEAU

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 3 048,98 euros
Siège social : 21 Bis Boulevard de la Liberté
89100 SENS
Siège de liquidation : 21 Bis Boulevard de la Liberté
89100 SENS
382 670 750 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gilles GAUDE, demeurant 21 Bis Boulevard de la Liberté 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 21 Bis Boulevard de la Liberté 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005525

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 25/11/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI LES ALPES A 3 Capital : 500€ Siège social : 1 rue Pasteur 89210 Bellechaume Objet : l'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location ; le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la société ; et généralement, toutes opérations quelconques (y compris l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaire et la conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés) se rapportant à cet objet, ou contribuant à sa réalisation, à condition de respecter le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans. Gérant : M. Sophie Charetie demeurant 1 rue pasteur 89210 Bellechaume
Les parts sociales sont librement cessibles (transmission de la pleine propriété, nue-propriété ou usufruit) entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cédant prenant part au vote. RCS Sens

AL22005378

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 28/11/2022, il a été constitué une. SASU dénommée : ABIROTECH. Siège social : 19 Rue Du Crot À Bard - 89250. MONT-SAINT-SULPICE. . Capital : 1.000,00 euros. Objet : - Achat, vente aussi bien sur le marché national, à l'import ou l'export de tous matériels liés à la sécurité des personnes et bâtiments non réglementés ; - Achat, vente aussi bien sur le marché national, à l'import ou l'export d'ordinateurs, unités périphériques et logiciels. ;. - Maintenance et entretien de tous matériels liés à la sécurité et la communication ; - Développement et publication de tous systèmes embarqués et. mobiles ; - Installation de tous systèmes de téléphonie, contrôle d'accès en courant faible ; . Président : M. Mike ABITBOL, 19 Rue du Crot à Bard - 89250 MONT-SAINT-SULPICE. Admission aux assemblées et droits de vote : Les décisions collectives des associés sont prises, à la discrétion du Président, en assemblée, ce qui implique une réunion physique des associés en un même lieu, ou par consultation par correspondance. - Domaine réservé à la collectivité des actionnaires. La collectivité des actionnaires est seule compétente pour. prendre les décisions suivantes - transformation de la Société ; - augmentation, amortissement et réduction du capital social. ; - fusion, scission, dissolution, apport partiel d'actifs ; - nomination des Commissaires aux comptes ; - nomination, rémunération, révocation du Président (ou des membres du Comité de direction) ; - approbation des comptes annuels et affectation des. résultats ; - approbation des conventions conclues entre la Société et ses dirigeants ou actionnaires ; - modification des statuts, sauf transfert du siège social. ; - nomination du liquidateur et décisions relatives aux opérations de liquidation ; - agrément des cessions d'actions ; - exclusion d'un actionnaire et suspension de ses droits de vote. En cas de limitation des pouvoirs des dirigeants. - autorisation des décisions du Président. -Règles de majorité. Décisions prises à l'unanimité. Les décisions collectives limitativement énumérées ci-après. doivent être adoptées à l'unanimité des associés disposant. du droit de vote. :- celles requérant l'unanimité en application de la loi ;. A savoir : - l'inaliénabilité des actions - l'exclusion d'un actionnaire - la suspension des droits de vote - l'exclusion d'un actionnaire dont le contrôle est modifié. - la prorogation de la société- la dissolution de la. société. - la transformation de la société en une société d'une autre. forme. Les décisions collectives des associés autres que celles. énumérées ci-dessus sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou. représentés. 15-1. Délibération en assemblée . Les décisions en assemblée sont prises à la majorité simple. ou renforcée. 15-2. Délibération sur consultation . Les conditions et les modalités de la consultation écrite sont fixées, conformément à la réglementation. 15-3. Quorum et majorité . Les conditions de quorum et de majorité sont fixées conformément à la réglementation. Modalités des décisions collectives. Les décisions collectives résultent de la réunion d'une assemblée ou d'un procès-verbal signé par tous les actionnaires. Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au. jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la. quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins. Pendant la période de. liquidation de la Société, les décisions collectives sont prises sur convocation ou à l'initiative du liquidateur. A noter : Par application de l'article R 225-86 les statuts peuvent préciser qu'il sera justifié du droit de participer aux assemblées par l'inscription des titres en compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Assemblées. Les actionnaires se réunissent en assemblée sur convocation du Président au siège social ou en tout autre lieu. Cependant, tout associé disposant de plus de 20 % du capital peut demander la convocation d'une assemblée. En application des dispositions de l'article L 2323-67 du. Code du travail, le comité d'entreprise peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale des associés en cas d'urgence. La convocation est effectuée par tous moyens de communication écrite 15 jours au moins avant la date de la réunion. Elle indique l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de la réunion. Toutefois, l'assemblée peut se réunir sans délai si tous les actionnaires y consentent. L'assemblée est présidée par le Président ou, en son absence, par un actionnaire désigné par l'assemblée. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre actionnaire ou par un tiers. Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits et notamment par télécopie. En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il se rattache.Le Président de séance établit un procès-verbal des. délibérations devant contenir les mentions prévues. Clause d'agrément : Le prix de cession est fixé de gré à gré.La cession des actions est constatée par un virement des actions cédées du compte du cédant au compte du cessionnaire. Cette opération ne s'effectue qu'après justification par le cédant du respect des dispositions. légales et statutaires. La cession des actions doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable à la société qu'après avoir été signifiée à cette dernière au moyen du dépôt d'un original au siège social. Pour être opposable aux tiers, elle doit en outre faire l'objet d'un dépôt au greffe du tribunal de Commerce. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires, entre conjoints, ascendants descendants d'un actionnaire. Elles ne peuvent être transmises à des tiers, autres que les catégories visées ci-dessus qu'avec le consentement de la majorité des actionnaires représentant au moins la moitié des actions. En cas de décès d'un actionnaire, la société continuera entre les actionnaires survivants et les héritiers de l'actionnaire décédé, sous condition d'un éventuel agrément. prévu ci-dessus. Toute cession effectuée en violation des clauses statutaires est nulle de plein droit. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. d'AUXERRE.

AL22005410

ANNONCES LÉGALES

LA TABLE DU SANDICO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000Euros
Siège social
12 Rue Notre Dame
89330 St Julien du Sault

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à ST JULIEN DU SAULT en date du 17 Novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS LA TABLE DU SANDICO
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 12 RUE NOTRE DAME 89330 ST JULIEN DU SAULT
Objet social : Restaurant, brasserie, restauration traditionnelle, plats à emporter, traiteur ainsi que tous types de produits connexes.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 2 000 euros,
Président : Monsieur COGREL Nicolas, demeurant 7 Rue de la Vanne 89410 Cezy.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL22005412

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société EARL DU MONT SABOT, EARL à associé unique au capital de 7.500 euros, dt le siège social est à ISLAND (89200), Le Saulce, en cours d'immatriculation au RCS d'Auxerre, qui a pour objet l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production (transformation, conditionnement et commercialisation de produits agricoles) ou qui ont pour support l'exploitation ;dt le gérant est M. Nicolas RAFFENEAU, dmt à ISLAND (89200),Le Saulce. Les cessions de parts de l'associé unique sont libres en cas de pluralité d'associés, les cessions de parts sont soumises à l'agrément de tous les associés.
Pour insertion : le. Gérant.

AL22005430

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :N.M. IMMO.
Objet social : ACQUISITION DE BIENS ET DROITS IMMOBILIERS ET. LOCATIONS.
Siège social :28 ALLEE DE CORSE 89000 Auxerre.
Capital : 500 euros.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. MOHAMEDI NABIL, demeurant 28 ALLEE DE CORSE 89000 Auxerre.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL22005433

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me BERARDO notaire à MALIGNY le 21/11/2022, il a été constitué une SARL dénommée **LE CHOUQUET'S.**
Objet social : L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de briocherie, viennoiserie, boulangerie, pâtisserie, traiteur, salon de thé, restauration rapide
Siège social : 18 Place Charles Surugue 89000 AUXERRE
Capital : 1000 €
Gérance : Mme Thi VO épouse LE demeurant 8 Voie Romaine 89230 MONTIGNY LA RESLE
Durée : 50 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AUXERRE
Pour insertion. Le Gérant

AL22005465

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AGEST
Objet social : La lutte contre les divers fléaux environnementaux, notamment ceux que connaît le continent africain, par la formation de personnels spécialisés dans la gestion de l'écologie, de l'environnement et de la protection»
Siège social : 6, impasse du stade 89116 La Celle-Saint-Cyr.
Capital : 2000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. BERINGER Philippe, demeurant 6, impasse du stade 89116 La Celle-Saint-Cyr
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas. Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.
Immatriculation au RCS de Sens

AL22005496

AVIS DE CONSTITUTION

ARSENAL VINTAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 1 Rue de la Mare
Lieudit RUBAN
89116 La Celle St Cyr
Aux termes d'un acte sous seing privé à LA CELLE ST CYR en date du 24 Octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ARSENAL VINTAGE
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 1 Rue de la Mare Lieudit Ruban 89116 La Celle St Cyr
Objet social : vente en gros ou au détail de vêtements et accessoires divers, que ce soit directement, par le biais d'Internet, sur foires et salons ou par tout autre moyen, la promotion, la conception, la distribution de ces produits,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 3 000 euros
,Président : Monsieur PIERRE – YVES ORIOL, demeurant 1 Rue de la Mare Lieudit Ruban 89116 la Celle St Cyr
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL22005500

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/11/2022 il a été constitué une société
Dénomination sociale : YING
Siège social : 30 Rue du Temple, 89000 Auxerre
Forme : SAS
Capital : 8 000 Euros
Objet social : Restauration rapide, traiteur, vente sur place et à emporter, salon de thé ; Import-Export de tous produits non réglementés.
Présidence : Madame LI ép. SUN Xiaoyin, demeurant 115 boulevard de la Meilleraye 79200 Parthenay, élu pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :
Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL22005503

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, Notaire à SENS (Yonne), 1 place des Héros, le 26 novembre 2022, a été constituée une société civile immobilière entre : Monsieur Mohamed Ben Allal AKHBACH, né à SIDI SLIMANE (MAROC) le 20 juin 1965, et Madame Hasna AZZEDDINE, son épouse, née à CASABLANCA (MAROC) le 5 mars 1968, demeurant ensemble à SAINT-CLEMENT (89100) 10 bis rue des Acacias.
Monsieur Youssef AKHBACH, époux de Madame Nacéra M'DOUAR, demeurant à THIAIS (94320) 108 avenue René Panhard, né à SENS (89100) le 2 octobre 1987.Monsieur Ahmed AKHBACH, demeurant à SAINT-CLEMENT (89100) 10 Bis rue des Acacias, né à SENS (89100) le 9 novembre 1993.
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : HIMAYA.
Siège social : SAINT-CLEMENT (89100), 10 Bis rue des Acacias.
Durée : 99 années
Le capital social : 1.000,00 € entièrement libéré
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant : Monsieur Youssef ACHBACH.
La société sera immatriculée au RCS de SENS
Pour avis
Le notaire.

AL22005507

AVIS DE CONSTITUTION

Le 1er décembre 2022, a été constituée entre les associés fondateurs la société **CATIP**, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 10.000 €, divisé en 1000 actions de 10 € chacune, dont le siège social est sis 26, rue Louis Bro, 89800 CHABLIS, représentée par son Président Monsieur Guillaume BARDET, demeurant 26, rue Louis Bro, 89800 CHABLIS.
La société, constituée pour une durée de 99 ans a pour objet social l'import-export, le négoce et le conseil pour les affaires et la gestion. Aucun Commissaire aux comptes n'a été désigné. Les statuts ont été déposés au RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour Avis,
La présidence.

AL22005533

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42
Terres de Bourgogne

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

LOISIRS

// PLAISIR DES PAPILLES

21 Dégustez Saveurs de Côte-d'Or 2022 !

Le magazine annuel réalisé par l'équipe de Terres de Bourgogne, qui met en valeur des agriculteurs du département et leurs bons produits, est disponible.

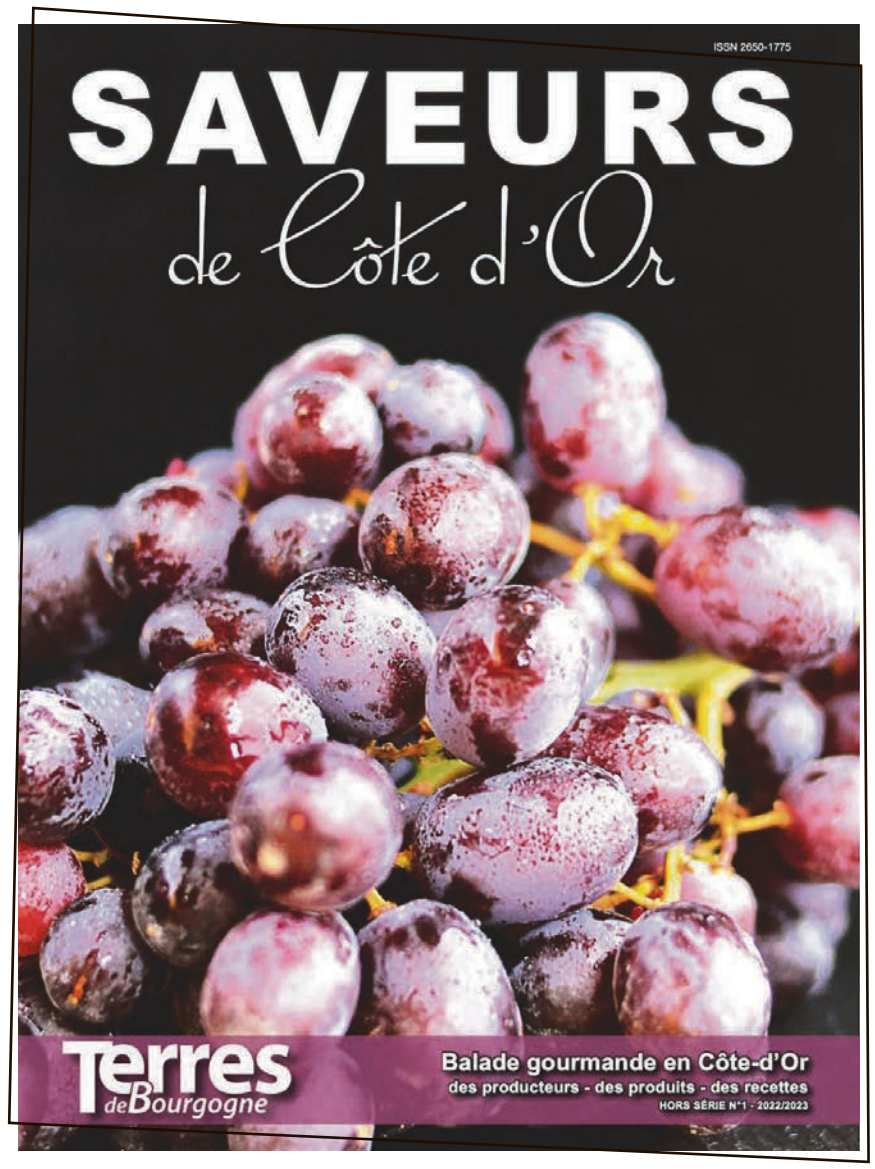
Cinquante-deux pages remplies d'idées appétissantes, voilà une bonne nouvelle alors que chacun d'entre-nous s'interroge sur le menu qu'il va pouvoir proposer à ses invités, à l'approche des réveillons. L'édition 2022 du magazine annuel Saveurs de Côte-d'Or est disponible, et gratuitement, s'il vous plaît ! Tiré à 25 000 exemplaires, il est diffusé sur l'ensemble du département et résulte du travail de toute l'équipe de Terres de Bourgogne. Comme chaque année depuis 2016, nous sommes allés chercher ces producteurs, parfois très discrets mais qui ne demandent qu'à être découverts, pour mettre en valeur leur travail, leurs savoir-faire et leur talent mis à renouveler à l'infini les matières qui nous permettront de faire de bons plats cuisinés. De la viande, du miel, des confitures, du vin, de la charcuterie, des fruits, mais aussi des lentilles, de l'huile, des plats préparés, des légumes, des champignons !… Au fil des pages, c'est une caverne d'Alibaba qui se révèle, pleine de goûts, de saveurs, de couleurs et d'idées malines pour les cuisiner. Car c'est une marque de fabrique de Saveurs de Côte-d'Or : chaque produit présenté est accompagné d'une recette, le plus souvent proposée par le producteur lui-même. Mais rien ne vous empêche de laisser libre cours à votre propre interprétation de la gourmandise à la mode côte-d'orienne.

Notre conception du circuit court

Notre magazine est un véritable catalogue de la bonne alimentation de proximité qui, au bon goût des choses, ajoute la satisfaction supplémentaire de faire travailler et vivre des agriculteurs tout proches de chez vous. C'est notre façon de faire vivre la notion de circuit court. Dans le magazine, disponibles gratuitement (voir encadré), les producteurs sont répartis selon quatre grandes zones géographiques : l'Auxois-Morvan, le Beaunois et les Hautes-Côtes, le Châtillonnais et le Dijonnais-Plaine. Chaque portrait de producteurs s'accompagne d'une présentation détaillée des coordonnées, afin de pouvoir les joindre facilement. Et, nouveauté pour cette édition 2022 : nous présentons également deux collectifs de producteurs qui se sont organisés pour apporter de manière cohérente une offre de produits complémentaires, aptes à séduire le plus grand nombre. Alors n'attendez plus, faites-vous plaisir et plongez-vous dans des pistes qui feront de votre cuisine, en ces fêtes de fin d'année, le lieu des plus belles inspirations !

Berty Robert

Le magazine Saveurs de Côte-d'Or est disponible, gratuitement, dans les magasins Gamm Vert du groupe Dijon Céréales et Bourgogne du Sud, dans les agences du Crédit Agricole de Laignes, Châtillon-sur-Seine et Aignay-le-Duc, ainsi qu'au magasin de la Fromagerie Delin, à Gilly-lès-Cîteaux.



La sixième édition du magazine Saveurs de Côte-d'Or est désormais disponible gratuitement.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Marché de Noël de la Plaine Dijonnaise à Genlis

• Tous les week-ends jusqu'au 24 décembre

Le marché de Noël à Genlis a fait son grand retour à l'ancienne usine Thomson depuis le vendredi 18 novembre. Retrouvez stands et animations tous les week-ends jusqu'à Noël.

Renseignements : contact@festiplaine.com
Tél. 03 80 79 15 00
page Facebook "Marché de Noël 2022 - Genlis"

// Féerie de Noël au Chateau de Bussy-Rabutin

• Du 3 décembre au 3 janvier

Vivez des fêtes enchantées au château de Bussy-Rabutin. Pendant tout le mois de décembre, le château se pare de ses plus beaux atours et vous plongera dans la féerie de Noël grâce aux somptueux décors intérieurs et extérieurs de l'artiste Benoit Duvergé.
Les enfants sont aussi invités à déposer leur lettre au Père Noël dans la boîte aux lettres du cher bonhomme rouge.

Compris dans le droit d'entrée
http://www.chateau-bussy-rabutin.fr

NIÈVRE

// Nevers en fête

• 9 au 11 décembre

Des déambulations vont animer les rues de Nevers ce week-end dont l'une avec le Père Noël.
Au programme : déambulation du Père Noël, des mascottes, distribution de marrons chauds, démonstration de sculture sur glace et n'oubliez pas de venir vous prendre en photo dans le faceboard installé Quartier St Arigle, de 15 h à 19 h. Déambulation de la Parade Lumineuse : une véritable féerie sur fond sonore, de 17 h 30 à 19 h.

Renseignements : www.nevers.fr

// La Guinguette de Noël

• 11 décembre

Le Club Vert organise des animations pour les fêtes, le 11 décembre à partir de 14 h sur le parking du Club Vert de Decize. Au programme : vente de sapins, bière de Noël, chocolat et vin chaud, biscuits de Noël et Crêpes, idées-cadeaux, portraits de Noël polaroid. Entrée gratuite

Renseignements : 03 58 06 42 10

// 1er marché de Noël de Glux-en-Glenne

• 11 décembre

Le comité des fêtes de Glux-en-Glenne vous convie à son premier marché de Noël, à partir de 10 h, le 11 décembre. Outre le marché, regroupant une dizaine d'exposants, une exposition de crèches aura lieu dans l'église de la ville.

Renseignements : cdfglux@orange.fr

// Marché de Noël traditionnel

• 18 décembre

Le comité des fêtes de Montigny-aux-Amognes, propose un marché de Noël traditionnel le 18 décembre. Il regroupa des artisans, des producteurs et des créateurs. En sus, les visiteurs pourront se divertir avec le manège et la venue du Père Noël. Restauration sur place (vin chaud, chocolat chaud, tartiflette et dégustation d'huîtres). Le rendez-vous est fixé à partir de 9 h.

Renseignements auprès de la mairie :
03 86 58 62 43

YONNE

// Marché de Noël chez Rabuat

• Samedi 17 et dimanche 18 décembre

Comme chaque année, la ferme Foie gras Rabuat organise son marché de producteurs, à quelques jours de Noël. De 10 heures à 18 h 30, les deux jours, il sera possible de venir découvrir et déguster les produits de Jérôme Rabuat ainsi que ceux d'une trentaine de producteurs. Des artisans d'art seront également présents pour mettre en avant leur savoir-faire et leurs produits.

// FLEURS ET AROMATES

Des bouquets à croquer

À Fellering, dans le Haut-Rhin, Fabienne et Paul Saur ont fait le pari audacieux de proposer des bouquets « à croquer » composés d'aromates et de fleurs comestibles. Un concept original qui séduit la clientèle locale depuis plusieurs années, tant pour un usage culinaire qu'ornemental.

Il n'est jamais trop tard pour réaliser son rêve d'enfance. Il y a dix ans, Fabienne Saur-Kohler décide de laisser tomber son boulot à l'institut Saint-André à Cernay, pour développer la culture et le commerce de fleurs avec son mari Paul. Deux passionnés de jardin, formés au maraîchage, à l'horticulture et aux plantes médicinales qui ont une idée bien précise en tête : la production de fleurs comestibles. *« À cinquante ans, c'était le moment ou jamais d'essayer de créer quelque chose comme ça »*, se remémore Fabienne.

Quatre ans auparavant, le couple s'installait dans la petite commune de Fellering, au fond de la vallée de Thann, dans le Haut-Rhin, sur un vaste terrain plat bien alimenté en eau. *« C'était notre principal critère de recherche lors de notre déménagement, afin d'avoir la possibilité de démarrer une activité culturale le cas échéant »*. Malgré sa longue expérience professionnelle, Fabienne n'avait alors encore jamais travaillé la fleur comme elle a pu le faire avec les légumes lorsqu'elle travaillait chez des maraîchers. *« C'est juste que j'ai toujours eu une affinité avec la fleur, depuis toute petite. Et puis c'était l'opportunité de créer quelque chose avec Paul, à notre compte »*. En parallèle, il décide de conserver un emploi salarié. Aujourd'hui, il continue à travailler à temps partiel, trois jours par semaine, comme employé d'un grand parc en Suisse.



Paul et Fabienne travaillent avec de multiples variétés de fleurs, certaines comestibles, d'autres non, pour être en mesure de proposer des bouquets à croquer et ornementaux toujours plus colorés, et financièrement très accessibles.

Des bouquets à croquer qui sentent « bon »

Mais manger une fleur comme on mange une tomate ne va pas de soi. Fabienne et Paul vont très vite l'apprendre à leurs dépens. Leurs fleurs vendues en barquette ne trouvent pas preneurs, ou difficilement. *« On en vendait au magasin paysan de Wesserling pendant un long moment, mais ça n'a pas marché. Alors nous avons essayé d'aller vers la clientèle pour leur expliquer, j'ai même fait des beignets de capucine. Mais il y avait beaucoup de résistance. Pour la plupart des gens, la fleur ne se mange pas. Il y a surtout beaucoup de méconnaissance sur le sujet »*.

Il y avait bien quelques restaurateurs intéressés, strasbourgeois notamment, mais trop peu pour constituer un débouché à part entière et suffisamment rémunérateur. *« Et puis il y avait un problème de taille pour nous : la livraison. Pour qu'une fleur soit bonne, il faut qu'elle soit fraîche. Ce qui aurait nécessité d'investir dans un camion de réfrigération, ou alors d'envoyer des colis. Mais tout cela n'aurait pas été rentable »*, précise Paul.

Cette première tentative ratée oblige Fabienne et Paul Saur à revoir leur stratégie en proposant un autre produit innovant, mais plus *« acceptable »* pour la clientèle : le bouquet à croquer, composé encore une fois de fleurs comestibles, et d'un bon nombre de plantes aromatiques bien connues pour leur qualité gustative. Un mix décoration/alimentation qui fait mouche. *« Et puis ça sent bon ! »* glisse le couple de fleuristes. Pour créer ses bouquets, Fabienne Saur-Kohler s'est inspirée des fleurs qu'il y avait dans le jardin de sa grand-mère, des annuelles, des bisannuelles, des vivaces mais aussi tout un tas de nouvelles variétés. La saison démarre au printemps avec les fleurs bisannuelles. *« On essaie d'avoir trois ou quatre variétés ensemble pour faire de beaux bouquets ornementaux »*, commente Paul.

Privilégier la clientèle locale

La clientèle locale est séduite par le concept : les restaurateurs, les traiteurs et pas mal de particuliers. Il y a ceux qui font sécher le bouquet pour l'utiliser comme aromate comme il le ferait avec des feuilles de basilic, ceux qui l'achètent pour l'offrir comme ils offriraient un bouquet de roses, ou encore celles qui s'en servent comme bouquet de mariage. *« On a voulu faire du beau pour pas cher. On tenait vraiment à ce que ça soit accessible à tous les budgets »*. Pour minimiser les coûts, chaque bouquet est réalisé sur commande, soit via le magasin paysan Saveurs et couleurs, à Wesserling, soit en passant directement au domicile de Fabienne et Paul. *« Nous n'avons pas de boutique mais nous y réfléchissons. Pour l'instant, tout est fait dans notre cave ou notre grange »*.

Depuis qu'ils ont lancé ces bouquets à croquer, leur clientèle ne fait qu'augmenter d'année en année après quatre premières années très compliquées. *« Il fallait le temps que le bouche-à-oreille se fasse. On n'a pas fait, et on ne fait toujours pas de publicité »*. L'une de leur grande satisfaction est d'avoir réussi à capter une clientèle multigénérationnelle : cela va des adolescents qui trouvent des bouquets à cinq euros, à des personnes très âgées qui achètent leurs tisanes pour l'hiver. Le tout, dans un rayon de moins de vingt kilomètres autour de Fellering. Le Théâtre du peuple à Wesserling, fait partie de leurs « gros » clients réguliers. *« Chaque année, on fleurit leur bar en saison »*. Ils sont aussi régulièrement sollicités pour décorer des tables de mariage. Un *« gros travail »* qui a l'intérêt de les faire connaître auprès de nouveaux publics.

Le potentiel de vente à Colmar ou Mulhouse existe, et ils le savent, mais cela ne les intéresse pas plus que ça. *« Là-bas, on pourrait vendre nos bouquets cinq à dix euros plus chers, et gagner plus d'argent. Mais notre souhait est de rester à notre échelle et faire en sorte que nos produits soient accessibles au plus grand nombre. Et puis nous tenons beaucoup au lien social : se voir, se parler, c'est indispensable pour nous »*.



Un long tunnel permet de garder une partie de la production au sec et à l'abri du froid.

Des plants de légumes pour compléter l'offre

Par la force des choses, Fabienne et Paul sont devenus revendeurs de plants de légumes bios, mais sans le label. *« Nous avons toujours fait des plants pour notre consommation personnelle. Et quand les gens sont venus pour acheter des bouquets, ils nous ont demandé s'ils pouvaient aussi en avoir. Alors, nous avons développé cette activité en plus qui s'avère financièrement très porteuse, notamment au printemps quand les fleurs ne sont pas encore là et que les bouquets démarrent à peine »*, souligne Paul. Leur offre de plants de légumes est très complète et va des tomates, poivrons, aubergines aux potimarrons, concombres, poireaux, maïs doux. À cela s'ajoutent les aromates qu'on trouve dans les bouquets comme le basilic, le persil, l'origan, le thym, ou encore des pétales de fleurs séchées et du sel aromatisé, dont une variante au piment d'Espelette.

« Notre gamme est assez diversifiée même si on ne propose pas tous les légumes comme le chou ou la salade ». L'ensemble de ces fleurs, aromates et plants de légumes sont produits sur 40 ares qui s'étendent sur une longue bande derrière leur maison. S'ajoutent à cela une serre de 25 m², ainsi qu'un tunnel de huit mètres par trente. Évidemment, tout cela demande beaucoup de travail au quotidien. Sans salarié, sans mécanisation, la fatigue se fait bien sentir en fin de saison. *« On pourrait moderniser, mais cela nous convient bien comme ça. Nous réfléchissons plutôt à d'autres façons de faire avec nos conditions, sans mettre d'immenses moyens techniques derrière »*.

Un « rêve » à transmettre

Âgés respectivement de 62 et 61 ans, Fabienne et Paul pensent tout doucement à la retraite. Pour Paul, tant que la santé lui permettra, il continuera à travailler dans son jardin. *« La retraite, j'y pense, mais ce n'est pas une obsession non plus. Et puis je pense que passer d'une activité à temps plein à presque plus rien, ce n'est pas très sain, ni pour le corps, ni pour l'esprit »*. Fabienne serait, elle, prête à lâcher l'affaire à condition de pouvoir transmettre l'activité à quelqu'un.

« Cela ne sera pas nos enfants [ndlr : c'est une famille recomposée] *qui ont chacun suivi leur voie. Ce sera peut-être le jeune couple qui s'est installé à côté de chez nous qui a un projet agricole. Peut-être qu'on pourra faire la transmission avec eux. Dans tous les cas, je ne conçois pas d'arrêter de travailler sans continuer un minimum cette activité. C'est devenu un lieu de vie et d'apprentissage ; des classes de primaire et de collège sont venues, et nous avons proposé à l'école maternelle de Fellering de faire un jardin avec les enfants. Peut-être que cela créera des vocations »*. Et de nouveaux rêves ?

Nicolas Bernard